

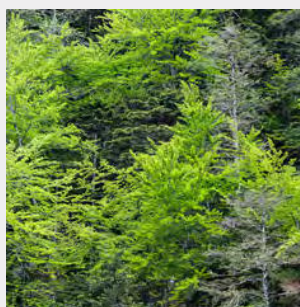
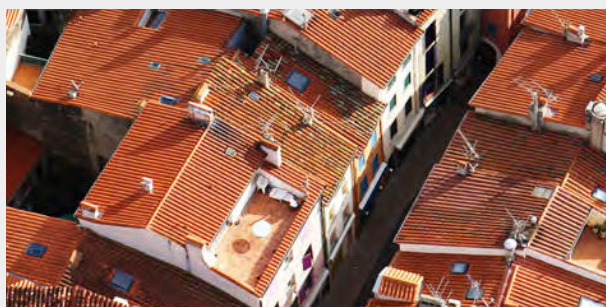


PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



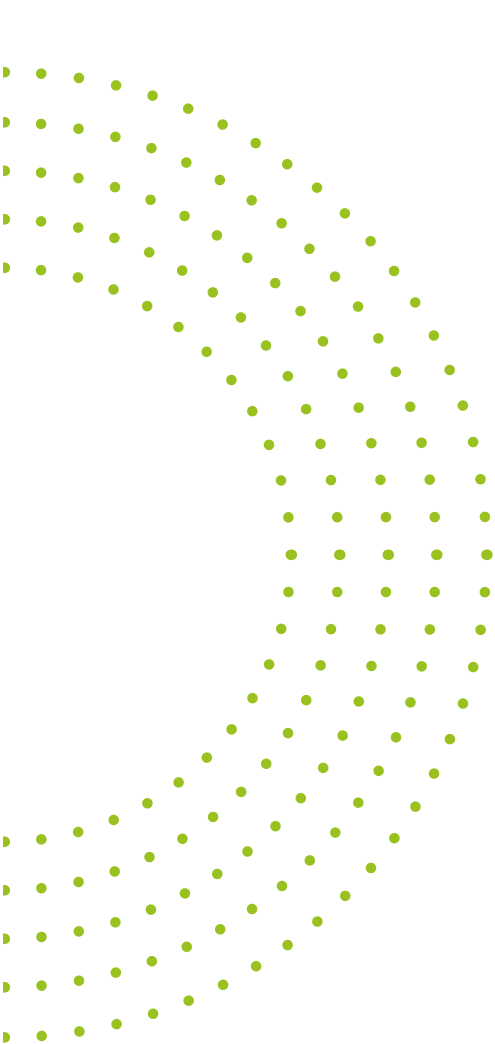
FEUILLE de ROUTE de la **PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE** en Occitanie



**FRANCE
NATION
VERTE** >

Agir • Mobiliser • Accélérer





Crédits photos de la couverture

(de haut en bas et de gauche à droite)

DREAL Occitanie, Arseni Mourzenko, Arnaud Buisson/Terra.



Un an après le lancement de la Conférence des Parties (COP) Occitanie et grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs, État, Région, collectivités, acteurs socio-économiques, associations et citoyens, plus de 1000 projets concourant à la transition écologique ont été identifiés dans divers domaines : décarbonation industrielle, intermodalité des transports, rénovation énergétique des bâtiments, restaurations écologiques...

La territorialisation de cette démarche est donc une réalité en Occitanie ; en agissant en concertation avec les acteurs locaux, au plus près du niveau d'exécution des actions, la COP ambitionne de concrétiser au mieux la planification nationale de la transition écologique et de l'accélérer en amplifiant le nombre de projets jusqu'au *dernier kilomètre*.

Notre région est particulièrement exposée au changement climatique et à ses conséquences ; abritant une très riche biodiversité et affichant une forte croissance démographique, l'Occitanie connaît aussi une augmentation des températures plus importante qu'au niveau national. Première région agricole de France, territoire industriel et touristique, il est pour elle essentiel d'intégrer la planification écologique à son développement, tout en tenant compte de l'ensemble des enjeux démographiques, économiques et sociaux afin de permettre une transition juste.

Je remercie tous les acteurs impliqués dans cette démarche qui ont permis, en s'associant aux travaux conduits tout au long de cette année, la concrétisation de cette feuille de route. Outre le détail des défis à relever en Occitanie, elle présente les actions clés identifiées localement et les leviers à prioriser afin d'accompagner le déploiement de nombreux projets, à toutes les échelles. Ceux-ci nous permettront d'accélérer notre marche vers la décarbonation, la préservation de nos ressources naturelles et de notre environnement.

Cette démarche devra se poursuivre, s'élargir à de nouvelles thématiques telle que l'adaptation de nos activités et de nos modes de vie face au changement climatique, dans un esprit de justice sociale.

Pierre-André Durand,
préfet de la région Occitanie
et de la Haute-Garonne



Leo Arcangeli - Région Occitanie

L'année 2024 nous a tous marqués, avec les intempéries meurtrières de la région de Valence en Espagne et le cyclone Chido à Mayotte. Poursuivre les efforts d'atténuation est indispensable pour limiter le réchauffement climatique. Adapter nos activités et notre économie est nécessaire pour faire face aux impacts déjà visibles et à venir.

Face à l'urgence climatique, nos territoires et leurs habitants sont en effet les premiers impactés par des phénomènes de plus en plus graves (sécheresses, canicules, inondations, tempêtes ...). Nous avons le devoir d'anticiper ces mutations, et d'accélérer nos politiques de transition.

A ce titre, la COP, lancée il y a un an, nous donne un cap à tenir collectivement sur les objectifs de décarbonation à atteindre en Occitanie, secteur par secteur.

A mon tour, je salue le choix de la méthode retenue pour co-construire cette feuille de route. Par ailleurs, je tiens à remercier chaleureusement tous les acteurs impliqués (élus locaux, acteurs associatifs, entreprises, fédérations professionnelles...), qui se sont investis dans cette démarche collaborative d'intérêt général qui repose sur trois axes fondamentaux :

- Une méthode pragmatique, qui s'est appuyée utilement sur les stratégies et schémas régionaux existants, déjà concertés avec les acteurs locaux et votés par le conseil régional d'Occitanie. C'est notamment le cas de la stratégie régionale pour la Biodiversité (SRB) et de la stratégie Région à énergie positive d'Europe (REPOS), visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.
- Une méthode fiable et rigoureuse, qui a pu compter sur un outil régional majeur en matière d'énergie et de climat : l'observatoire de l'énergie en Occitanie (ORCEO). Il est animé par l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC). L'ORCEO a démontré sa vocation au service des politiques énergétiques régionales et locales.
- Une méthode participative, itérative qui a su associer les parties prenantes du territoire, à chaque étape d'élaboration, afin que cette feuille de route corresponde bien aux réalités et aux préoccupations du terrain.

Mais nous savons bien que cette démarche est un point de départ, et non un point d'arrivée : le défi immense de la mise en œuvre est devant nous ! En Occitanie, nous serons particulièrement attentifs à ce que la décarbonation des transports ou des bâtiments ne soit pas vécue comme une contrainte brutale, subie, mais comme un changement de modèle profitable, bien compris et accompagné au plus près des habitants. C'est à cette condition que nous parviendrons à concilier les enjeux écologiques, économiques et sociaux, dans une logique d'équilibre entre justice sociale et urgence climatique.

.

Carole DELGA,
Présidente du Conseil Régional d'Occitanie

SOMMAIRE

1 Introduction	3
1.1 Notre ambition pour la COP Occitanie	3
1.2 Les enjeux de la transition écologique dans le contexte démographique et socio-économique de l'Occitanie	5
1.2.1 Le défi climatique	5
1.2.2 Le défi de la biodiversité	6
1.2.3 Le défi des ressources	7
1.2.4 Contexte économique, social et démographique	8
1.3 La COP Occitanie : un outil pour renforcer et coordonner les efforts des acteurs régionaux	9
1.3.1 Une dynamique positive déjà engagée en Occitanie	9
1.3.2 Une dynamique prolongée par la démarche de territorialisation de la planification écologique	10
1.3.3 Définition de trajectoires et d'objectifs et proposition de mesures concrètes pour les atteindre	12
1.3.4 Gouvernance de la COP Occitanie pour assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action	14
1.3.5 Les « panoramas des leviers » pour l'Occitanie	14
1.3.6 Lancement de la COP Occitanie, diagnostic et élaboration d'un plan d'action	15
2 Le territoire d'Occitanie en action	17
2.1 Mieux se déplacer	17
2.1.1 Privilégier le développement du report modal et favoriser l'intermodalité	18
2.1.2 Accompagner la sobriété du parc de véhicules et sa décarbonation	22
2.2 Mieux se loger	26
2.2.1 Accompagner la sobriété et rénover les logements et les bâtiments tertiaires	27
2.2.2 Mettre en œuvre une stratégie foncière sobre et durable afin de réduire la pression sur la biodiversité	30
2.3 Mieux produire et consommer	32
2.3.1 Accélérer le déploiement des énergies renouvelables	34
2.3.2 Accompagner individuellement la décarbonation des gros émetteurs industriels	39
2.3.3 Massifier les travaux de décarbonation pour les industries émettrices plus petites	41
2.3.4 Mieux réduire et gérer les déchets	43
2.4 Mieux se nourrir	48
2.4.1 Diversifier les productions agricoles : l'exemple des légumineuses	51
2.4.2 Promouvoir une consommation alimentaire de meilleure qualité	54
2.4.3 Réduire l'utilisation d'intrants : l'exemple de l'agriculture biologique	58
2.5 Mieux préserver le vivant	61
2.5.1 Mieux préserver les forêts et valoriser le bois	63
2.5.2 Préserver la ressource en eau, en quantité et en qualité	66
2.5.3 Augmenter les surfaces en aires protégées	68
2.5.4 Restaurer les habitats dégradés	72
2.5.5 Restaurer les continuités écologiques terrestres et des cours d'eau	74
2.5.6 Réduire les pressions sur la biodiversité	77
2.6 Répondre aux besoins en compétences induits par la transition écologique	78
2.6.1 Renforcer la mobilisation des publics en recherche d'emploi ou en reconversion sur les métiers de la transition écologique	79
2.6.2 Poursuivre l'adaptation de l'offre de formation	80
2.6.3 Accompagner les entreprises dans la réflexion sur leurs besoins en compétences et encourager le dialogue social dans les entreprises sur les enjeux de transition écologique	82

2.7 Déclinaison de la Planification écologique à travers une approche transversale et concertée ..	85
2.7.1 Une approche transversale	85
2.7.2 Une cohérence générale	85
2.8 La planification écologique au service de la transition juste en Occitanie	87
2.8.1 Concilier écologie et justice	87
2.8.2 Structurer une démarche de concertation et de négociation	88
3 Outils de gouvernance	89
3.1 Une gouvernance adaptée pour concrétiser la planification écologique en Occitanie	89
3.2 Les instances de gouvernance territoriales au service de la planification écologique.....	89
4 Annexes.....	93
4.1 Acteurs associés à la COP.....	93
4.2 Synthèse des objectifs régionaux.....	103
4.3 Transversalité des enjeux de la COP.....	107
4.3.1 Bonnes pratiques et besoins	107
4.3.2 Illustration des bonnes pratiques et besoins en lien avec la transversalité des enjeux de la COP	108
Glossaire des Acronymes.....	110

1 Introduction

1.1 Notre ambition pour la COP Occitanie

Changement climatique, effondrement de la biodiversité, raréfaction des ressources... : les effets de la crise environnementale que nous connaissons sont indéniables. Il ne s'agit plus seulement aujourd'hui de « préserver notre environnement », mais bien de garantir que notre cadre de vie reste habitable de façon pérenne, pour l'être humain et pour le vivant en général.

Ces changements sont particulièrement marqués dans notre région ; l'augmentation des températures est déjà plus importante en Occitanie, avec +1,8 °C depuis 1900, qu'au niveau national (+1,7° C). Nous sommes tous, collectivités, associations, entreprises ou citoyens, impactés à différents niveaux. Au cœur de la transition écologique, les acteurs du territoire disposent pourtant d'une palette de leviers pour renverser la bascule, mais les actions déjà déployées ne sont pas encore à la mesure du défi qui nous fait face : diviser par deux les émissions régionales de gaz à effet de serre (GES) entre 2019 et 2030 tout en enravant la dégradation des écosystèmes. La Conférence des Parties (COP) régionale propose une méthode ambitieuse afin d'y contribuer, en mobilisant l'ensemble des acteurs de la région et en prenant en compte les particularités de notre territoire.

Qu'est-ce que la COP Occitanie ?

La COP Occitanie est l'outil, à l'échelle régionale, qui décline la démarche nationale de planification écologique ; à la fois instance de pilotage de cette démarche et espace de concertation au plus près des acteurs locaux, la COP a pour objectif :

- **d'offrir une vision partagée et territorialisée de l'ambition**, sous la forme d'objectifs de réduction des émissions de GES, de maintien de la biodiversité et de préservation des ressources, définis à l'horizon 2030, et prenant en compte la situation actuelle ;
- **de permettre un cadre d'échange commun**, fondé sur cette vision partagée, qui rassemble toutes les parties prenantes concernées (État, Région, collectivités locales, partenaires institutionnels, fédérations professionnelles, associations, citoyens...), afin de faciliter l'appropriation des enjeux, d'imaginer des solutions adaptées à chaque territoire et de répartir les efforts ;
- **d'assurer un suivi régulier**, pour veiller à la mise en œuvre effective des actions et adapter la démarche aux nouveaux enjeux.

Plusieurs valeurs nous ont servi de boussole et continueront de nous orienter :

- **la volonté de rassembler** les acteurs pour initier des échanges transverses en ouvrant des lieux d'expression et de concertation, au niveau régional, dans les départements, ou en ligne ;
- **la nécessité de considérer les enjeux avec pragmatisme**, en priorisant les solutions concrètes pouvant être mise en œuvre dès 2025, **et ambition**, en identifiant les leviers d'action à plus fort impact.

Enfin, la COP est vivante et évolutive : après avoir élaboré un plan d'action partagé avec l'ensemble des acteurs, elle s'assure de sa mise en œuvre concrète et s'élargit à de nouvelles thématiques comme l'adaptation au changement climatique.

Quelles sont les intentions de la feuille de route ?

- **Partager une vision commune et des actions à déployer**

Avec le diagnostic régional et le plan d'action qui l'accompagnent, la feuille de route constitue la base de travail commune de la COP :

- elle présente une **vision d'ensemble** des défis à relever en Occitanie, détaillée dans le diagnostic ;

- elle détaille les **actions clés** autour desquelles il convient de se mobiliser en priorité. Les actions sont recensées plus exhaustivement dans le plan d'action qui détaille les engagements de certaines parties prenantes de la COP (État, Région, membres de groupes de réflexion thématiques (GT) et acteurs ayant partagé leurs projets). Ces actions doivent servir de base et d'indications pour susciter de nouveaux projets, à toutes les échelles ;
- elle expose l'approche et la **méthode** souhaitées pour la COP.

- **Donner des perspectives**

Cette feuille de route doit servir de brique commune pour construire la suite de la démarche et accélérer la transition écologique dans la région. Une gouvernance est ainsi proposée pour inscrire la COP dans la durée, préciser son mode de fonctionnement et le rôle attendu de chacun des acteurs.

La mise en œuvre des actions s'articule en effet à différents niveaux :

- au niveau régional, des référents assureront le suivi et l'animation du plan d'action ;
- au niveau local, les acteurs territoriaux permettent une mise en œuvre opérationnelle des objectifs et actions identifiés. Pour cela, les collectivités et parties prenantes (État, Région, Collectivités locales et acteurs socio-économiques) pourront s'appuyer sur les instances et démarches existantes ou à venir (Plans climat, Contrats de réussite pour la transition écologique (CRTE), Projets alimentaires territoriaux...) et profiter des outils mis à disposition (Plateforme Aides Territoires...).

La feuille de route constitue un point de départ : les engagements qu'elle présente doivent essaimer et intégrer chemin faisant de nouvelles priorités et de nouveaux projets.

1.2 Les enjeux de la transition écologique dans le contexte démographique et socio-économique de l'Occitanie

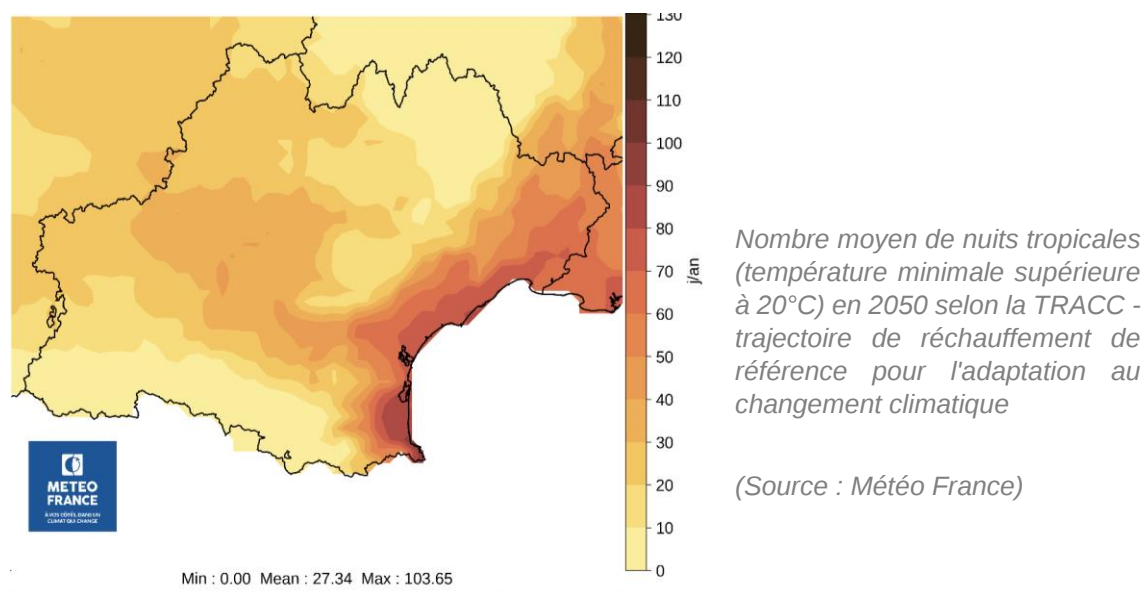
L'Occitanie, par la richesse de ses écosystèmes et de son patrimoine, la diversité de sa géographie, et son développement économique et démographique significatif, est en première ligne face aux multiples défis environnementaux : climat, biodiversité, préservation des ressources... Ce sont autant de changements profonds dont on peut déjà observer les conséquences sur notre territoire.

1.2.1 Le défi climatique

L'Occitanie est l'une des régions françaises les plus exposées au réchauffement climatique. L'augmentation des températures y est plus sensible localement (+1,8 °C depuis 1900) qu'au niveau national (+1,7 °C). Cela se manifeste par une multiplication des épisodes de sécheresse, de canicule, d'inondation, une diminution du couvert neigeux dans les massifs montagneux, une modification des cycles saisonniers et des précipitations.

Ces évolutions ont et auront des impacts négatifs sur les milieux naturels, les ressources (dont la disponibilité de l'eau), la qualité de l'air, la santé humaine, la sécurité alimentaire, les infrastructures et les activités humaines (agriculture, énergie, tourisme hivernal et estival...).

L'augmentation du nombre de journées chaudes et de nuits tropicales (lorsque la température ne descend pas en dessous de 20 °C) se fait déjà ressentir sur les **populations**. La fréquence des vagues de chaleur a ainsi été multipliée par 4,5 dans l'Aude entre les périodes 1947-1984 et 1984-2022. Ces vagues de chaleur auront un impact fort sur les populations au sens large (humaine ou non), notamment sur le littoral méditerranéen, les territoires de montagnes et les centres urbains.



Au-delà des températures, 20 % des communes sont fortement ou très fortement exposées aux **risques climatiques**. La présence de sols argileux en Occitanie occasionne de nombreux phénomènes de retrait-gonflement qui affectent les **infrastructures** (bâtiments et routes). L'**érosion du littoral** est déjà visible : 260 ha ont été gagnés par la mer depuis 1945 en Occitanie. Cela pourrait impacter 14 000 ha

à l'horizon 2100. Enfin, le risque de **mouvements de terrain** concerne l'ensemble des communes du Tarn et partiellement les communes du Gard et de l'Hérault¹.

Les **forêts** d'Occitanie sont également concernées, avec un risque incendie marqué (voir ci-contre) qui tend à s'accroître².

Dans le même temps, l'**Occitanie**, avec 29,8 millions de tonnes équivalent CO₂ émises en 2019, **représente plus de 7 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France**. Les principaux secteurs responsables de ces émissions sont les transports, l'agriculture, le résidentiel et le tertiaire, ainsi que l'industrie. La trajectoire de réduction des gaz à effet de serre émis sur le territoire d'Occitanie est enclenchée depuis 2006, à un rythme toutefois trop peu soutenu (– 9 % entre 2008 et 2019)³.

Près de 700 feux ont brûlé des forêts en Occitanie en 2019

498 communes, soit 11% des communes d'Occitanie, ont été touchées



Répartition des émissions de GES de la Région selon les secteurs d'activité (Source : ORCEO)

L'enjeu est donc double : d'une part, **la baisse des émissions de GES est indispensable** pour limiter le réchauffement climatique et ses conséquences, d'autre part, **il est nécessaire de préparer l'adaptation de l'Occitanie**, avec une attention particulière pour les géographies de montagnes, littorales ou urbaines qui présentent des vulnérabilités majeures. L'objectif commun doit être de préserver les conditions de vie, à l'échelle de la région, des populations humaines, avec un souci de justice sociale⁴, ainsi que du vivant de façon plus générale.

1.2.2 Le défi de la biodiversité

Grâce à la grande variété de ses milieux naturels (mer, montagne, forêts, causses, lagunes, plaines, zones humides), l'Occitanie abrite plus de la moitié des espèces françaises métropolitaines de faune et de flore, dont plus de 200 espèces protégées. Cela implique une gestion particulière : 36 % du territoire est ainsi classé en aires protégées. Cette biodiversité joue un rôle essentiel dans le maintien des équilibres écologiques, dans la régulation du climat, dans la production de ressources alimentaires, énergétiques et médicinales, et pour le bien-être des habitants. Elle contribue également à l'attractivité et à l'identité de notre région.

La richesse des milieux naturels occitans et des espèces qui y vivent est pourtant menacée par de multiples pressions :

- **l'artificialisation des sols liée à l'urbanisation** qui entraîne une réduction importante des habitats naturels ainsi que leur fragmentation, en particulier sur le littoral méditerranéen et autour

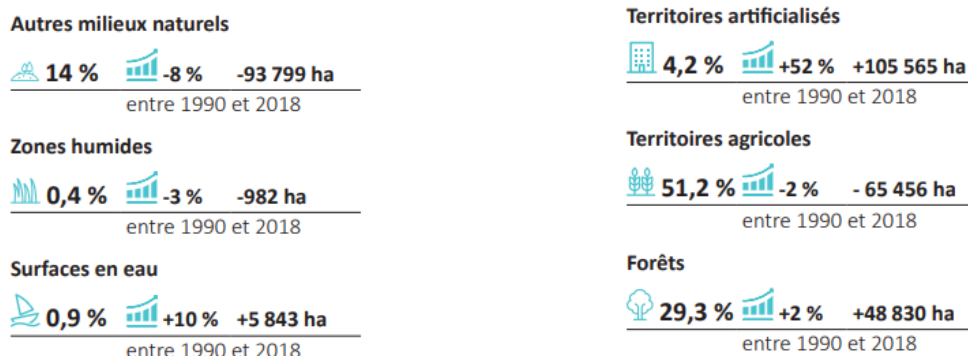
¹ Source : ORCEO - ONERC

² Source : [ARB Occitanie](#)

³ Source : ORCEO

⁴ Voir le chapitre 3.7 - Faire de la planification écologique une démarche au service de la transition juste en Occitanie

des principales agglomérations (+52 % de surfaces artificialisées entre 1990 et 2018 en Occitanie⁵ (cf. représentation ci-dessous⁶) ;



Evolution de l'occupation des sols en Occitanie entre 1990 et 2018 (Source : ARB Occitanie)

- **la dégradation et les pollutions des écosystèmes** liées aux activités humaines (urbanisation, déchets, transports, agriculture, industrie...) ;
- **la forte fréquentation des milieux naturels** liée aux **activités de tourisme et de loisirs**, notamment sur le littoral ;
- **la propagation d'espèces exotiques envahissantes**, avec un quasi triplement en 40 ans⁷.

1.2.3 Le défi des ressources

L'épuisement de certaines ressources naturelles (eau, biomasse, métaux, ressources minérales...), du fait de leur raréfaction et d'un modèle de consommation peu durable, est un défi tout particulier pour le territoire de l'Occitanie, dans un contexte de croissance démographique et de développement économique fort qui tend à accroître encore davantage la pression sur les ressources, et dont les conséquences affectent à la fois les écosystèmes, les personnes dans leur vie quotidienne, et les activités économiques.

Cela concerne, par exemple, **la gestion de la ressource en eau**, qui constitue un enjeu majeur pour la région⁸. La modification du régime des précipitations liée au changement climatique peut provoquer un manque comme un excès d'eau à l'échelle locale :

Les épisodes de sécheresse seront de plus en plus fréquents.

L'épisode de sécheresse de 2022 a marqué l'Occitanie, avec en Adour-Garonne 400 communes soumises à des restrictions sur l'alimentation en eau potable, l'assèchement de 50 % des cours d'eau et une baisse de 40 % des rendements agricoles. Le déficit hydrique est croissant et estimé à 1,2 milliard de m³ d'ici 2050 sur ce bassin versant.

Les inondations représentent également un facteur de risque important.

Elles ont entraîné 3 milliards d'euros de dégâts sur les 20 dernières années, soit 160 millions d'euros en moyenne par an : 30 % des décès imputables aux inondations chaque année en France ont eu lieu en Occitanie.

Les **impacts** sont nombreux : **sur la vie quotidienne** (restrictions d'eau en période estivale, épisodes de rupture de l'approvisionnement en eau potable) ainsi que **sur les activités économiques**,

⁵ Source : [Cahier Régional Occitanie sur les Changements Climatiques \(CROCC\)](#)

⁶ Source : ARB Occitanie, [Occupation du sol : proportion des différents postes d'occupation du sol en Occitanie](#)

⁷ Source : ARB Occitanie, [Etat des lieux des espèces exotiques envahissantes en Occitanie](#)

⁸ Pour en savoir plus : région Occitanie, [Mieux gérer la ressource en eau](#)

(agricoles, industrielles, touristiques). À titre d'exemple, la baisse de l'enneigement en montagne atteint – 3 cm par décennie à La Mongie depuis 1974.

Certaines solutions envisagées pour faire face aux enjeux environnementaux soulèvent également la question de la **juste utilisation des ressources**, notamment lorsqu'elles sont limitées : la biomasse, fortement demandée, peut ainsi être destinée selon son type (biomasse agricole ou bois) à l'alimentation, à la production d'énergie, à la construction ou encore au stockage de carbone. Cette question concerne aussi les métaux et d'autres ressources minérales.

Enfin, il importe de **repenser les modes de production et de consommation** dans un esprit de sobriété afin de limiter la consommation de matière, diminuer ou valoriser les déchets générés, et ainsi réduire la pression sur les ressources.

1.2.4 Contexte économique, social et démographique

L'Occitanie compte 6 millions d'habitants et connaît une **forte croissance démographique**, qui se concentre sur les métropoles de Toulouse et de Montpellier ainsi que leurs périphéries. **Les tendances démographiques sont toutefois contrastées** d'un département à l'autre, avec une dynamique plus modérée dans les communautés d'agglomération et une population en baisse dans les communautés de communes rurales.

La région se caractérise également par une économie dynamique, portée notamment par **l'industrie, le tourisme et l'agriculture**. La transition écologique constitue un défi pour l'ensemble des secteurs économiques, afin de concilier décarbonation, préservation de la biodiversité et pérennisation de leurs activités. Une grande diversité de contextes et d'enjeux coexistent avec :

- des activités industrielles implantées sur le territoire (aéronautique et spatial, agroalimentaire, santé, numérique, hydrogène...) qui représentent un intérêt stratégique fort à l'échelle régionale et nationale. Certaines d'entre elles sont par ailleurs des leviers essentiels pour contribuer à la transition écologique ;
- des activités touristiques, qui représentent 10 % de la richesse du territoire et qui exercent inévitablement des pressions sur l'environnement (pression foncière accrue, surconsommation de ressources naturelles...) ;
- un secteur agricole diversifié : la région Occitanie est **la première région agricole de France** en termes de nombre d'exploitations et la première région en agriculture biologique⁹. La diversité de ses paysages lui confère une très grande variété de production et la quasi-totalité des filières agricoles sont présentes sur le territoire. La filière forêt-bois est implantée dans tous les départements et participe à la séquestration et au stockage de carbone.

Une économie régionale dynamique mais concernée par le changement climatique		
Des secteurs industriels d'excellence	10 % de la richesse du territoire	1 ^{re} région agricole
dont certains sont des leviers essentiels à la transition écologique : numérique, hydrogène, filière bois...	issus de son activité touristique	avec plus de 60 000 exploitations et 3 millions d'hectares

⁹ Voir la partie thématique dédiée à l'agriculture pour plus de détail

Toutes ces activités économiques sont **exposées aux conséquences du changement climatique** et doivent tenir compte de leurs vulnérabilités comme de leurs atouts pour transformer leurs pratiques et s'adapter sur le long terme.

Malgré le dynamisme de la région, **on observe de grandes inégalités entre les territoires**. L'Occitanie est la deuxième région la plus touchée par le chômage en France métropolitaine (8,8 %, contre 7,3 % au niveau national) : si les deux métropoles sont très attractives et concentrent près de 40 % des emplois, certains départements ont les taux de chômage les plus élevés de France métropolitaine. Les taux de pauvreté présentent des disparités similaires.

La planification écologique, conformément au vœu des Français¹⁰, doit tenir compte de l'ensemble des enjeux démographiques, économiques et sociaux afin de permettre la réalisation d'actions à la fois **efficaces pour l'environnement et socialement équitables**.

Un territoire marqué par les disparités et les inégalités...		
démographiques	d'accès à l'emploi	économiques
+ 41 700 nouveaux habitants / an Une population en baisse dans les communes rurales	Taux de chômage : <5 % en Lozère 12 % dans les Pyrénées-Orientales	Taux de pauvreté : 13,3 % en Haute-Garonne 20,7 % dans les Pyrénées-Orientales

1.3 La COP Occitanie : un outil pour renforcer et coordonner les efforts des acteurs régionaux

1.3.1 Une dynamique positive déjà engagée en Occitanie

Mobilisés pour répondre à ces défis, État et Région s'engagent et mènent, en lien avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, des travaux ambitieux sur plusieurs thématiques :

- **Transition énergétique** : le conseil régional d'Occitanie a élaboré une stratégie REPOS (Région à Énergie POSitive) et s'est fixé comme ambition d'être la première région d'Europe à énergie positive en 2050. Cette ambition est inscrite dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). La mise en œuvre de cette stratégie s'inscrit dans une gouvernance partenariale État-Région, sous la forme du comité régional de l'énergie (CRE). Elle repose sur des outils tels que le réseau Territoires d'Occitanie pour la transition énergétique (TOTEn) qui permet l'animation des territoires sur la transition énergétique et écologique, ou encore l'Observatoire Régional Climat Énergie Occitanie (ORCEO), qui assure le suivi des émissions de (GES) dans la région.
- **Gestion de l'eau** : la mobilisation de l'État, de la Région et des acteurs de l'eau s'illustre dans la révision de plans d'adaptation au changement climatique, par la mise en œuvre de stratégies de gestion quantitative adaptées, mais aussi à travers le « Plan Eau » du gouvernement qui prévoit 10 % d'économie d'eau prélevée à l'horizon 2030 et celui de la Région, doté d'un budget de 162 M€ d'ici à 2030.
- **Rénovation thermique des bâtiments** : plusieurs aides ont été déployées, notamment via l'Agence nationale de l'habitat, MaPrimeRénov', le dispositif régional Rénov'Occitanie et l'accompagnement de l'AREC, opérateur du service public régional.

¹⁰ Conseil d'analyse économique, juillet 2022, [Les Français et les politiques climatiques](#)

- **Décarbonation de l'industrie** : entre 2020 et 2023, 17 projets de décarbonation industrielle ont bénéficié d'un soutien de l'Ademe. Un contrat de transition écologique a été signé avec l'État en novembre 2023 avec les trois cimenteries de la région et une cinquantaine d'entreprises sont accompagnées par l'État, notamment grâce à des appels à projets de *France 2030*. La Région soutient la décarbonation des filières phares de son territoire et déploie un fonds souverain régional, comprenant notamment le dispositif Fiteeo porté par l'AREC et dédié à des projets de transition énergétique dans l'industrie.

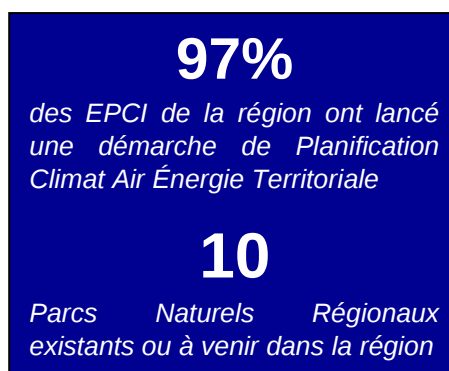
- **Gestion des ressources** : le Conseil Régional met en œuvre le Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire et une animation partenariale est réalisée par le réseau Cycl'op qui mobilise tous les acteurs du monde économique, associatif, institutionnel et de la recherche.
- **Biodiversité** : l'élaboration partenariale de la Stratégie régionale pour la Biodiversité à partir de 2018 a permis de construire une vision partagée et de définir une trajectoire commune pour le territoire¹¹. La démarche de restauration écologique de sites dégradés ainsi que le plan d'action territorial des aires protégées illustrent également l'engagement de l'Occitanie pour relever le défi de la biodiversité.
- **Adaptation au changement climatique** : des démarches exemplaires comme le Plan d'Action Régional pour l'Adaptation du Littoral, élaboré dans le cadre du Plan Littoral 21 afin d'accompagner les stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte sur tout le littoral occitan, ou encore le Plan stratégique d'adaptation des Pyrénées, élaboré dans le cadre du comité de massif des Pyrénées ont été initiées grâce à la coopération de l'État, de la Région et de toutes les parties prenantes concernées.

À l'échelle départementale, le changement climatique est aujourd'hui une question centrale dans l'élaboration des politiques publiques : plusieurs conseils départementaux mènent des analyses dédiées à l'adaptation au changement climatique (Lot, Aveyron) tandis qu'une motion d'urgence climatique a été signée en 2021 dans l'Aude. Plus de 60 projets alimentaires territoriaux (PAT) recouvrent l'ensemble du territoire d'Occitanie.

L'engagement des Établissements Publics de Coopération Intercommunale d'Occitanie (EPCI) dans la démarche de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) illustre l'intérêt local pour les objectifs stratégiques et les plans d'action pour mener à bien la transition écologique sur leur territoire.

71 contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) et bientôt 10 Parcs Naturels Régionaux (PNR) complètent les engagements territoriaux en faveur des politiques de développement durable.

Cependant, en dépit de ce dynamisme, les trajectoires fixées ne sont pas atteintes et c'est pourquoi il est nécessaire de renforcer et d'accélérer les mesures prises pour la transition écologique.



1.3.2 Une dynamique prolongée par la démarche de territorialisation de la planification écologique

La dynamique d'action en faveur de la transition écologique s'inscrit désormais dans une démarche plus globale de **planification écologique**, sous l'impulsion du Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE). La planification vise à définir un chemin collectif pour répondre de manière coordonnée à l'ensemble des objectifs et des engagements que la France s'est fixée, tant au niveau national qu'europpéen (Plan « Fit for 55 ») ou international (Accord de Paris).

Un plan complet de transition, incluant la baisse des émissions de gaz à effet de serre, des mesures d'enrayement de l'effondrement de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique a été élaboré au niveau national¹². Sur cette base, une démarche de **territorialisation de la planification écologique**



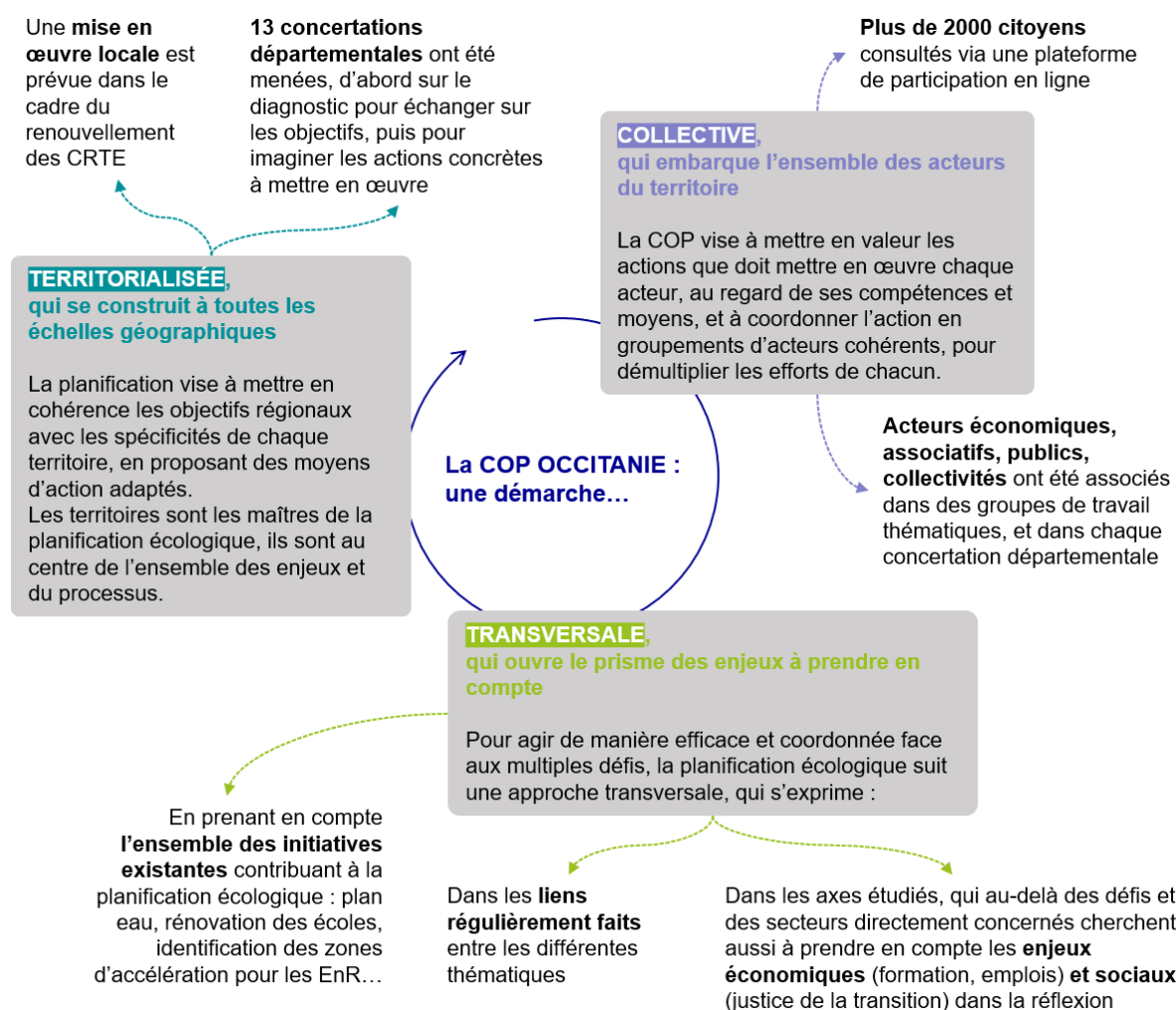
¹¹ Pour en savoir plus sur la [Stratégie régionale pour la Biodiversité](#) (SrB) de la Région Occitanie

¹² Voir publications du [SGPE](#)

est engagée à travers la « **Conférence des parties** » (**COP**) Occitanie, qui vise à concevoir collectivement et à mettre en œuvre une trajectoire régionale crédible, concrète et d'ampleur suffisante pour atteindre à l'horizon 2030 les objectifs définis.

Les partenaires de cette démarche, État et Région en premier lieu, se sont engagés dans ces travaux en novembre 2023 avec une dynamique forte partagée avec les collectivités et les acteurs du territoire. En s'appuyant sur les progrès déjà réalisés, l'enjeu est de définir les actions à mener pour accélérer et amplifier notre effort collectif :

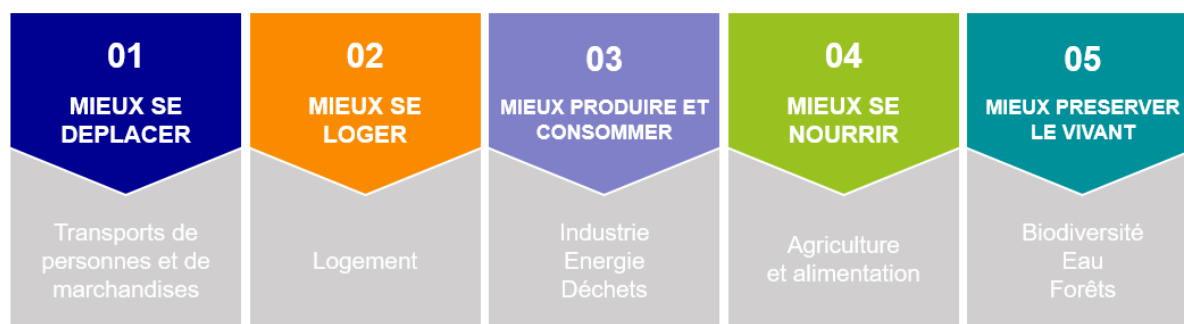
- **de façon collective et partenariale**, afin de partager un niveau d'ambition commun,
- **en mettant les territoires au cœur de la démarche**, car ils sont les premiers acteurs de la transition,
- et en suivant **une approche globale**, pour appréhender ensemble les différents défis environnementaux auxquels nous faisons face



Les piliers de la planification écologique : une démarche collective, territorialisée et transversale.

1.3.3 Définition de trajectoires et d'objectifs et proposition de mesures concrètes pour les atteindre

Pour atteindre nos objectifs de décarbonation et plus généralement de préservation de l'environnement, les travaux de planification écologique ont permis d'envisager une trajectoire renouvelée et ambitieuse sur **5 grandes thématiques**, chacune développée dans cette feuille de route :



À partir d'une déclinaison indicative des objectifs régionalisés proposés par le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE), la COP Occitanie a permis d'affiner cette trajectoire régionale en 4 grandes étapes :



Débattre des trajectoires proposées par le SGPE et mesurer le chemin déjà parcouru en identifiant les actions déjà portées par les acteurs

Construire un **diagnostic régional**¹³ à travers 9 groupes de travail (GT) thématiques¹⁴ pour s'approprier les objectifs à atteindre, le chemin qu'il reste à parcourir et les priorités d'action

Identifier et débattre des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs régionaux et des projets à lancer ou poursuivre sans attendre

Construire une **feuille de route** régionale qui présente les objectifs communs, et regroupe, à travers un **plan d'action**, les actions et les projets identifiés au regard des enjeux du territoire.

La démarche suivie par la COP Occitanie depuis 2023 et les résultats obtenus grâce à celle-ci sont détaillés ci-dessous. Ce processus a permis d'aboutir à deux documents clefs :

- la **feuille de route**, qui porte l'esprit de la planification, propose les actions prioritaires à engager collectivement dès 2025 et donne à voir la gouvernance pour réaliser cette ambition ;
- le **plan d'action** qui lui est annexé, qui recense plus exhaustivement les chantiers sur lesquels s'engager et qui permettra d'en assurer le suivi dans les années à venir.

Ce plan d'action se structure en 3 niveaux :

> **Les objectifs régionaux définis à l'horizon 2030 sur les différentes thématiques de la COP Occitanie.** Initialement proposés par le SGPE, ils ont été adaptés pour mieux correspondre aux spécificités locales. Ces objectifs permettent d'identifier les principales trajectoires propres à l'Occitanie sur lesquelles il est nécessaire d'agir pour répondre aux défis de la planification écologique. Ils seront suivis régulièrement et pourront servir de lignes directrices pour guider l'émergence de projets en faveur de la transition écologique.

¹³ [Diagnostic régional partagé de la COP Occitanie](#)

¹⁴ Ces 9 thématiques ont été regroupées en 5 thématiques plus larges pour la rédaction de la présente feuille de route

> Les actions pour coordonner les acteurs dans la mise en œuvre de la territorialisation de la planification. Issues des réflexions locales, elles font le lien entre les objectifs et leur réalisation à travers des projets concrets. Plus qu'une ambition, les actions COP cherchent à flécher vers les moyens ou la manière d'obtenir l'objectif associé. Les actions proposées sont aujourd'hui plus ou moins matures : les acteurs associés devront veiller à les mettre en œuvre, ou à défaut, à approfondir les réflexions sur celles-ci dès la publication du plan d'action.

> Les projets proposés par les acteurs du territoire au niveau local. La COP, à travers son animation territoriale s'appuyant sur les instances existantes, encouragera les projets contribuant aux objectifs fixés par la feuille de route, en assurera le suivi et l'évaluation. Un grand nombre de projets nouveaux ou à accélérer ont déjà été recensés.

1.3.4 Gouvernance de la COP Occitanie pour assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action

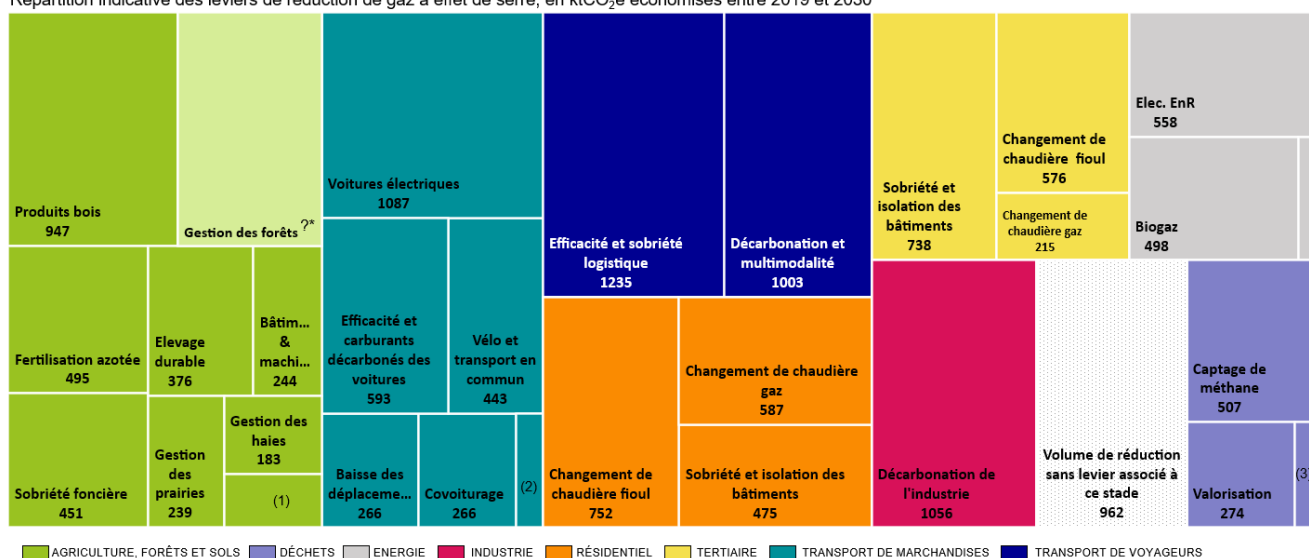
Pour atteindre ses objectifs à l'horizon 2030, la COP Occitanie devra reposer sur un travail collectif et de long terme, associant les territoires, les services de l'État et de la Région, les représentants de filières, les associations et les citoyens. Afin de mobiliser l'ensemble des parties prenantes, de susciter leur adhésion aux diagnostics et aux objectifs régionaux et de permettre l'émergence, le suivi et la mise en œuvre d'actions concrètes tout en maintenant une dynamique d'accélération, une gouvernance dédiée sera mise en place (cf. *chapitre 3*).

1.3.5 Les « panoramas des leviers » pour l'Occitanie

Ces panoramas ont été partagés par le SGPE pour les sujets de décarbonation, de préservation des ressources et de la biodiversité. Ces représentations illustrent la diversité des actions à mettre en œuvre, et la multiplicité des secteurs d'activité qui doivent contribuer. Ils donnent une indication sur le potentiel de bénéfice qui pourrait être visé sur les différents leviers.

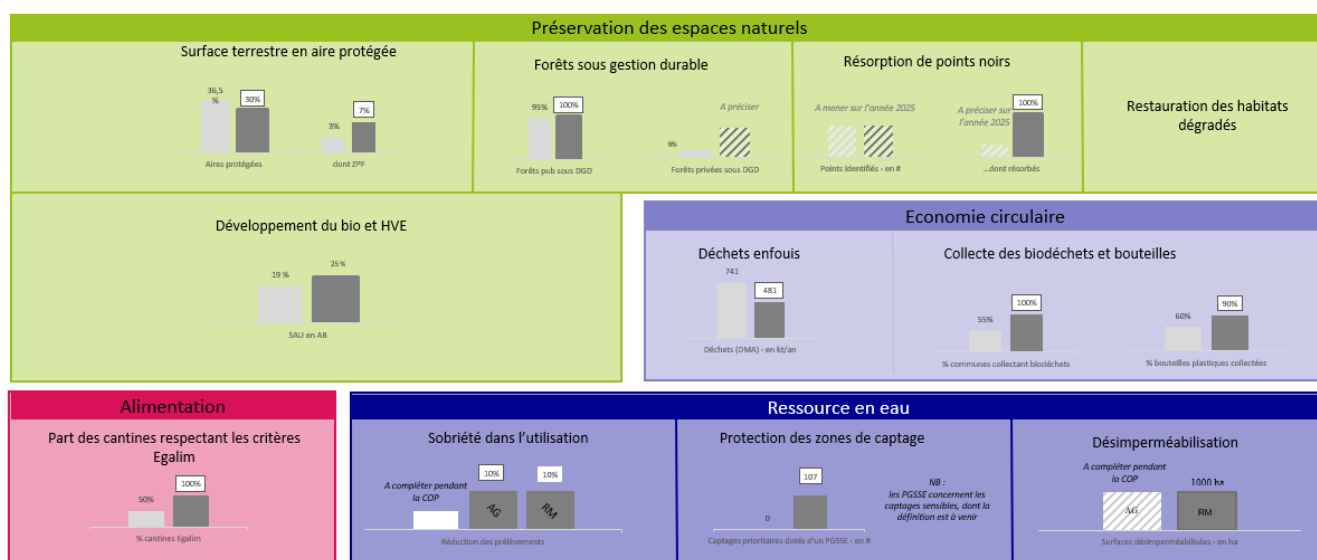
L'enjeu de la planification écologique en Occitanie est de réduire les émissions annuelles de GES d'environ 16 MtCO₂e par rapport à nos émissions projetées en 2030. Soit 8 % de l'effort national (– 200 MtCO₂e) pour une population représentant 9 % de la population française.

Répartition indicative des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Pratiques stockantes : 124 ktCO₂e. (2) Bus et cars décarbonés : 74 ktCO₂e. (3) Réseaux de chaleur : 57 ktCO₂e. (4) Prévention des déchets : 56 ktCO₂e.
* Objectif en cours de régionalisation

Des objectifs ont aussi été partagés sur la gestion des déchets, la préservation de la ressource en eau et des espaces naturels, ainsi que sur l'alimentation.



À travers la démarche de la COP Occitanie, ces objectifs ont été enrichis et mis en cohérence avec les planifications existantes. Le tableau en annexe recense les différents objectifs pris en compte à ce stade dans le cadre de la démarche COP.

1.3.6 Lancement de la COP Occitanie, diagnostic et élaboration d'un plan d'action

01 | Concertation sur le diagnostic

Des réunions de concertation copilotées par les préfets et vice-présidents du conseil régional ont été organisées dans les 13 départements du territoire, à partir de décembre 2023, afin d'échanger sur les trajectoires proposées au niveau régional. À travers un questionnaire, les collectivités ont aussi eu l'opportunité de s'exprimer sur la pertinence et l'avancement de certaines actions sur leur territoire, afin d'établir une image aussi précise que possible de chaque dynamique locale.

Plus d'information sur les concertations départementales : [Lien¹⁵](#)



60 % des EPCI consultés en Occitanie ont répondu au questionnaire

6000 actions menées sur les territoires depuis 2019 ont été recensées

02 | Réalisation d'un diagnostic partagé

Les retours de cette concertation ont été analysés par 9 groupes de travail thématiques régionaux (Logement, Biodiversité, Énergie, Industrie, Déchets, Forêts, Transports, Agriculture et alimentation, Eau), réunissant des acteurs issus des services de l'État et de la Région, du monde économique, associatifs et des collectivités territoriales. La synthèse de ces travaux constitue le cœur du diagnostic régional, point de départ des ateliers départementaux.

Pour consulter le diagnostic : [Lien¹⁶](#)

¹⁵ https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/analyse_preliminaire_des_questionnaires.pdf

¹⁶ https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cop_occitanie_synthese_du_diagnostic_vf.pdf

03 | Débat sur les actions à mener

Des **concertations territoriales** impliquant les élus et les représentants locaux du monde économique et associatif ont permis l'identification de projets de planification écologique à mettre en place à l'échelle infra régionale. Elles ont alimenté le plan d'action à l'horizon 2030.

Par ailleurs, une **consultation citoyenne** a été organisée via le site laregioncitoyenne.fr afin de diffuser le diagnostic régional produit par les groupes de travail sur chacune des thématiques, et de questionner les habitants sur leur perception de la situation et les freins au changement rencontrés dans leur quotidien.

Plus de 2000 personnes ont répondu à près de 80 questions sur les 9 thèmes ; les résultats de cette consultation ont été rendus publics et communiqués à 80 000 personnes abonnées à la newsletter.

Pour en savoir plus sur les résultats de la consultation citoyenne : [Lien¹⁷](#)



Plus de **650** personnes ont pris part aux ateliers départementaux



Plus de **260** contributions volontaires reçues à l'issue des concertations territoriales



2000 personnes ont répondu à la consultation citoyenne sur la planification écologique.

04 | Feuille de route et plan d'action

Aboutissement des travaux et consultations conduits en 2024, ces deux documents, que sont la feuille de route et le plan d'action, constituent le point de départ des engagements pris dans le cadre de la COP et permettent d'identifier :

- **69** objectifs régionaux
- **91** actions
- **1119** projets, idées de projets ou propositions

La feuille de route et le plan d'action de la COP Occitanie seront régulièrement mis à jour, afin de suivre l'avancée des travaux et des engagements pris. Un rendez-vous annuel permettra d'actualiser les objectifs, actions et projets, mais aussi d'élargir le champ des thématiques couvertes par la COP.

¹⁷ <https://jeparticipe.laregioncitoyenne.fr/project/participez-a-la-planification-ecologique-en-occitanie/presentation/les-resultats-de-la-consultation-citoyenne-sont-disponibles>

2 Le territoire d'Occitanie en action

Déclinaison régionale des 5 grandes thématiques

Les chantiers de la planification écologique sont particulièrement vastes et nombreux. Aussi les actions qui doivent être déployées en Occitanie pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030 ont été priorisées et seulement certaines d'entre elles sont développées ci-dessous sous une forme concise et non exhaustive. Pour en savoir plus sur une thématique donnée, le plan d'action apporte une vision plus complète des objectifs visés ou des chantiers à mener et donne des exemples de projets identifiés par les acteurs locaux.

Comme le plan d'action qui l'accompagne, cette feuille de route sera actualisée et enrichie dans le temps en fonction des succès dans sa mise en œuvre, et des nouveaux enjeux à prendre en compte.

2.1 Mieux se déplacer



Le secteur des transports représente **42 % des émissions de GES en Occitanie** (32 % au niveau national) dont 13 % pour le transport de marchandises. Ces émissions sont en augmentation entre 1990 et 2019. La décarbonation des transports est un enjeu majeur pour la région : l'objectif de réduction est de 4 967 ktCO₂e en 2030 par rapport à 2019. Ces émissions sont essentiellement liées à une **forte utilisation des véhicules thermiques** pour les déplacements de voyageurs (voitures individuelles pour plus de 80 % des déplacements) et de marchandises (camions).

Cet état des lieux est stable depuis 2005 malgré l'augmentation du trafic, ce qui traduit un infléchissement relatif ; toutefois, une trajectoire plus ambitieuse s'impose.

Chaque levier d'action proposé présente un intérêt en termes d'impact : électrification du parc de véhicule, report vers des modes de déplacement doux (marche, vélo), ou moins carbonés (transport en commun, covoiturage), facilitation de la « multimodalité » (possibilité d'enchaîner les modes de transport), limitation des déplacements (télétravail, commerces de proximité, tourisme local). Ces leviers sont d'autant plus pertinents lorsqu'ils sont activés de manière complémentaire, en prenant en compte les spécificités et attentes des différents territoires en matière de mobilités et d'infrastructures. Ils se concentrent sur deux axes majeurs d'intervention : le **développement du report modal** et le **renforcement de la sobriété des parcs de véhicules**.

2.1.1 Privilégier le développement du report modal et favoriser l'intermodalité

Le report modal consiste à diminuer l'usage de la voiture individuelle au profit des modes de déplacement plus vertueux, comme le covoiturage, les transports en commun, la marche ou le vélo. Une trajectoire favorable lente se dessine en Occitanie en faveur des transports en commun (6,8 % des déplacements domicile-travail en 2020 ; 5,8 % en 2009) et du vélo (3 % en 2020 ; 0 % en 2009).

Des projets d'envergure sont déjà en cours en Occitanie pour développer les transports décarbonés du quotidien. Le protocole d'accord sur le volet Mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan État-Région (CPER) prévoit 1,5 Md€ en faveur de la décarbonation des mobilités, du transport ferroviaire, des transports du quotidien et de l'amélioration des réseaux existants : 70 % des financements sont en direction de transports décarbonés avec notamment plus d'un milliard d'euros investis en faveur du transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises, intégrant les projets de services express régionaux métropolitains de Toulouse et de Montpellier. Par ailleurs, 50 M€ sont inscrits en faveur des véloroutes. Ces montants s'ajoutent aux investissements en cours de réalisation pour les projets de lignes à grande vitesse *Toulouse-Bordeaux-Dax* et *Montpellier-Perpignan*. Parallèlement, la nouvelle convention liO Trains 2023-2032 signée entre la Région et SNCF affiche une ambition de réduction de 40 % des émissions de CO₂ d'ici 2032.

Le report modal doit être encouragé tout en favorisant les conditions de l'intermodalité afin d'optimiser les différents modes de transport et de limiter au maximum les ruptures de charge.

Le potentiel de report modal diffère cependant selon les territoires, compte tenu des disparités géographiques de la région (territoires ruraux, de montagne, littoral avec opportunité d'utilisation des voies d'eau et grandes métropoles), pour les voyageurs comme pour le transport de marchandises.



Objectifs à l'horizon 2030

- **Multiplier par 4 l'usage du vélo entre 2019 et 2030 pour atteindre 12 % des déplacements**

Le potentiel de développement du vélo est significatif puisque seulement 5 % des trajets domicile-travail de moins de 5 km sont effectués en vélo.

- **Atteindre 7499 kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés en 2026 en Occitanie** (pistes cyclables et voies vertes)

Cet objectif est fixé au regard de la situation initiale en décembre 2022 : 5 616 kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés.

- **Atteindre 100 000 voyageurs par jour en train régional (dès que possible) ;** soit une progression de 20 000 voyageurs par rapport à aujourd'hui (convention liO Trains 2023-2032)

- **Accroître le déploiement des chartes de logistique urbaine durable (LUD) pour couvrir d'ici 2030 l'ensemble du territoire avec des démarches engagées par les collectivités – ou via leur SCOT – auprès du programme InterLUD.**

Difficultés et besoins identifiés

Une plus grande sensibilisation aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle est nécessaire pour en accélérer l'appropriation. Un besoin fort de communication a ainsi été identifié.

La concertation territoriale a également mis en évidence, s'agissant de l'usage du vélo qui représente un levier d'action essentiel, un manque d'infrastructures cyclables adaptées et sécurisées, afin notamment de faciliter le transport et le stationnement des vélos, et donc favoriser l'intermodalité.

Les actions COP pour répondre à ces enjeux

- **Favoriser l'aménagement de voiries cyclables et leur interconnexion avec les autres modes de déplacement**

Sous-action 1 – Atteindre 2 000 km de voies cyclables supplémentaires sur le territoire d'ici à 2026 (par rapport à 2024)

Les gestionnaires de voiries portent de nouveaux projets d'aménagement d'infrastructures cyclables. La dynamique enclenchée ces dernières années doit être accélérée pour atteindre l'objectif, avec le souci de couvrir l'ensemble du territoire.

Les actions à conduire pourraient s'orienter vers :

- une augmentation des aides financières de l'État ;
- un développement des efforts d'accompagnement des collectivités en matière d'ingénierie ;
- l'organisation d'événements visant à promouvoir les modes actifs et à valoriser les dispositifs de soutien existants.

Sous-action 2 – Encourager EPCI et communes à disposer d'un schéma directeur vélo afin de couvrir l'ensemble du territoire à une échelle infra-départementale d'ici 2030

Les départements et la majorité des EPCI disposent ou élaborent aujourd'hui un schéma directeur vélo, permettant d'orienter le développement d'un réseau cyclable sur le territoire concerné.

Leur articulation aux différentes échelles nationale, régionale, départementale et communale, permettra à terme de structurer un réseau maillé, offrant des possibilités de déplacement et de report modal plus importants.

L'élaboration des schémas directeurs pourra être en partie financée par les aides de l'État tels que les appels à programmes territoires et dispositifs AVELO3. En complément des soutiens financiers, il est nécessaire d'axer les efforts sur :

- un meilleur accompagnement des porteurs de projets en matière d'ingénierie et de gouvernance ;
- une sensibilisation aux forts enjeux de sécurisation des aménagements et à leur caractère intermodal ;
- l'élaboration d'un diagnostic relatif à la mise en place des schémas directeurs d'aménagements cyclables (SDAC) en Occitanie intégrant la définition d'objectifs à l'horizon 2030 à l'échelle infra-départementale.

- **Aménager des espaces d'intermodalité (aires de covoiturage, box à vélos, pôles d'échange multimodaux, parkings relais, etc.)**

Sous-action 1 – Optimiser les différentes chaînes modales en particulier transports en commun et modes actifs

L'intermodalité doit être pensée comme un levier d'action global pour optimiser l'usage de chacun des modes et de réduire les ruptures de charge.

Aussi, dans la perspective de la mise en œuvre de la planification écologique en 2025, l'État veillera à organiser :

- la mise en place d'une gouvernance dédiée au sujet de l'intermodalité ;
- le déploiement d'objectifs et d'indicateurs chiffrés en matière d'intermodalité, en particulier en ce qui concerne l'emport et le stationnement des vélos via les transports en commun.

Sous-action 2 – Aménager des pôles d'échanges multimodaux (PEM)

Plus de 70 pôles sont actuellement en études ou en travaux en Occitanie dont les ¾ en zone rurale où ils se révèlent être un outil particulièrement pertinent. Les AOM porteuses de projets de PEM peuvent bénéficier d'aides de la Région (plan régional PEM) et de l'État (dont les appels à projets TCSP). Afin d'accroître le nombre de PEM dans la région, l'État veillera à engager :

- une meilleure communication et sensibilisation des potentiels futurs porteurs de projets sur la fonctionnalité des PEM et leur impact dans le renforcement de la multimodalité et le développement du report modal ;
- une réflexion sur un meilleur accompagnement des futurs porteurs de projets en matière de gouvernance compte tenu de la pluralité des acteurs impliqués.

Sous-action 3 – Mettre en place des solutions de covoiturage adaptées aux zones moins denses où l'offre de transport en commun est réduite.

75 % de la capacité des voitures ne sont pas utilisés aujourd'hui et le développement du covoiturage devrait permettre de réduire nettement le nombre de déplacements en voiture individuelle. Il semble nécessaire d'accentuer les efforts dans plusieurs directions :

- l'évaluation de l'utilisation du Fonds vert, intégrant une réflexion sur son éventuelle évolution ;
- l'état des lieux des applications de covoiturage à l'échelle départementale intégrant une réflexion sur leur promotion et leur interopérabilité ;
- la proposition d'un service public de covoiturage à l'échelle de l'Occitanie afin d'éviter la multiplication des opérateurs et ainsi augmenter le potentiel de covoiturage ou a minima d'un plan covoiturage à destination des agents de l'État piloté par un opérateur.

• Élaborer une stratégie régionale logistique visant à décarboner la filière

Les acteurs de la logistique en Occitanie travaillent à l'élaboration d'une stratégie régionale reposant sur un diagnostic territorial partagé, portée par l'État, la Région et le cluster TENLOG. Une deuxième conférence logistique, qui sera organisée en 2025, permettra de consulter les différents acteurs impliqués et de définir les grandes orientations.

La stratégie reposera notamment sur la décarbonation des transports avec en particulier l'enjeu de développement du report modal (ferroviaire, fluvial/portuaire, cyclo-logistique, transport combiné) et de la logistique durable du dernier kilomètre, en incitant les collectivités à définir l'emplacement des réserves foncières utiles à la bonne structuration de la filière logistique (implantation des entrepôts de groupage en périphérie de villes, ...)

La logistique décarbonée du dernier kilomètre via le déploiement des vélos cargos est particulièrement pertinente dans les grandes agglomérations qui souffrent de congestion. En effet, la logistique urbaine (ou du dernier kilomètre) représente 15 à 20 % du trafic en ville.

À compter de 2025, la dynamique enclenchée autour du sujet de la logistique durable portera sur :

- la mise en synergie des différents partenaires impliqués via la tenue annuelle d'une conférence logistique articulée autour des grands axes d'actions à l'échelle régionale et/ou d'ateliers thématiques ;
- une meilleure connaissance et diffusion de la connaissance sur le sujet de la logistique durable avec l'élaboration et le suivi de chiffres clés ;
- l'élaboration à moyen terme d'une stratégie régionale partagée par les acteurs de la filière logistique.

Des accompagnements existent déjà

Pour déployer les infrastructures et services favorisant le report modal et l'intermodalité

- France Mobilités : [Les projets de mobilités du quotidien des collectivités locales : quels sont les soutiens de l'Etat ?¹⁸](#) : Fonds mobilités actives via les appels à projets, fonds vert covoiturage, mobilités durables en zones rurales...
- Les appels à projets TCSP – transport collectif en site propre (incluant les PEM – pôles d'échanges multimodaux)
- Plan région PEM (25 M€ d'ici 2030)
- Le Programme CEE Vélo AVELO 3-2nd ADEME
- Plan Régional de Covoiturage
- SNCF Réseau, Gares et connexions, qui peuvent proposer des solutions aux collectivités, adaptées à l'offre de transport locale autour des gares

Pour inciter les usagers à modifier leurs pratiques

- Le Programme CEE Objectif Employeur Pro-Vélo Alvéole +
- Dispositifs régionaux : train à 1 euro le premier week-end du mois / Occitanie Rail Tour
- Aides au covoiturage : Fonds vert covoiturage ; Campagne d'incitation financière aux covoitureurs de la Région
- Le Pass Rail
- Prime à la conversion
- Bonus écologique vélo
- Les associations/collectifs vélo (eg. Fédération des usagers de la bicyclette), qui peuvent accompagner des actions sur ces sujets auprès des collectivités.

¹⁸ https://www.francemobilites.fr/sites/frenchmobility/files/inline-files/Plaquette - Aides transports du quotidien_juil2024_0.pdf

Quelques exemples de projets en cours sur le territoire occitan

➤ **Mettre en place un plan de circulation des mobilités actives (30)**

Dans le cadre d'un partenariat entre le Collectif Vélo Occitanie (membre de la Fédération des usagers de la bicyclette) le CEREMA, un projet expérimental de plan de circulation des modes actifs devrait voir le jour au sein de la communauté de communes du Vigan pour assurer la sécurité des cyclistes en mode rural.

➤ **Déployer des Réseaux Express Vélo (REV) en Haute-Garonne (31)**

Mise en place de REV pour sécuriser et faciliter les déplacements à vélo, notamment pour les trajets domicile-travail et le vélotourisme, avec un objectif de 9 % de part vélo dans les modes de transport. Ce projet fait partie d'un schéma directeur cyclable pour l'aire urbaine toulousaine, mis en œuvre par Toulouse Métropole et le Département.

> > *Objectif de réalisation de 24 km de REV d'ici fin 2025*

➤ **Doter l'agglomération de Rodez d'un schéma des mobilités actives (12)**

Projet de schéma d'agglomération des mobilités actives porté par la communauté d'agglomération Rodez Agglomération. Lauréat de l'appel à territoires cyclables, Rodez Agglomération va bénéficier dans ce cadre de 8,66 millions d'euros de subventions de l'État sur la période 2024-2029.

> > *Objectif de réalisation de 37 kilomètres d'aménagements en site propre (soit 40 % du programme total de 92 kms)*

➤ **Déployer des services de covoiturage en Lomagne Gersoise (32)**

Structuration d'un réseau de covoiturage sur le territoire et qui irrigue les territoires limitrophes, en mobilisant les employeurs concernés. Ce mode de transport vient compléter l'offre de services du réseau de bus, que ce soit en termes de desserte ou d'horaires, en particulier sur les 30 derniers kilomètres. Lancé en octobre 2023, le dispositif recense en moyenne 330 trajets covoiturés par mois.

➤ **Développer l'usage des vélos-cargos pour les livraisons de biens de consommation courants dans les grandes agglomérations (au-delà de 50 000 habitants)**

Financement par la Banque des territoires d'une étude AMO sur l'optimisation des livraisons en centre-ville.

Pour en savoir plus

- La stratégie REPOS : <https://www.laregion.fr/-Energie-en-Occitanie->
- Plateforme Fondayre Toulouse logistique urbaine : <https://metropole.toulouse.fr/fondayre-une-plateforme-pour-faciliter-les-livraisons>
- [Livre blanc : Vélos et transports collectifs, des alliés de la transition](#) - FNAUT

2.1.2 Accompagner la sobriété du parc de véhicules et sa décarbonation

La voiture individuelle représente en Occitanie plus de 80 % des déplacements et 99 % du parc automobile particulier était constitué de véhicules thermiques en 2022 malgré une réduction (- 77 000) depuis 2019. La transition d'un parc de véhicules thermiques vers un parc de véhicules électriques et de carburants alternatifs constitue un important levier d'action permettant de diminuer les émissions de GES de la Région de 1087 ktCO₂eq en 2030 par rapport à 2019.

Cette transition concerne aussi les poids lourds, la décarbonation du transport de voyageurs via les bus et cars et de marchandises via les camions reposant également sur le remplacement des motorisations. En effet, malgré une progression de +14 % de bus/cars électriques et une progression de +185 bus/cars roulant au gaz entre 2019 et 2022 en Occitanie, 92 % des camions neufs et 85 % des autocars neufs roulent encore au diesel en 2023.



Objectifs à l'horizon 2030

- **Multiplier par 14 le nombre de véhicules électriques en circulation en Occitanie entre 2021 et 2030**

- **Atteindre 17 701 points de recharge électrique ouverts au public en Occitanie d'ici 2026**

Cet objectif est fixé au regard de la situation initiale en août 2024 : 13 760 points de recharge ouverts au public.

- **Atteindre 50 % de véhicules électriques dans les achats ou locations de longue durée de nouveaux véhicules légers des ministères et établissements publics de l'État en Occitanie d'ici 2026**

- **Avoir les 13 départements d'Occitanie engagés dans un schéma directeur d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) d'ici 2030**

Cet objectif est fixé au regard de la situation actuelle : 8 départements sur 13 ont déposé leur SDIRVE

Difficultés et besoins identifiés

Le coût et l'autonomie représentent souvent les premiers freins à l'usage des véhicules décarbonés (électriques et hydrogène). Aussi, le renforcement des aides à l'acquisition de véhicules plus propres, la mise en place de dispositifs fiscaux incitatifs, et l'assurance d'un maillage du territoire en bornes de recharge faciliteraient leur usage.

Les actions COP pour répondre à ces enjeux

- **Déployer des solutions de ravitaillement / recharge** par l'installation de stations multi-énergies et des bornes électriques à destination des acteurs publics et privés

Sous action 1 : Encourager les départements, les EPCI, les syndicats d'énergie et les communes à disposer des Schémas directeurs pour le déploiement d'IRVE afin d'assurer un maillage de bornes publiques électriques d'ici 2030

Cette mesure vise à accompagner les collectivités dans la mise en place d'un SDIRVE pour assurer un maillage suffisant de bornes publiques de recharges électriques en Occitanie.

Pour ce faire, l'État pourrait :

- renforcer les dispositifs de financement, comme élargir le fonds vert mobilité rurale (études préalables, bouquet de service mobilité électrique, installation d'IRVE dans les territoires ruraux) ;
- proposer un accompagnement technique et méthodologique en reconduisant l'Appel à projets IRVE de l'ADEME et en prolongeant le programme ADVENIR piloté par l'Avere-France au-delà de 2025 ;
- s'assurer de la mise en réseau par une plateforme d'échanges des bonnes pratiques pour favoriser la coopération intercommunale dans le développement des SDIRVE ;
- fixer des objectifs pour le déploiement d'IRVE à l'échelle locale en encourageant chaque collectivité à respecter un quota ou un pourcentage de bornes par nombre d'habitants ou véhicules électriques ;
- s'assurer du suivi des objectifs départementaux du nombre de points de recharge électrique ouverts

- au public d'ici 2026, fixé dans le cadre de la politique du déploiement des véhicules électriques ;
- favoriser dans les documents d'urbanisme et de planification territoriale (PLU, SCOT, PCAET) l'intégration des SDIRVE.

Sous action 2 : Accélérer l'installation de bornes de recharge dans les parkings privés des bailleurs sociaux, des entreprises, des copropriétés et des établissements publics

Dès 2025, les parkings privés de plus de 20 places de parkings devront être équipés d'au moins 5 % de bornes de recharges électriques (Loi LOM) avec une première étape prévue en 2024.

Pour parvenir à ces objectifs d'installation d'IRVE dans les parkings privés il est nécessaire de :

- renforcer la communication à l'ensemble des acteurs concernés sur le Programme ADVENIR ;
- pérenniser les subventions nationales et locales pour l'installation d'IRVE ;
- fournir un accompagnement technique pour la conception et la mise en œuvre des projets en proposant des formations et des conseils ;
- inciter les copropriétés à installer des bornes en leur recommandant d'intégrer systématiquement la présentation des aides existantes lors des assemblées générales ;
- s'assurer que l'ensemble des parkings privés des ministères et établissements publics de l'État en Occitanie à l'horizon 2030 soit équipé de bornes de recharge électrique.

● **Développer la décarbonation des transporteurs routiers pour les voyageurs et les marchandises**

Sous action 1 : Décarboner la flotte de véhicules des transports routiers pour les voyageurs

Des bus et cars GNV et électriques (batterie et H₂) existent déjà en Occitanie ; la conversion de leur flotte se poursuivra ; pour appuyer cette transition, les actions suivantes doivent être encouragées :

- promouvoir l'électrification des bus et des autocars en encourageant les investissements dans des bus électriques et des autocars à faibles émissions ;
- soutenir les autorités organisatrices de mobilités (AOM) locales dans l'acquisition et l'installation des infrastructures de recharge nécessaires ;
- conforter les dispositifs financiers incitatifs à destination des entreprises de transport public (subventions pour l'achat de véhicules à faibles émissions, avantages fiscaux pour les investissements d'infrastructures).

Sous action 2 : Décarboner la flotte de véhicules des transports routiers pour les marchandises

En Occitanie, seulement 6 % des camions mis en service basculent sur le GNV. Il est nécessaire d'encourager l'usage de biogaz (BioGNV), de biodiesel et d'autres carburants alternatifs dans les poids lourds de transport de marchandises.

Cela impliquerait la combinaison de plusieurs actions telles que :

- proposer des dispositifs financiers incitatifs à destination des transporteurs de marchandises pour le changement de leur flotte de véhicules thermiques (poids lourds, VUL) vers des véhicules décarbonés (électriques, BioGNV, GNC) ;
- créer un Programme (à l'image du programme ADVENIR) pour l'installation de recharge multi énergie sur les parkings privés des transports routiers de marchandises.

● **Sensibiliser / inciter les pouvoirs publics et les usagers à recourir à des véhicules moins carbonés par des mesures incitatives et d'accompagnement**

Sous action 1 : Accompagner les collectivités dans le changement de leur flotte de véhicules

L'accompagnement des collectivités territoriales passe par la mise à disposition de moyens en ingénierie à la fois sur l'installation de bornes de recharge / stations multi-énergies et sur la décarbonation des flottes. Cet accompagnement intervient par exemple dans le cadre de la création d'un centre de ressources en Occitanie dédiée à la décarbonation des transports.

Sous action 2 : Sensibiliser l'utilisateur à l'utilisation de véhicules à motorisation moins émettrice de GES (véhicules électriques, véhicules hybrides, "véhicules intermédiaires") par des mesures avantageuses et en adaptant les aménagements urbains

Maintenir et renforcer les mesures d'accompagnement de l'État et de la Région :

- poursuivre les aménagements urbains en faveur de ces véhicules (augmenter le nombre de bornes de recharge, créer des zones de stationnement dédiées à des tarifs réduits voire gratuits, proposer

- des voies réservées) ;
- proposer des événements locaux pour promouvoir les bénéfices des véhicules décarbonés, tout en partageant des informations sur les enjeux de mobilité durable.

Sous action 3 : Développer le retrofit en Occitanie

Le retrofit désigne le processus de transformation des véhicules thermiques vers des véhicules électriques ou hybrides. Il est encore peu développé alors qu'il permet une transformation rapide d'un véhicule à moindre coût. En cela, il représente un fort potentiel de développement de véhicules électriques en Occitanie à horizon 2030.

Le développement du retrofit passe par plusieurs actions combinées qui nécessitent un fort accompagnement de l'État via :

- le développement d'aides à l'installation des kits de conversion de moteurs électriques dans des véhicules thermiques anciens ;
- la création d'un programme de formation pour les garagistes afin de les accompagner dans l'installation de kits de conversion des véhicules ;
- la mise en place d'une campagne de communication sur le retrofit à destination du grand public (acculturer sur le retrofit, mettre en avant ses avantages et son coût abordable, communiquer sur les solutions de retrofit disponibles en Occitanie).

Des accompagnements existent déjà

Aides de l'ADEME : Réalisation de diagnostic du potentiel de déploiement de l'hydrogène sur un territoire donné, aide aux études en matière de mobilité durable, aide à l'industrialisation pour les fabricants des véhicules, appel à projets IRVE.

Aides de l'État et des collectivités territoriales : Microcrédit véhicules propres ; Bonus écologique ; Prime à la conversion ; Exonération de TVS (Taxe sur les Véhicules de Société) ; Exonération à 100 % de la taxe sur la carte grise des véhicules électriques ; Dispositif "Éco-chèque mobilité" Région Occitanie ; Accompagnement du déploiement de Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) ; Dispositif "Éco-chèque mobilité" - PNR ; prime « véhicule + propre » (Toulouse Métropole) ; Projet Flexitanie de la Région. Le projet d'avenant au CPER relatif au volet Mobilités 2023-2027 prévoit des financements de l'État et de la Région en faveur des véloroutes en accompagnement des collectivités et en faveur du développement du fret ferroviaire en accompagnement des industriels.

Banque des territoires : Financement des services de mobilité durable ; Aides à la conversion des bus et cars ;

Programme Advenir piloté par Avere : Financer des points de recharge privés ou ouverts au public de véhicules électriques ;

Programme EVE porté par l'ADEME, Eco CO2 et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGF, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) : Accompagner les entreprises dans la réduction de leur impact énergétique et environnemental dans les activités de transport et logistique.

Quelques exemples de projets en cours sur le territoire occitan

- **Bus décarbonés (expérimentation des 15 autocars LiO à hydrogène dans le Tarn (81).**
Deux autocars à hydrogène ont été inaugurés en avril 2024 ; treize autres doivent être mis en circulation d'ici la fin d'année 2024. Au moyen d'une innovation technologique mise au point par l'entreprise Safra, il s'agit de transformer des cars roulant au diesel en cars électriques alimentés par une pile à combustible à hydrogène.
- **Mise en œuvre du SDIRVE par le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement (SDEE) de la Lozère (48)**
Assurer un maillage du territoire par le déploiement de solutions de ravitaillement / recharge à travers des stations multi-énergies et des bornes électriques. Le SDIRVE, qui planifie le déploiement des bornes de recharge sur le territoire départemental, est attendu en 2025.
- **Corridor H₂ en Occitanie pour le transport lourd de marchandises :**
« Corridor H₂ » est un projet d'envergure européenne visant à développer, depuis la Péninsule ibérique

jusqu'au Nord de l'Europe, une série de capacités de production et de distribution d'hydrogène pour la mobilité, couplée au déploiement de nombreux véhicules lourds utilisant l'hydrogène. Ce projet se décline en Occitanie par le lancement de l'AMI "Corridor H₂ – Usagers" en 2023 pour soutenir la mobilité lourde à l'hydrogène, avec 7 lauréats sélectionnés pour acquérir 25 camions. Pionnière, la Région Occitanie développe les usages de l'hydrogène vert comme carburant pour les camions (40 poids lourds), les groupes frigorifiques (62 unités) et les autocars (15). À partir de 2025, des camions tracteurs et porteurs H₂ seront mis en service.

➤ **Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le déploiement d'une station multi-énergies pour l'agglomération de Cahors (46)**

Le Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud (SMOCS) a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le déploiement d'une station multi-énergies sur son territoire (clôturé le 31 mai 2024), associant le bureau d'étude GECOS. Cette station multi-énergies vise à la fois à accompagner la décarbonation des transports routiers et le développement économique du territoire.

Pour en savoir plus

[Toutes les aides de l'Etat en faveur de l'acquisition de véhicules propres](#)¹⁹

[Prime « Véhicule propre » \(Toulouse Métropole\)](#)²⁰

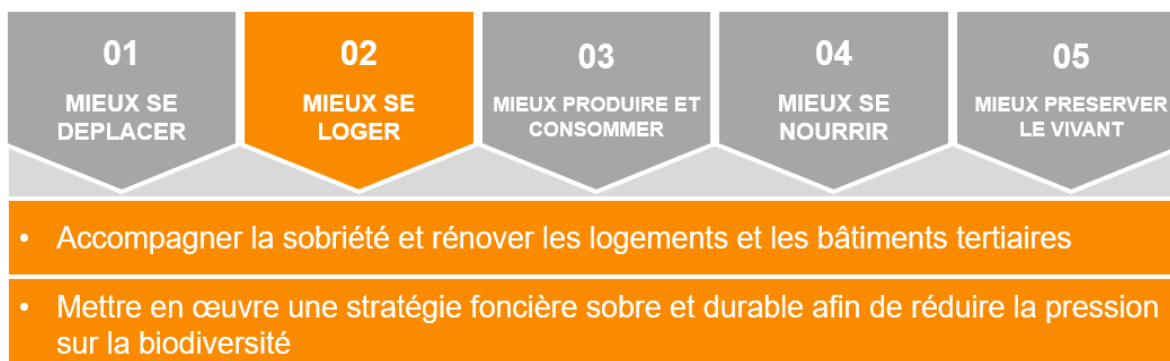
Plan Hydrogène vert région Occitanie : [\[Lien\]](#)²¹

¹⁹ <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/bonus-ecologique-prime-retrofit-toutes-aides-faveur-lacquisition-vehicules>

²⁰ <https://metropole.toulouse.fr/demarches/demander-la-prime-vehicule-propre>

²¹ <https://www.laregion.fr/Hydrogene-vert-l-Occitanie-pionniere-sur-toute-la-chaine-de-valeur>

2.2 Mieux se loger



L'Occitanie compte 3,8 millions de logements, dont 2,9 millions de résidences principales et 284 800 bâtiments tertiaires privés chauffés, majoritairement des bureaux, commerces et locaux d'hôtellerie.

Dans un contexte régional marqué par une attractivité démographique forte vouée à perdurer, le secteur du logement (résidentiel comme tertiaire) en Occitanie est à la croisée de multiples enjeux :

- L'enjeu social de garantir l'accès à un logement de bonne qualité pour tous ;
- L'enjeu économique d'un secteur sous tension, confronté à un changement de modèle tant pour la construction que pour la conception ;
- L'enjeu écologique d'un secteur qui représente en cumulé, résidentiel comme tertiaire, 21 % des émissions de GES régionales et 44 % de la consommation énergétique de la région. Pour répondre à cet enjeu, France Renov' porte une politique ambitieuse de rénovation des logements. Cette politique revêt également un volet social, notamment pour les locataires, en luttant contre la précarité énergétique.

Pour atteindre l'objectif de diminution de 3,3 MtCO₂e d'émissions GES dans le parc résidentiel privé comme dans le secteur tertiaire public ou privé, plusieurs variables sont à prendre en compte : la population, la surface moyenne du logement ou des locaux, la performance énergétique du logement ou du bâtiment et la nature de l'énergie consommée. Si le remplacement des chaudières à gaz ou à fioul sont des leviers pertinents et font l'objet d'actions particulières, deux axes restent néanmoins prioritaires et complémentaires :

- la **rénovation thermique**, mais aussi environnementale à travers différentes composantes : adaptation au changement climatique, intégration de la biodiversité, utilisation de matériaux biosourcés ou géosourcés pour décarboner la construction ;
- la **sobriété**.

Outre la décarbonation, le secteur du logement doit également chercher à réduire son impact sur les écosystèmes à travers une plus grande sobriété dans l'usage des sols, de manière à atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050.

2.2.1 Accompagner la sobriété et rénover les logements et les bâtiments tertiaires

Objectifs à l'horizon 2030

- **Réduire de 60 % le nombre de passoires thermiques (F et G) en 2030 par rapport 2021.**

Cela représente 178 000 résidences principales (RP) à rénover sur les 290 000 en étiquettes F et G que compte la région – soit 29 700 passoires énergétiques rénovées par an.

- **Réduire de 15 % la consommation énergétique du secteur résidentiel en 2030 par rapport à 2019**

Cela représente une baisse de 5,3 TWh pour arriver à 30 TWh/an en 2030, par rapport à 35,3 TWh en 2019.

- **Multiplier par 10 le nombre de rénovations d'ampleur accompagnées par MaPrimeRénov (MPR) entre aujourd'hui et 2030**

Cela représente un rythme de 56 000 logements rénovés / an (5 600 logements ont bénéficié du dispositif MPR sérénité propriétaire occupant en 2023)

- **Réduire de 40 % la consommation énergétique du secteur tertiaire en 2030 par rapport à 2010**

Cet objectif du Dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET) est issu du décret tertiaire. En 2013 la consommation énergétique du secteur tertiaire (assujettis et non assujettis au DEET) s'élevait à 17,8 TWh. En 2021, à 16,3 TWh.

Difficultés et besoins identifiés

Le secteur tertiaire privé se compose de très nombreux bâtiments de surface en dessous du seuil de 1 000 m² du DEET. Les 54 300 bâtiments assujettis au DEET représentent seulement 19.1% des 284 800 logements que compte la région et 32.7 % des surfaces. L'atteinte de la réduction de 40 % de consommation énergétique de l'ensemble du secteur tertiaire impliquera donc à la fois un dépassement de l'objectif par les assujettis et une diminution non obligatoire par les non-assujettis.

Le frein principal à la rénovation dans le secteur résidentiel concerne la soutenabilité du reste à charge par les ménages, d'autant plus lorsqu'il s'agit de réaliser des rénovations d'ampleur. Les actions qui seront entreprises dans le cadre des assises du logement viseront en particulier à déployer, voire accélérer, la prise en compte déjà engagée de ce frein dans le dispositif MaPrimRenov. La réalisation d'un bilan des dispositifs d'avance des aides et des restes à charge (Prêt à taux zéro PTZ, dispositif d'avance de l'AREC, prêt avance rénovation...) fera aussi l'objet d'une proposition dans le plan d'actions régional qui sera présenté lors de la deuxième réunion des assises régionales du logement.

L'accroissement massif de la demande de maîtrise d'ouvrage, tant pour le résidentiel que pour le tertiaire doit constituer le premier objectif ; les actions d'information sur les aides et accompagnements et sur les économies réalisables et les retours sur investissements possibles et les actions d'accompagnement technique et administratif ont ainsi été priorisées. Il s'agira ensuite d'accompagner la filière professionnelle pour répondre à cet accroissement de la demande.

Les actions COP pour répondre à ces enjeux

- **Encourager la rénovation énergétique des locaux professionnels, en pérennisant et développant un réseau de conseil en rénovation de premier niveau en lien avec les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) et la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA).**

Cette action vise à répondre directement à l'enjeu d'émergence massive de maîtrise d'ouvrage de travaux de rénovation des locaux tertiaires. Elle permet d'offrir au niveau local, une information et des conseils rapides à tous les propriétaires/gestionnaires de tertiaire privé, y compris en suscitant le passage à l'action pour les non assujettis

au DEET (car sans cela les objectifs assignés au secteur tertiaire ne peuvent être atteints).

- **Accompagner les collectivités vers un plan pluriannuel d'investissement sur 5 ans pour accélérer la rénovation de leurs bâtiments**

Le plan pluriannuel d'investissement serait construit via un soutien à l'élaboration de Schémas directeurs immobiliers par les communes de plus de 5000 habitants et un accompagnement des communes de moins de 5000 habitants en ingénierie (technique, financière) pour accélérer la rénovation de leurs bâtiments.

L'accompagnement mis en place doit permettre la réalisation des audits énergétiques du patrimoine public pour identifier les actions de sobriété et d'efficacité énergétique à mettre œuvre, et, sur la base de ces audits, l'évaluation des économies et la mise en place des mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics (température de chauffage, etc.). Enfin, l'optimisation du taux d'occupation des bâtiments publics, en encourageant la multifonctionnalité est également un élément du plan de gestion du patrimoine bâti.

Considérant les différents dispositifs d'aides existants (*ci-après*), une task force pourra être composée du SGAR, de la Région, d'un représentant du réseau des conseillers en énergie partagée, d'un représentant de la Communauté des Animateurs de Réseaux Tertiaire Energie (programme ACTEE porté par la FNCCR), des espaces conseil France Rénov (ECFR), l'ADEME, la banque des territoires, la DREAL et l'AMF pour mieux coordonner les différentes initiatives déjà menées par ces acteurs.

- **Développer les réseaux des Guichets ECFR sur le territoire régional**

Les ECFR, qui sont jusqu'à présent les guichets uniques de la rénovation (GUR) sont un pilier essentiel de la rénovation des logements : interlocuteurs locaux accompagnant les ménages intéressés par des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation au changement climatique, ils offrent un conseil neutre, objectif et gratuit. Leur rôle pour accroître massivement l'émergence de maîtrise d'ouvrage est essentiel. Toutefois, la mise en place du dispositif unique FranceRénov au 1^{er} janvier 2025 demande à pérenniser et à assurer leur animation.

Des dispositifs et des outils d'accompagnement existent déjà

Pour tout type de bâtiment :

Le **Label bas carbone**²² [\[Lien\]](#), permet aux porteurs de projets donnant lieu à des réductions ou à un stockage d'émissions de bénéficier de crédits carbone pouvant être vendus sur un marché volontaire. Pour le bâtiment, trois types d'intervention sont éligibles : Rénovation, valorisation du stockage longue durée dans la construction d'un bâtiment neuf et les opérations de type « ville arborée ».

Pour le tertiaire public :

- Fonds Vert pour la rénovation des bâtiments publics locaux
- Parcours accompagnement des petites collectivités de la Région avec l'AREC²³ [\[Lien\]](#)
- Banque des territoires avec l'application pour élaborer une stratégie de rénovation²⁴ [\[Lien\]](#)
- Pour le tertiaire privé :
 - plateforme OPERAT pour accompagner les acteurs du tertiaire dans la rénovation de leurs bâtiments²⁵ [\[Lien\]](#)
 - Banque des territoires, pour le financement de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires privés. Ce financement s'adresse aux entreprises du secteur tertiaire et maîtres d'ouvrage privés. Les montages peuvent prendre la forme de sociétés de projets d'efficacité énergétique détenues par des acteurs privés et/ou publics²⁶. [\[Lien\]](#)
 - Réseau de conseillers dans les territoires²⁷ [\[Lien\]](#)

²² <https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/>

²³ <https://www.laregion.fr/Renovation-energetique-des-batiments-publics-ERP-pour-une-meilleure-performance>

²⁴ <https://www.banquedesterritoires.fr/prioreno-un-nouveau-service-data-de-renovation-energetique>

²⁵ <https://operat.ademe.fr/#/public/home>

²⁶ <https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/investissement/financement-efficacite-energetique-batiments>

²⁷ <https://renovoccitanie.laregion.fr/#43462-Etape-1-Etre-renseigne>

- Pour le résidentiel privé et public :
 - L'ensemble des dispositifs de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) concourent à la mise en œuvre des objectifs.
 - Plus particulièrement pour le résidentiel public (logement social), il existe aussi le Fonds national d'aide à la pierre (FNAP) et les moyens budgétaires.

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

- **Réalisation d'une enquête auprès des professionnels de la rénovation des bâtiments pour identifier leur point de vue sur les freins et leviers** pour relever le défi de la neutralité carbone. Cette enquête a été mandatée par la DREAL et sera menée par la CERC Occitanie.
- **Projet de réhabilitation de la résidence étudiante de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (31).** Le groupe Les Chalets a été lauréat de l'appel à projet MassiRéno dans le cadre du plan France Relance. Cette opération exemplaire de 254 logements étudiants vise à expérimenter l'utilisation de techniques industrielles innovantes, intégrées et duplicables afin de massifier la rénovation énergétique du parc locatif social. [Pour en savoir plus : [Lien 1²⁸](#), [Lien 2²⁹](#)]
- **La Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes (09)** déploie un projet de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires : la Médiathèque de Foix, le Centre de conférence Guy Destrem, le Centre Olier Carol (à plus long terme), ainsi que 3 crèches : Varilhes, Verniolle et Crampagna. Un poste de conseiller en énergie partagé (CEP) a également été mis en place.
- Concernant le bâtiment résidentiel, un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2020 par le Plan littoral 21 a permis d'expérimenter plusieurs dispositifs pour inciter les propriétaires privés à rénover leurs logements sur 5 stations du littoral : **Gruissan, Leucate (11), La Grande Motte, Agde (34), Argelès-sur-Mer (66)**. L'État a apporté un appui en ingénierie aux collectivités pilotes (financement d'un chef de projet), en vue de déployer plus largement ces dispositifs et massifier l'impact sur le littoral.

²⁸ https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/5_diaporama_sur_l_appel_a_projet_exemplaire_massireno_les_chalets_.pdf

²⁹ <https://www.envirobat-oc.fr/Le-Groupe-des-Chalets-est-lauréat-de-l-appel-a-projet-MassiReno>

2.2.2 Mettre en œuvre une stratégie foncière sobre et durable afin de réduire la pression sur la biodiversité

En Occitanie, 28 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été artificialisés entre 2011 et 2020. L'objectif de diviser par deux ce rythme d'ici 2030 nécessite d'agir à la fois :

- sur l'urbanisation, en priorisant la densification et le renouvellement des zones déjà urbanisées par exemple via les documents de planification (SRADDET, SCOT et PLU/i – études de densité urbaines), en développant l'attractivité de certains centres (dispositif d'accompagnement des collectivités : action cœur de ville, petites villes de demain, villages d'avenir), en valorisant des friches urbaines...
- en renaturant les espaces pour compenser l'artificialisation nouvellement générée (objectif du zéro artificialisation nette à l'horizon 2050).



Objectifs à l'horizon 2030

- **Diviser par 2 l'artificialisation nette des sols d'ici 2030**

Cela représente 14 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) artificialisés au maximum sur la décade 2021-2030 (28 000 ha entre 2011 et 2020).

Difficultés et besoins identifiés

Le foncier disponible pour le renouvellement urbain est bien souvent identifié de manière incomplète par les collectivités qui ne disposent pas d'outils d'observation. Cette connaissance est pourtant un préalable indispensable pour les stratégies et politiques locales de sobriété foncière.

Une consommation d'espace NAF non maîtrisée aujourd'hui compliquerait le respect des objectifs législatifs de réduction de l'artificialisation inscrits dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Cela pourrait impacter la phase de déclinaison locale, au niveau des SCOT puis des PLU/i.

Afin de concilier sobriété foncière et création de logements, développement économique et réindustrialisation, un accompagnement des collectivités dans l'appropriation de nouvelles réglementation (étude de densité obligatoire lors d'ouverture à l'urbanisation) ou opérations (opération de renaturation en ville) ainsi que des partages d'expériences seraient pertinents.

Les actions COP pour répondre à ces enjeux

- **Développer la mobilisation de l'établissement public foncier d'État en Occitanie (EPFO) et les EPF locaux pour accompagner les collectivités dans leurs études de stratégies foncières**

Au-delà de ses compétences en matière d'évaluation, de négociation et de portage foncier, l'EPFO a développé des dispositifs d'appui en ingénierie et en expertise qui permettent l'accélération de la mise en œuvre des projets ou le déblocage d'opérations complexes. Il joue ainsi un rôle d'accompagnement des collectivités, en particulier de celles disposant de peu d'ingénierie locale, pour la construction de leur stratégie foncière.

Il conviendra d'étendre cette dynamique à tous les EPF qui couvrent 100 % de la région (en Occitanie 1 EPF d'État et 4 EPFL : Perpignan, Montauban, Toulouse, Castres-Mazamet, dont le niveau d'intervention est inégal).

- **Réinvestir les friches urbaines en s'appuyant notamment sur la mesure de recyclage foncier du Fonds Vert**

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par

conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Chaque année, la France consomme en effet en moyenne 20 000 ha d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, alors que le stock de friches est estimé à 150 000 ha (source Cerema).

Les friches représentant un important gisement foncier, sa valorisation doit pouvoir contribuer à la trajectoire du « zéro artificialisation nette » (ZAN) fixée par le Gouvernement.

La mesure de recyclage foncier du Fonds Vert vient en appui des collectivités et des porteurs de projets privés dans le cadre de la réutilisation de ces friches pour des opérations de logements ou d'activités. Le fonds vert permet de compenser les surcoûts liés à la remise en état du foncier ou à la réhabilitation de bâtiments.

D'autres accompagnements existent déjà

- L'EPFO propose de nombreux accompagnements à destination des collectivités

Pour en savoir plus : [Lien](#)³⁰

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

- **Réalisation d'un inventaire des friches dans la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet (81)** en vue mettre en place des opérations de renaturation de friches, afin de compenser l'urbanisation nouvelle
- **Réhabilitation d'une partie du bâtiment du grand séminaire pour une offre de 32 logements sociaux dans le centre de Mende (48)** par « habitat et humanisme ». Ce projet consiste à créer une résidence de 32 logements sociaux (21 PLAI et 11 PLUS) à destination des familles monoparentales, jeunes en insertion/formation, soignants, jeunes couples... Cette résidence sera intégrée aux 2^e et 3^e étages du bâtiment ancien du grand séminaire.
- **Projet de reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux et logements libres du Quartier Saint-Jacques à Perpignan (66)**, dans le cadre de l'appui de l'EPF sur des opérations de requalification des quartiers anciens dégradés. Ce projet donne un exemple d'intervention de l'EPF sur des projets vertueux avec une rationalisation du foncier, en privilégiant l'intensification du renouvellement urbain de manière à appliquer une gestion économe de l'espace.
- **Le PETR des Hautes Terres d'Oc (34, 81)**, avec les communautés de communes du territoire, a recensé les propriétaires de logements vacants avec l'aide de la plateforme Zéro Logements Vacants. Le territoire a effectué le même travail avec les propriétaires de résidences secondaires. Le territoire a lancé une campagne de sensibilisation à destination des propriétaires, pour les inciter à la remise sur le marché de l'immobilier (vente ou location permanente).

³⁰ <https://www.epf-occitanie.fr/lepf-doccitanie-2/>

2.3 Mieux produire et consommer



La planification écologique cherche à maîtriser et réduire les effets environnementaux néfastes en considérant tout le cycle de vie des biens de consommation, au premier rang desquels figure l'énergie.

Plus de 60 % de l'énergie consommée dans la région est d'origine fossile. Pour réduire la production de GES associée, il convient de diviser par deux la consommation d'énergie, grâce à des actions de sobriété et d'efficacité énergétique, de maintenir une production d'électricité d'origine nucléaire à un haut niveau et de **développer les énergies renouvelables** (EnR).

Les objectifs régionaux, portés par le SRADDET et la stratégie « Région à énergie positive » (RePOS) sont conformes à l'ambition de neutralité carbone en 2050 portée au niveau national par la programmation pluriannuelle de l'énergie, laquelle est régulièrement mise à jour pour ajuster la trajectoire³¹. Plusieurs dispositifs de planification sont en place (comme les PCAET, le schéma régional biomasse) ou en cours de déploiement (comme les zones d'accélération des ENR) pour augmenter la production d'ENR, mais les résultats restent insuffisants à ce jour. La planification écologique doit permettre d'augmenter la visibilité et l'appropriation des solutions à l'échelle des territoires qui portent la maîtrise d'ouvrage et assurent les choix d'aménagement. La réduction des GES attendue en Occitanie grâce aux EnR est estimée à près d'1,1 million de tonnes de CO₂eq (558 ktCO₂e grâce aux EnR électriques, 498 ktCO₂ grâce au biogaz et environ 50 ktCO₂ par le développement de réseaux de chaleur décarbonés).

L'industrie, avec des émissions réduites de près de 40 % entre 1990 et 2020, est l'un des secteurs régionaux les plus avancés dans sa décarbonation ; pour autant, avec 3,45 millions de tonnes de CO₂eq émises en 2019³², elle représente encore 12 % des émissions régionales de gaz à effet de serre (GES), avec notamment :

- les 3 cimenteries de Martres-Tolosane, Port-la-Nouvelle et Beaucaire (40 % des émissions industrielles régionales) : des contrats de transition écologique ont été signés entre l'État et ces entreprises en novembre 2023 dont il convient maintenant d'accompagner la mise en œuvre au niveau local ;
- environ 70 établissements industriels (35 % des émissions industrielles régionales) qui font, depuis un an, l'objet d'un accompagnement individuel par la DREETS et l'ADEME ;

³¹ La PPE n°3 couvrant la période 2024-2033 est en cours de discussion, elle sera déclinée en Occitanie par le Comité régional de l'énergie en 2025

³² Source : ORCEO

- plusieurs milliers d'établissements industriels occitans aux émissions diffuses, qui représentent au total 25 % des émissions industrielles.

La transition énergétique est pour l'industrie un vecteur de compétitivité et de résilience face à la volatilité des prix de l'énergie et doit être accélérée. Le plan d'actions repose sur 8 grands leviers portant sur la décarbonation des sites industriels les plus émetteurs, le financement des projets, la gestion des ressources et besoins en énergie, une mobilisation collective pour toucher les émetteurs diffus et la mise en visibilité de l'offre régionale de solutions de décarbonation pour l'industrie.

L'objectif de réduction des émissions industrielles de GES en Occitanie est de 3 446 ktCO₂eq en 2019 à 2 390 ktCO₂eq en 2030, soit une baisse de 31 % sur la période. C'est un objectif ambitieux, proche de la baisse constatée sur les 30 dernières années, alors que ces émissions sont depuis 2015 sur un plateau compris entre 3 200 et 3 500 ktCO₂eq.

Enfin, en ce qui concerne les **déchets**, la planification écologique s'inscrit en complémentarité des travaux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), volet déchet du SRADDET et du Plan Régional pour l'Économie Circulaire (PRAEC). Elle constitue une opportunité d'accélération des actions et répond à la demande des élus locaux de bénéficier d'un accompagnement très concret, technique, financier, de méthodologie pour mener à bien les projets. En matière de GES, le SGPE estime un gain total de plus de 800 ktCO₂ à l'horizon 2030, permis par une meilleure valorisation des déchets et du méthane qui en est issu, et une plus grande sobriété matière. Sur ce dernier point, il conviendrait de réduire de 102 kg/hab par an la quantité de déchets ménagers et assimilés produite par habitant entre 2010 et 2031, pour arriver à 532 kg/hab par an.

2.3.1 Accélérer le déploiement des énergies renouvelables



Objectifs à l'horizon 2031

Bien que la dynamique des projets EnR s'améliore, elle reste inférieure à celle requise pour atteindre les objectifs régionaux.

- **Multiplier par 2,5 la production énergétique liée à l'éolien terrestre entre 2023 et 2031, pour passer d'un peu plus de 3,2 à 7,9 TWh.**

Un plateau dans le développement de l'énergie a été observé entre 2018 et 2022. Ce renforcement pourra passer par le remplacement d'anciens parcs de production (« Repowering ») et par la création de nouveaux parcs.

- **Multiplier par 2 la production photovoltaïque entre 2022 et 2031, pour passer de près de 4,1 à 9 TWh/an.**

*Avec l'installation de plus de 500 MWc de puissance **photovoltaïque** en 2022 et 2023, la dynamique est jugée suffisante sur cette énergie pour passer de près de 3 700 MW de puissance installée en 2023 à l'objectif affiché dans le SRADDET de 7 000 MW de puissance installée en 2030.*

- **Multiplier par 10 la production de biogaz injecté entre 2023 et 2031.**

Environ 0,3 TWh sont produits annuellement par cette filière ; 3 TWh/an sont escomptés en 2031.

- Pour les réseaux de chaleur, l'enjeu sera de **multiplier de 2 à 4 le volume de chaleur livrée par les réseaux de chaleur entre 2022 et 2030.**

Difficultés et besoins identifiés

De nombreuses instances et dispositifs sont déjà en place pour répondre aux besoins recensés par les acteurs locaux (voir ci-dessous), mais il existe un réel enjeu de massification des projets et de coordination des acteurs de la transition énergétique.

Les travaux ont souligné l'importance de disposer facilement de financements stables pour assurer l'émergence des projets EnR. De nombreuses solutions de financement, privés et publics (aides de la Région, tarifs d'achat garantis, etc.) existent aujourd'hui ; toutefois, les collectivités ne disposent pas toujours de l'ingénierie financière nécessaire. En outre, une plus grande utilisation de nouveaux montages financiers faisant appel à des fonds privés (tiers investissement, financement citoyen) ou à des outils d'investissement territorial (SEM) permettrait d'augmenter l'effet de levier des financements publics existants.

Les collectivités et acteurs locaux ont aussi noté le besoin de disposer d'un accompagnement en ingénierie technique et financière pour faire face à la complexité technique des projets EnR, autant dans leur développement que pour leur exploitation.

Enfin, l'acceptabilité locale des EnR est une question centrale, qu'il convient de traiter par des politiques de planification locale concertée et adaptée aux enjeux du territoire (PCAET, ZAEEnR, schéma de développement EnR, ...), par une plus grande association des collectivités et citoyens à la gouvernance des projets EnR et par la sensibilisation de l'ensemble des habitants et acteurs du secteur.

Les actions COP pour répondre à ces enjeux

Favoriser l'acceptabilité et l'accélération des projets EnR	Des actions concernant l'ensemble des filières EnR (éolien, photovoltaïque...) sont à mener pour favoriser leur accélération et développement sur le territoire régional : • Mobiliser les communes pour identifier un nombre de zones d'accélération d'énergies renouvelables suffisant pour atteindre les objectifs régionaux Les zones d'accélération sont un outil important à disposition des communes pour identifier sur leur territoire les zones <i>a priori</i> favorables au développement des énergies renouvelables. Les zones identifiées à ce jour ne sont pas suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux. L'État et le Conseil Régional proposeront une animation renforcée pour encourager l'identification de zones complémentaires par les communes. • Favoriser la mobilisation de financements participatifs et locaux. Il conviendra de proposer de nouveaux moyens pour renforcer la participation des citoyens et des collectivités aux financements des projets EnR, dans l'objectif d'atteindre 100 000 citoyens actionnaires et 500 projets EnR citoyens d'ici à 2030 dans la Région. La plateforme Énergies citoyennes en Occitanie et l'outil d'investissement « Aux EnR citoyens » portés par l'AREC seront utilisés d'une part pour faire monter en compétence les porteurs de projets et d'autre part pour co-investir au sein des sociétés de projet. • Sensibiliser les habitants aux EnR et permettre aux communes et collectivités de mieux communiquer sur leurs projets L'opportunité de cette action sera étudiée par le Conseil Régional et l'AREC, en lien avec l'ADEME et la DREAL, au cours de l'année 2025. Elle pourra par exemple prendre la forme de « Journées portes ouvertes des EnR », ou s'inspirer du parcours de visite déployé dans le Tarn-et-Garonne. Un kit d'animation pourra être proposé pour faciliter l'appropriation de cette démarche par les collectivités et favoriser les actions de sensibilisation locale portées par ces acteurs. Enfin, il pourra être utile de mettre en cohérence l'ensemble des actions de sensibilisation menées par les différents acteurs régionaux et locaux. Ces réflexions pourront aussi associer les parties prenantes de la filière (gestionnaires de réseaux, ...).
Biogaz	• Renforcer l'accompagnement des projets de méthanisation, notamment agricoles L'animation départementale devra être renforcée, par exemple via les pôles EnR, ou par l'intermédiaire du Centre Régional Gaz Vert (CRGV) cofinancé par l'ADEME et le conseil régional. Il conviendra de capitaliser sur les initiatives diverses déjà menées localement. Le CRGV pourrait aussi se positionner afin de mieux intégrer les acteurs de l'écosystème au niveau régional, via un comité des partenaires. En parallèle, l'AREC mène une étude sur la stratégie méthanisation en Occitanie, visant à partager les « modèles occitans » à développer, à identifier les zones les plus propices au développement de ces modèles et les solutions concrètes (nouveaux dispositifs d'intervention, priorisation...) pour accélérer le déploiement d'unités adaptées.
Photovoltaïque (PV)	• Partager un « catalogue de solutions » pour faciliter le développement du PV pour les collectivités Ce catalogue précisera l'ensemble des outils et données à disposition des collectivités pour faciliter le développement des EnR sur leur territoire : groupements et mutualisation de commandes, dispositifs d'autoconsommation, opportunités de financements et de gouvernance locale, cadastre solaire, mesures incitatives pour le développement du PV dans les PLU...

	Ce travail sera mené par l'AREC, en lien avec l'ADEME, la Région et la DREAL, dans le cadre du réseau « Les Générateurs », en veillant à associer les parties prenantes pertinentes. Ce guide sera partagé aux collectivités via le réseau TOTEn.
Chaleur renouvelable	• Massifier les projets de chaleur et de froid renouvelables Cette massification devra veiller à respecter les principes de la démarche EnR'Choix : (i) réduction des consommations (ii) mutualisation des consommations et production et (iii) priorisation des usages (chaleur fatale > géothermie / solaire thermique > biomasse / bois-énergie). Elle passera par une plus large prospection auprès des consommateurs les plus importants. - Les <u>consommateurs de chaleur industrielle</u> feront l'objet d'une action particulière pilotée par le GT Industrie (cf. ci-dessous). La valorisation de la chaleur fatale et des déchets, mais aussi le bois-énergie peuvent apporter des solutions de production de chaleur décarbonée pour ces consommateurs. - <u>Au niveau régional</u>, la création d'un cadre partenarial <i>ad hoc</i> de dialogue avec les établissements publics les plus consommateurs (établissements de santé...) au sein du comité régional de l'énergie sera étudiée par la DREAL, en lien avec les autres partenaires régionaux. - La prospection à destination des collectivités et des entreprises sera menée au <u>niveau départemental</u> grâce aux « missions chaleur renouvelable » (MCR) et contrats chaleur renouvelable territoriaux (CCRt) portés par l'ADEME. Ces conseillers pourront trouver un appui régional dans le cadre de l'animation de la filière géothermie portée par l'AREC. Ces relais locaux pourraient également se rapprocher (i) des opérateurs énergéticiens, porteurs d'opérations de grande envergure, et (ii) de fédérations professionnelles et/ou CCI pour mieux identifier les grandes consommations et les projets EnR qui pourraient y apporter une réponse.

Des accompagnements existent déjà

De nombreux dispositifs permettant d'accompagner financièrement ou en ingénierie le développement des EnR existent :

Exemples d'accompagnement financier

- Tarifs d'achat garantis par l'Etat, dans le cadre d'obligation d'achat ou d'appels d'offres, selon le type et la puissance des installations.
- Aide du Conseil Régional³³ [\[Lien\]](#), par exemple pour accompagner l'émergence des projets d'énergies renouvelable coopératifs et citoyens³⁴ [\[Lien\]](#) et fonds d'investissement « aux EnR, Citoyens » de l'AREC³⁵ [\[Lien\]](#)
- Aides européennes du Fonds FEDER³⁶ [\[Lien\]](#), notamment pour les équipements et installations EnR et les actions d'animation et de sensibilisation

Exemples d'accompagnement en ingénierie

- Le réseau « LES GÉNÉRATEURS Occitanie » est un réseau régional de conseillers de proximité pour accompagner l'émergence des projets solaires photovoltaïques et éoliens, à l'échelle communale et intercommunale³⁷ [\[Lien\]](#)
- Réseau « Mission chaleur renouvelable » pour accompagner les maîtres d'ouvrages privés et publics dans chaque département³⁸ [\[Lien\]](#)
- Financement et animation du réseau des conseillers en énergie partagé au sein des collectivités³⁹ [\[Lien\]](#)
- Centre régional gaz vert pour accompagner les porteurs de projet de méthanisation
- Terristory, outil cartographique et statistique à disposition des collectivités pour définir et déployer leur stratégie EnR⁴⁰ [\[Lien\]](#)
- Animation régionale Géothermie⁴¹ [\[Lien\]](#)
- Plateforme « énergie citoyenne en Occitanie »⁴² [\[Lien\]](#)

³³ https://www.laregion.fr/-Toutes-les-aides-?id_mot551=4127#pagination_liste_articles

³⁴ <https://www.laregion.fr/Dispositif-d-aides-pour-les-projets-d-energie-renouvelable-cooperatifs-et-citoyens-d>

³⁵ <https://www.laregion.fr/La-Region-et-l-AREC-lancent-un-nouvel-outil-pour-co-financer-les-projets-citoyens-d>

³⁶ <https://www.europe-en-occitanie.eu/Programme-Regional-Occitanie-FEDER-FSE-2021-2027>

³⁷ <https://www.arec-occitanie.fr/les-generateurs-occitanie-le-reseau-qui-donne-une-nouvelle-energie-votre-territoire.html>

³⁸ <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/amenager-territoire/energies-renouvelables-sobriete/mission-chaleur-renouvelable-occitanie>

³⁹ <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2024/soutien-a-creation-postes-conseil-energie-partage-cep>

⁴⁰ <https://arec-occitanie.terristory.fr/>

⁴¹ <https://www.arec-occitanie.fr/lanimation-regionale-geothermie-occitanie.html>

⁴² <https://www.energie-citoyenne-occitanie.fr/static/h/la-plateforme-energie-citoyenne-occitanie-pourquoi.html>

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

- **Les signataires de la charte EnR du Tarn-et-Garonne (82)** envisagent de lancer un programme de visite d'installations énergétiques innovantes et inspirantes à destination des élus du territoire.
- **Le Département de la Lozère (48)** mène une réflexion sur la mise en place d'une structure départementale de production et de commercialisation d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et en particulier ceux du Département. Il prévoit aussi d'étudier la faisabilité du raccordement des bâtiments départementaux (collèges) aux projets de réseaux de chaleur communaux.
- **Le PNR des Grands Causses (12)** a mené deux opérations innovantes de « grappes photovoltaïques », qui ont consisté à proposer aux communes l'adhésion à un groupement de commande ou le recours à un tiers financeur pour faciliter l'émergence de projets individuellement peu rentables, grâce à la massification des commandes. Certains de ces projets ont également profité d'investissements citoyens. [\[En savoir plus\]](#)⁴³
- Le Ministère des Armées s'est engagé dans l'accélération du déploiement de l'énergie solaire. Ces projets sont réalisés par autorisation d'occupation temporaire (AOT) ou cession de terrain. Pour la région Occitanie, un projet est en cours en AOT sur 20 ha à **Nîmes (30)** et 11ha ont également été cédés en 2019 à la commune de **Montbartier (82)** pour développer un parc solaire qui a été inauguré en 2021. Dans le cadre de la révision en cours de la Stratégie ministérielle de performance énergétique, une feuille de route pour le déploiement des énergies renouvelables par le Ministère des Armées sera définie. Elle visera notamment à compléter les actions en cours par le développement d'énergies renouvelables au service direct des emprises du ministère.
- Le développement des énergies renouvelables est un enjeu particulièrement fort sur le littoral. Outre le solaire et l'éolien en mer, la thalassothermie est une autre énergie marine renouvelable à promouvoir, en lien avec l'Ademe, après la mise en place de deux projets à **La Grande Motte et à Sète (34)**. Le total des aides de l'Ademe s'élève à 20 M€. Cette énergie est particulièrement adaptée aux zones littorales à forte densité, en particulier dans les écoquartiers.

Pour en savoir plus

Plateforme « Fonds Chaleur » pour guider les réflexions des entreprises et collectivités dans l'identification des solutions de chaleur renouvelable et des accompagnements associés [\[Lien\]](#)⁴⁴

Travaux du Comité Régional de l'Energie (CRE) [\[Lien\]](#)⁴⁵

Guide pour l'identification des zones d'accélération aux EnR [\[Lien\]](#)⁴⁶

Stratégie « RePOS »

Réseau « TOTen » réunissant les collectivités engagées dans la transition énergétique [\[Lien\]](#)⁴⁷

EC'LR, pour plus d'information sur la transition énergétique citoyenne en Occitanie [\[Lien\]](#)⁴⁸

Observatoire Régional Climat Energie d'Occitanie, ORCEO [\[Lien\]](#)⁴⁹

⁴³ https://bibliothèque.ademe.fr/ged/3892/REX-ILF-PV_Batiments_publics_PNR_Grands_Causses-011302.pdf

⁴⁴ <http://www.fondschaleur.ademe.fr/>

⁴⁵ https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/irecontenu/telechargement/112348/841599/file/20231222_DP_CRE.pdf

⁴⁶ <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/guides-pour-l-identification-des-zaer-a26778.html>

⁴⁷ <https://toten-occitanie.fr/>

⁴⁸ <https://ec-lr.org/>

⁴⁹ <https://www.arec-occitanie.fr/la-production-denergie-renouvelable-en-occitanie.html>

2.3.2 Accompagner individuellement la décarbonation des gros émetteurs industriels



Objectif à l'horizon 2030

- Réduire de 40 % les émissions industrielles de gaz à effet de serre (scope 1) de ces 70 établissements industriels (hors cimenteries) entre 2019 et 2030.

Difficultés et besoins identifiés

Les acteurs industriels ont bien conscience des enjeux de décarbonation et ont pour la plupart commencé à construire ou à mettre en œuvre des projets de décarbonation. Ces projets sont souvent très coûteux et leurs porteurs ne sont pas toujours bien informés des aides financières mobilisables.

En outre, ces projets peuvent rencontrer des difficultés (accès aux ressources (biomasse), acceptabilité sociale, risque économique, conditions d'éligibilité des aides, blocages réglementaires...) que les porteurs ne sont pas toujours en mesure de surmonter seuls.

Les actions COP pour répondre à ces enjeux

- **Rencontre de chacun des gros émetteurs industriels de gaz à effet de serre pour identifier et accompagner leurs projets**
La DREETS et l'ADEME échangeront individuellement avec chacun de ces sites pour connaître leurs projets et les besoins et difficultés associés.
L'accompagnement sera poursuivi dans le temps pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des projets décidés.
Les projets seront orientés vers les outils de financement adaptés et les difficultés qui pourraient être rencontrées seront examinées au sein d'une task-force "Grands projets de décarbonation" (cf. ci-dessous).
- **Mise en place d'une task-force dédiée aux « Grands projets de décarbonation »**
Une task-force "Grands projets de décarbonation", co-pilotée par la DREETS et le Conseil régional et réunissant la DREAL, l'ADEME, Bpifrance et les agences Ad'Occ et AREC, se réunira tous les 2 mois pour assurer une revue des grands projets de décarbonation.
Les membres de la task-force alimenteront un tableau partagé identifiant les grands projets et leurs résultats escomptés en matière de réduction des émissions.
La task-force permettra d'échanger sur les difficultés rencontrées par les porteurs de projets et de définir les moyens à mettre en œuvre pour les lever.
- **Intégrer les besoins de l'industrie dans la gestion des ressources (biomasse, déchets, etc.)**
La décarbonation des procédés industriels nécessite l'accès à de nouveaux intrants, notamment des combustibles alternatifs et des matières premières décarbonées (biomasse, combustibles solides de récupération, divers types de déchets...)
L'ADEME et la DREETS, en lien avec le Conseil régional, Ad'Occ, l'AREC et la DREAL, évalueront les besoins en ressources de ce type pour réaliser la décarbonation de l'industrie. Ces besoins seront pris en compte dans les documents de planification (schéma régional biomasse, plan régional de prévention et de gestion des déchets, etc.).
En outre, les besoins en raccordement électrique feront l'objet d'une attention particulière.
- **Faciliter la mobilisation du crédit bancaire et rendre les projets tiers-financés éligibles aux aides publiques**
La DREETS, l'AREC et Bpifrance, en associant le Conseil régional, l'ADEME, la Banque des territoires et les organismes bancaires, feront un état des lieux des freins à la mobilisation du crédit bancaire pour le financement de projets de décarbonation. Par ailleurs, certains projets tiers-financés ne sont pas, pour des raisons réglementaires ou par construction des dispositifs, éligibles aux aides publiques. L'AREC et l'ADEME diagnostiqueront les causes associées et construiront un plan d'actions en articulation avec le niveau national.

Des accompagnements existent déjà

Plusieurs appels à projets opérés par l'ADEME ont été lancés dans le cadre du programme France 2030, répondant à diverses typologies de projets (Decarb-Ind, Decarb-Ind+, Decarb-Flash). S'ils sont aujourd'hui clôturés, de nouveaux dispositifs de ce type devraient être ouverts prochainement, de même qu'un appel d'offres pour les grands projets de décarbonation.

L'ADEME propose également des solutions de financement sur son budget propre (fonds chaleur notamment).

Enfin, l'AREC peut intervenir en tant que tiers-financeurs avec son outil Fiteeo [\[Lien\]](#)⁵⁰

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

• **Décarbonation des 70 plus gros émetteurs industriels régionaux de gaz à effet de serre**

La décarbonation de ses sites passera par **quatre leviers technologiques principaux** :

- **L'électrification des procédés**, qui vise notamment le remplacement des moteurs et des chaudières à énergie fossile par des équipements électriques. Le mix électrique de la France, décarboné à 90 %, constitue un atout à cet égard. À titre d'exemple, en remplaçant sa forge alimentée au gaz par une forge électrique, l'entreprise **Les Forges de Niaux (09)** divisera par deux ses émissions de gaz à effet de serre à iso-production.
- La **biomasse**, mobilisée pour produire de la chaleur haute-température, principalement dans la chimie, l'agroalimentaire et les matériaux de construction. La **distillerie Grap'Sud de Cruviers-Lascours (30)** va ainsi installer une 2^e chaufferie biomasse, en substitution d'une chaudière gaz, qui lui permettra de réduire ses émissions de GES près de 5 000 t/an.
- L'**hydrogène décarboné**, gaz produit principalement par électrolyse de l'eau, substitut aux énergies fossiles pour les procédés chimiques ou sidérurgiques.
- La **capture et le stockage de carbone**, qui permet de stocker dans des formations géologiques profondes les émissions de CO₂ résiduelles et incompressibles de l'industrie, pour lesquelles il n'existe pas à ce jour d'alternative technologique.

Des financements ont déjà été apportés, au travers du programme France 2030 et du fonds chaleur, à des opérations qui permettront de réduire ces émissions de 92 000 tCO₂eq. De nombreux autres projets d'investissements sont par ailleurs en cours de maturation.

Pour en savoir plus

[Les Thémas de la DGE n°8 : L'action de l'Etat en faveur de la décarbonation de l'industrie](#)⁵¹

[ADEME - Occitanie : Synthèse des dispositifs de décarbonation de l'industrie](#)⁵²

[ADEME - Agir pour la transition écologique - Accélérez la décarbonation de votre industrie](#)⁵³

[Découvrez les offres d'accompagnement à la transformation sociale et écologique des entreprises - Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée \(laregion.fr\)](#)⁵⁴

⁵⁰ <https://www.arec-occitanie.fr/actualites/avec-fiteeo-larec-greenflex-et-atlante-gestion-accelerent-la-decarbonation-des>

⁵¹ <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/etudes-et-statistiques/themas-de-la-dge/l-action-de-l-etat-faveur-de-la-decarbonation-de-l-industrie>

⁵² <https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/6711-occitanie-synthese-des-dispositifs-de-decarbonation-de-l-industrie.html>

⁵³ <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/demarche-decarbonation-industrie>

⁵⁴ <https://www.laregion.fr/-offres-accompagnement-transformation->

2.3.3 Massifier les travaux de décarbonation pour les industries émettrices plus petites



Objectif à l'horizon 2030

- Réduire de 30 % les émissions industrielles de gaz à effet de serre (scope 1) du secteur diffus entre 2019 et 2030

Difficultés et besoins identifiés

Les sites industriels plus petits, qui composent le secteur de l'industrie « diffuse », ont eux aussi engagé leur décarbonation : les projets menés ou financés depuis 2020 devraient permettre de réduire leurs émissions de l'ordre de 73 ktCO₂eq par rapport à la valeur de 2019.

Ces entreprises font cependant face à de nombreuses problématiques avec des ressources limitées et ont parfois des difficultés à appréhender l'ensemble des enjeux de la décarbonation, souvent éloignés de leurs préoccupations quotidiennes. Un sondage réalisé dans le Gers montre ainsi que les entreprises se montrent attentives à leur responsabilité sociale et environnementale mais moins sensibles aux enjeux de décarbonation.

Les dirigeants ont en outre du mal à identifier les outils mobilisables pour les accompagner parmi une offre jugée foisonnante.

Les actions COP pour répondre à ces enjeux

- **Massifier la sensibilisation des PME industrielles**

Les « réseaux du dernier km » (Ad'Occ, chambres consulaires, territoires d'industrie (TI)...) et les représentations professionnelles seront mobilisés pour relayer largement les informations sur le soutien à la décarbonation de l'industrie.

Cette sensibilisation prendra notamment la forme de sessions d'information collectives organisées à l'échelle d'un territoire ou d'une filière professionnelle. 100 % des PME adhérentes aux filières de France Industrie Occitanie seront informées sur les dispositifs existants. Ces sensibilisations pourront s'appuyer sur la mise en visibilité d'un panel d'entreprises « pionnières » ayant mis en œuvre avec succès des actions de décarbonation ambitieuses.

En parallèle, les principaux émetteurs industriels au sein de chaque territoire d'industrie seront accompagnés individuellement par le TI.

Pour ce faire, les réseaux seront formés et outillés (document de synthèse sur les aides mobilisables, présentations, listes d'entreprises, grille d'entretien...) par la DREETS, l'ADEME, Bpifrance, le Conseil régional et l'AREC.

- **Renforcer l'offre d'accompagnement des PME (parcours, diagnostics, aide à la décision)**

Le Conseil régional proposera aux entreprises industrielles un parcours d'accompagnement (parcours Transformation) couvrant l'ensemble des transformations induites par les nouvelles technologies. Ce parcours, destiné aux PME de plus de 20 salariés, inclura notamment une sensibilisation des dirigeants à la décarbonation, un diagnostic dédié et un accompagnement personnalisé pour aider les entreprises à choisir les solutions de décarbonation répondant à leur besoin afin d'en faire un levier de performance industrielle.

L'ADEME déploiera l'offre PACTE Industrie, qui vise à apporter une offre d'accompagnement adaptée à la maturité de chaque site industriel, incluant un volet formation et un volet accompagnement pour inciter au passage à l'action.

Bpifrance continuera à proposer les diagnostics Décarbon'Action et Eco-Flux, qui constituent un premier outil d'accompagnement des PME pour les aider à définir un plan d'action.

- **Identifier et mettre en visibilité l'offre régionale de solutions industrielles de décarbonation**

La DREETS et le Conseil régional, avec le soutien de l'agence Ad'Occ cartographieront les offreurs régionaux de solutions de décarbonation pour identifier et qualifier leurs produits ou services, leurs marchés, projets et besoins associés. L'opportunité d'intégrer ces entreprises au « club des offreurs de solutions Industrie du futur », par exemple dans un sous-groupe dédié à la décarbonation de l'industrie, ou la création et les modalités d'animation d'un réseau dédié à ces offreurs seront en

autre examinées en lien avec la CCI.

Des accompagnements existent déjà

Plusieurs appels à projets ont été proposés par l'ADEME dans le cadre du programme France 2030, répondant à diverses typologies de projets (Decarb-Flash notamment pour les projets d'une assiette inférieure à 3 M€).

L'ADEME propose également des solutions de financement sur son budget propre (fonds chaleur notamment).

Enfin, l'AREC peut intervenir en tant que tiers-financeur avec son outil Fiteeo.

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

- **Mobiliser les « territoires d'industrie » (TI) pour accompagner la décarbonation des PME industrielles**

Les émetteurs industriels significatifs au sein de chaque territoire d'industrie seront accompagnés individuellement par le TI. Pour ce faire, les chefs de projets TI seront formés et outillés (liste des entreprises concernées, document de synthèse sur les aides mobilisables, présentations, grille d'entretien...) par la DREETS, l'ADEME, Bpifrance, le Conseil régional et l'AREC.

- **Accompagner les acteurs économiques vers la décarbonation : Organisation d'une journée régionale « Je-decarbone »**

Le Comité Stratégique de Filière « Nouveaux Systèmes Energétiques » pilote l'action *Je-decarbone*, qui offre un soutien opérationnel et concret aux acteurs économiques souhaitant améliorer leur efficacité énergétique et se décarboner, en les mettant en relation, au travers d'une plateforme numérique et de rencontres dans les territoires, avec les entreprises offrant des services et solutions pour les accompagner.

Pour en savoir plus

[Les Thémas de la DGE n°8 : L'action de l'Etat en faveur de la décarbonation de l'industrie](#)

[ADEME - Occitanie : Synthèse des dispositifs de décarbonation de l'industrie](#)

[ADEME - Agir pour la transition écologique - Accélérez la décarbonation de votre industrie](#)

[Découvrez les offres d'accompagnement à la transformation sociale et écologique des entreprises - Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée \(laregion.fr\)](#)

2.3.4 Mieux réduire et gérer les déchets

Les émissions directes du secteur des déchets sont essentiellement dues aux émissions de méthane des déchets fermentescibles non valorisés en installation de stockage. En Occitanie, toutes les installations de stockage accueillant des déchets biodégradables (ordures ménagères) sont équipées d'un système de captage du biogaz.

La production de GES peut en outre être limitée par la production de chaleur et d'énergie à partir de déchets (incinération, méthanisation, chaufferie CSR...) et par le recyclage, notamment des métaux, évitant la production à partir de matières premières vierges.

Pour les déchets, la planification écologique s'inscrit en complémentarité du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) adopté en novembre 2019, qui constitue depuis juin 2022 le volet déchets du SRADDET, et du Plan Régional d'Actions pour l'Économie Circulaire (PRAEC). Elle constitue une opportunité d'accélération des actions et répond à la demande des élus locaux de bénéficier d'un accompagnement très concret, technique, financier, de méthodologie pour mener à bien les projets.

La réduction des émissions liées à la gestion des déchets repose sur trois principaux leviers, sur lesquels l'action doit être significativement renforcée : favoriser la sobriété matière et prévenir la production des déchets, développer un transport des déchets plus sobre et décarboné et mieux valoriser les déchets.

Favoriser la sobriété matière et prévenir les déchets

Les modes de consommation actuels génèrent des quantités de déchets importantes. Après une période durable de baisse, la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits dans la région tend à augmenter ces dernières années (+3 % par habitant entre 2015 et 2021). La situation reste très hétérogène selon les départements, du fait notamment des disparités démographiques et touristiques différentes : les DMA y varient de 538 à 789 kg/an/ hab. La mise en place hétérogène d'actions de prévention selon les départements explique aussi ces disparités.

Il convient d'accentuer la mise en œuvre de toutes les actions favorisant la sobriété matière : réduire l'utilisation de ressources naturelles dans les modes de production et de consommation, en particulier en développant la production de matière première issue du recyclage et leur utilisation en substitution de matières vierges et promouvoir les offres économes en ressources (éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité et de la coopération) ou bien encore accélérer le réemploi et la réparation contribuant à l'allongement de la durée d'usage des produits.

Le Plan Régional d'Actions pour l'Économie Circulaire (PRAEC) décline un ensemble d'actions concrètes contribuant à la sobriété matière, à la réduction des déchets et au développement de l'Économie Circulaire.

Plus spécifiquement sur le sujet de la prévention des déchets, un certain nombre d'actions sont à renforcer (déploiement de la tarification incitative des déchets, tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs (ménages et entreprises), mise en œuvre de programmes locaux de prévention des DMA, renforcement du réemploi...).



Objectifs à l'horizon 2030

- -16 % de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2031, par rapport à 2010, soit atteindre 532 kg/hab/an en 2031 et donc diminuer de 108 kg/hab par rapport à 2010.

Cela représente un potentiel de réduction d'émissions de GES de 56 ktCO₂e d'après le SGPE, du fait des émissions liées au stockage de ces déchets, à leur incinération et à leur traitement.

- 2.1 M habitants couverts par une tarification incitative en 2031 (265 000 habitants en 2023)

- 100 % de la population couverte par un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté (actuellement 64 %) d'ici à 2031
- – 50 % de déchets d'activités économiques stockés entre 2010 et 2031
- 100 % de territoires couverts par une solution de tri à la source des biodéchets en 2031 (gestion de proximité et/ou collecte séparée)
- Réemploi et réutilisation de 5 % du tonnage des DMA en 2030

Développer un transport des déchets plus sobre et décarboné

Ce levier a été introduit lors de la COP Occitanie en raison du volume de décarbonation qu'il représente. En effet, au niveau national, 6,5% des émissions de GES générées par la gestion des déchets relèvent de la phase de collecte et de transport. Il n'y a pas de données régionales disponibles sur ce sujet pour l'instant.

La prévention et le tri des déchets pour réduire la quantité de déchets à collecter, l'optimisation et la rationalisation des circuits de collecte pour diminuer les distances parcourues, le développement de mode alternatif de transport et l'utilisation de véhicules peu ou pas émetteurs de CO₂ sont les principaux axes à développer.

La réflexion sur le transport des déchets a été ouverte et sera poursuivie dans le cadre de cette COP.

Mieux valoriser les déchets

Le taux de valorisation des DMA est en progression, de 41 % en 2017 à 47 % en 2021. Cette augmentation est à la fois liée à une meilleure collecte séparée (augmentation des recyclables secs collectés, déploiement de bennes spécifiques pour le mobilier hors d'usage...) et à un développement des filières de valorisation liées à la montée en charge des REP et au développement de nouvelles filières de valorisation (plâtre...) notamment.

De nombreuses actions existent déjà concernant le recyclage des matières et des plastiques, ainsi qu'un plan régional plastique dont l'objectif principal est la disparition des déchets plastiques non valorisés ou abandonnés dans la nature en 2030.

Le sujet de la valorisation des déchets inertes est particulièrement important et il convient d'améliorer le tri sur chantier et d'encourager la recherche de nouveaux débouchés pour les matériaux inertes recyclés et en particulier de développer les débouchés dans la construction et les travaux publics.



Objectifs à l'horizon 2030

- Augmentation du taux de collecte sélective des emballages ménagers hors verres et des papiers des ménages, différencié en fonction des performances du territoire concerné : +15 % pour les territoires avec performance < 50 kg/hab/an, +10 % pour les territoires entre 50 et 60 kg/hab/an, stabilisation pour les territoires > 60 kg/hab/an, entre 2015 et 2031
- 57 % des DMA collectés en vue d'un recyclage en 2031, +16 % par rapport à 2017
- 80 % de déchets inertes en sortie de chantier valorisés d'ici 2031, ce qui représente une augmentation de 57 % par rapport au niveau de 2015
- –50% de déchets d'activités économiques stockés entre 2010 et 2031
- 100 % du territoire couvert par une solution de tri à la source des biodéchets en 2031 (gestion de proximité et/ou collecte séparée)

Difficultés et besoins identifiés

Lors des concertations départementales et régionales, de multiples contraintes ont été identifiées :

Mise en œuvre dans les plans locaux de prévention des déchets ménagers (PLPDMA)	▪ Diversité d'actions dans les PLP qui ne permet pas une réduction importante de production de déchets ▪ Difficulté d'identification des relais locaux d'informations ▪ Manque de portage politique des actions dans ces plans
Développement du réemploi des emballages	▪ Difficultés de collecte (accès aux gisements) ▪ Difficulté d'identification des relais locaux d'informations ▪ Difficultés d'accès au foncier pour les projets de réemploi
Déploiement de la tarification incitative des déchets	▪ Nécessite un portage politique fort ▪ Investissements importants ▪ Risque de contestations des usagers et d'adhésion au dispositif
Prévention des déchets	▪ Difficulté d'identification des relais locaux d'informations ▪ Manque de budget dédié à la prévention des déchets par rapport à collecte et traitement ▪ Manque de portage politique ▪ Difficulté à mesurer l'efficacité des actions
Pour un transport des déchets plus sobre et décarboné	▪ Besoin de financement pour l'optimisation des modes de collecte (passage d'une collecte en porte à porte à une collecte en points d'apport volontaires) ▪ Difficultés à évaluer le coût des modes de transport alternatifs (électricité, hydrogène...)
Valorisation des déchets	▪ Pour le recyclage des emballages et papiers et la valorisation des déchets inertes, les barrières financières sont importantes en raison du coût des investissements nécessaires et des coûts d'élimination de ces déchets (notamment par enfouissement ou incinération) qui sont souvent inférieurs à leurs coûts de recyclage. Par ailleurs, les collectivités disposent de peu de leviers d'action en dehors du tri, ce qui les empêche de contribuer pleinement à cet effort. ▪ La question de l'acceptabilité du vrai coût de gestion des déchets se pose aussi et est d'autant plus prégnante que, si ces coûts sont parfois difficiles à estimer, ils restent assez peu connus du grand public

Quelques actions COP pour répondre à ces enjeux

- **Engager les collectivités territoriales dans l'élaboration et l'adoption de plans locaux de prévention des déchets, intégrant des mesures spécifiques pour réduire la production de déchets à la source ; collaborer avec les acteurs locaux pour identifier les actions concrètes à déployer dans les PLPDMA.**

À ce jour, 64 % de la population régionale est couverte par un PLPDMA adopté. L'objectif est d'atteindre une couverture de 100 % de la population en 2031. Il s'agira notamment de conduire un examen et une analyse de l'ensemble des PLPDMA dans le cadre du réseau régional du service public de prévention et de gestion des déchets pour proposer des améliorations et compléments aux collectivités manquant d'actions.

- **Piloter le schéma régional biomasse pour faire correspondre les gisements de déchets organiques et les projets d'utilisation sur le territoire, en lien avec le GT Energie.**

À l'image du centre de ressources gaz verts (CRGV), élargir ce travail pour un pilotage et un appui technique aux porteurs de projets de collecte et d'utilisation des biodéchets. Il s'agira de tenir une vision d'ensemble et de mener un véritable exercice de régulation et planification sur les enjeux de la biomasse. Le résultat pourrait être l'établissement d'une cartographie de planification des potentiels de biomasse dont déchets organiques et biodéchets et des projets d'utilisation reconnus comme pertinents.

- **Cartographier les flux des déchets d'activité économique et étudier les possibilités de bouclage par flux** pour réutilisation et réintégration de la matière (matière première issue du recyclage) en substitution de matière vierge.

La cartographie devra être effectuée par filières ou type d'activités, quand les données sont disponibles, de façon à cibler les accompagnements techniques et financiers sur des projets de bouclage de ces flux.

- **Promouvoir la décarbonation des transports de déchets en soutenant l'investissement dans des véhicules et modes de collecte alternatifs ainsi que les investissements pour l'optimisation de la collecte des déchets.**

Il s'agira dans un premier temps d'évaluer la faisabilité de modes de transport alternatifs pour la gestion des déchets et d'identifier les investissements nécessaires. Un travail et un dispositif d'accompagnement pour les bennes à ordures ménagères hydrogène est aussi en cours d'étude au sein du Conseil Régional.

Des accompagnements existent déjà

Les aides de l'ADEME et de la Région sur les projets de prévention et de gestion des déchets permettent de subventionner de nouvelles initiatives. Les réseaux techniques autour du SPPGD et de l'économie circulaire permettent un appui en ingénierie et une coordination des initiatives, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional d'Actions pour l'Economie Circulaire.

Informations sur les aides de la Région (thématique déchets et économie circulaire) [Lien](#)⁵⁵

Informations sur les aides de l'ADEME [Lien](#)⁵⁶

Informations sur les réseaux régionaux apportant un appui sur la prévention et gestion des déchets ainsi que sur l'économie circulaire [Lien](#)⁵⁷

⁵⁵ <https://www.laregion.fr/-Toutes-les-aides->

⁵⁶ <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

⁵⁷ <https://www.cycl-op.org/static/h/groupes-de-travail-et-reseaux.html>

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

- **Généralisation de l'utilisation du granulat recyclé pour les travaux routiers des départements, en lien avec une production de ce granulat par des entreprises en Occitanie.**

Dans le cadre de l'appel à projets Région et ADEME sur l'économie circulaire dans le BTP 2018-2022, la CERC Occitanie a développé le label GECCO pour les plateformes de production de granulats de recyclage afin de réintroduire de la confiance entre la maîtrise d'ouvrage (notamment publique) qui souhaite inscrire son achat de travaux dans des démarches durables et les producteurs de granulats qui s'engagent sur le respect de procédures garantissant une qualité et une homogénéité de leur production.

- **Réalisation de schémas de gestion des biodéchets par les collectivités de collecte, développement du compostage de proximité individuel et partagé, mise en place d'une collecte séparée des biodéchets ciblée sur les secteurs urbains n'ayant pas la possibilité de composter.**

Dans le cadre de l'appel à projets Région et ADEME 2019-2022 sur le tri à la source des biodéchets, 65 EPCI ont engagé des actions de gestion collective de proximité des biodéchets ainsi que la collecte séparée des biodéchets suite notamment à la réalisation de schémas territoriaux de gestion des biodéchets.

- **Alimentation des véhicules de services et de transport des déchets par de l'énergie issue des déchets**, notamment par le biogaz produit lors du stockage des déchets

Les véhicules du syndicat de traitement des déchets Trifyl (81) (véhicule de service et certains camions) roulent grâce à l'énergie produite par les déchets. Une unité de production de biométhane-carburant, couplée au bioréacteur de l'installation de stockage des déchets, permet d'épurer le biogaz et de produire du carburant.

Pour en savoir plus

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (constituant le volet déchets du SRADDET Occitanie) : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/9_prpgd.pdf

Le Plan Régional d'Actions pour l'Economie Circulaire – Bilan technique 2020-2022 : <https://www.cycl-op.org/data/sources/users/109/20240830092850-bilan-praec-web2-moins-de-10m.pdf>

La plateforme numérique des acteurs de l'Economie Circulaire en Occitanie Cycl'Op <https://www.cycl-op.org/>

Plan plastique Occitanie : <https://www.laregion.fr/-Plan-plastique-Occitanie->

2.4 Mieux se nourrir



Avec plus de 64 300 exploitations, l'Occitanie est la 1^{re} région agricole de France en nombre d'exploitations, et la 2^e en surfaces cultivées. **L'agriculture et l'agroalimentaire représentent une des principales sources d'emploi et de valeur ajoutée de la région.**

De nombreux défis sont à relever par l'agriculture d'Occitanie en termes d'impacts sur l'environnement et de dépendance aux écosystèmes dans un contexte de changement climatique dont la région subit plus particulièrement les effets ces dernières années :

Le défi de la décarbonation	Avec 8.3MtCO₂eq émis en 2021, l'agriculture est à l'origine de 30 % des émissions de GES de l'Occitanie. Ce poids relatif plus élevé qu'au niveau national (19 %), s'explique notamment par l'importance du secteur dans l'économie régionale. Contrairement aux autres secteurs, la majorité de ces émissions n'est pas constituée de CO₂ mais de méthane (CH₄, 54 %), du fait du processus de digestion des ruminants, et de protoxyde d'azote (N₂O, 35 %) lié à l'utilisation d'engrais azotés. Ces émissions sont en baisse principalement du fait du recul constaté des effectifs des cheptels depuis plusieurs décennies.
Le défi de la biodiversité	Certaines pratiques agricoles ont des impacts forts sur la biodiversité, dont celle des sols : utilisation d'intrants (pesticides, engrais azotés), labours, suppression des haies... Cette pression constitue en retour une menace directe pour la fertilité des sols, leur capacité de rétention d'eau, la présence de pollinisateurs, la non-prolifération de maladies etc...
Le défi de l'eau	D'un point de vue qualitatif, les intrants ont également un impact sur l'état écologique des masses d'eau. D'un point de vue quantitatif, le secteur agricole représente, avec 9 % des surfaces irriguées, le prélèvement en eau le plus volumineux d'Occitanie (763 Mm³ en 2022, -36 % en 20 ans), suivi de l'eau potable (575 Mm³) et de l'industrie (237 Mm³). Maîtriser et optimiser ces consommations dans un contexte de réchauffement climatique et de modification du régime hydrologique constitue un enjeu prioritaire pour le maintien de la capacité de la production alimentaire.

Le défi de l'adaptation au changement climatique et de la souveraineté alimentaire

Le 6^e rapport d'évaluation du GIEC⁵⁸ décrit une aridification (sécheresse persistante des sols) en cours du bassin méditerranéen. À cette tendance de fond s'ajoute la multiplication et l'intensification d'aléas climatiques : canicules, crues, hivers doux suivis de gelées printanières...

Les effets combinés du changement climatique sur les activités agricoles sont déjà importants en Occitanie, avec des rendements tendanciellement en baisse en grandes cultures, une viticulture en crise et un élevage mis à l'épreuve avec des difficultés d'abreuvement, des baisses de disponibilité de fourrage et des crises sanitaires. Face à ces changements irréversibles, l'agriculture va devoir s'adapter en accélérant sa transition.

Ces défis ne pourront être relevés que dans un esprit de justice sociale et de solidarité nationale.

La durabilité environnementale ne peut se concevoir sans durabilité économique et sociale : **le revenu agricole moyen en Occitanie a toujours été en dessous de la moyenne française (entre 60 et 75 % du revenu national) et la région enregistre régulièrement le revenu le plus bas de France⁵⁹.**

Les agriculteurs seuls ne pourront pas tout résoudre : des industriels aux consommateurs en passant par les politiques publiques, tous les leviers doivent être mobilisés pour assurer une rémunération juste aux agriculteurs, accompagner et sécuriser leurs efforts de transition et d'adaptation, tout en permettant à toutes les catégories de la population d'accéder à une alimentation de qualité.

À ce titre, le respect et le dépassement des objectifs de la loi Egalim (50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de bio dans la restauration collective) sera un levier particulièrement suivi en Occitanie.

L'agriculture en Occitanie est déjà résolument engagée dans la transition écologique.

L'agriculture en Occitanie, c'est :

+ de 13 000 exploitations engagées en AB (soit 20 % des surfaces agricoles), en faisant de l'Occitanie la 1 ^{re} région bio d'Europe	+ 3 800 agriculteurs engagés dans des démarches collectives agroécologiques (187 groupements d'intérêt économique et environnemental, fermes DEPHY, « 30 000 »...)	+ de 25 % d'élevages herbagers pâturant qui entretiennent l'ouverture des paysages, l'économie du piémont, des montagnes et permet ainsi le maintien des prairies en tête des bassins versants
Une augmentation significative des surfaces en légumineuses sur les 10 dernières années : x2 en grandes cultures x3 en cultures fourragères	Un engagement déterminé sur la préservation des ressources au travers de la signature de charte d'engagement avec les agences de l'eau.	60 projets alimentaires territoriaux (PAT) qui couvrent l'intégralité du territoire

⁵⁸ [Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability, IPCC](#)

⁵⁹ Publication « **L'économie** agricole en Occitanie - Note de synthèse - Juillet 2023 » du pôle économie et prospective de la chambre régionale agricole d'Occitanie)

C'est aussi de nombreux démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires et un groupement d'Intérêt Public (GIP LIA)⁶⁰ fédérant tous les acteurs du secteur, qui expérimente et accompagne les démarches de Transition Écologique, et les diffuse notamment dans le réseau d'établissements d'enseignement agricole qui maille l'ensemble du territoire.

Le diagnostic réalisé au titre de l'étude prospective Climagri⁶¹ met en évidence que l'agriculture en Occitanie génère dès à présent annuellement moins d'émissions de GES à l'hectare (– 35 %) que la moyenne nationale, notamment en raison d'un élevage plus extensif en Occitanie que dans d'autres régions et d'une moindre consommation d'intrants azotés à l'hectare en Occitanie.

Fort de cette dynamique, l'agriculture régionale est en capacité d'accentuer les transitions.

La contribution attendue de l'agriculture en termes de **réduction des émissions de GES** est ajustée à ses contraintes et réalisations. Elle est de 10 % de l'objectif global régional tous secteurs confondus, alors qu'elle représente 30 % des émissions⁶².

Cette intensification de l'effort sera rendue possible notamment grâce :

- Aux orientations de la nouvelle PAC ;
- Au budget spécifique que le MASA a souhaité octroyer à l'accompagnement de la planification écologique (à hauteur de 800 millions € par an sur la période 2024-2026) ;
- Aux mesures spécifiques du plan national « pour l'adaptation de l'agriculture méditerranéenne aux impacts du dérèglement climatique » lancé en 2024 ;
- À l'aboutissement des réflexions engagées par les différentes filières pour définir les stratégies d'adaptation au changement climatique ;
- Aux initiatives portées par la Région Occitanie, comme les Contrats Agriculture Durable ;
- Aux actions d'expérimentation et de diffusion des pratiques agroécologiques menées par le GIP LIA ;
- Aux nombreux programmes portés par les chambres d'Agriculture pour identifier et diffuser les bonnes pratiques, comme le programme Innov'Action ;
- À la prise de conscience des consommateurs occitans (la consultation citoyenne a révélé que dans 96 % des cas l'origine des produits était un critère d'achat prépondérant)⁶³.

Les leviers pour atteindre les objectifs sont identifiés dans la **stratégie nationale bas carbone pour l'agriculture** et les objectifs ont été quantifiés par région dans le cadre de la déclinaison territoriale de la planification écologique : réduction de la fertilisation azotée par l'introduction de légumineuses dans les assolements, évolution vers un élevage durable herbager pâturant, lié à un accroissement des surfaces de prairies permanentes, développement et entretien des haies bocagères, développement des pratiques agricoles stockant du carbone, décarbonation des bâtiments et machines agricoles.

Sont présentées ci-après 3 ambitions emblématiques pour la région Occitanie, qui concourent à l'atteinte de nombreux objectifs croisés liés au climat, à la biodiversité, à l'eau et l'adaptation au changement climatique.

⁶⁰ Le GIP LIA (Lien Innovation Agroécologie) regroupe l'Etat, la Région Occitanie, l'agence de l'Eau Adour-Garonne et l'EPLEFPA d'Auzeville, la Chambre Régionale d'Agriculture, l'INRAE, la coopération agricole, les instituts techniques et a par ailleurs noué des partenariats avec l'ADEME, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

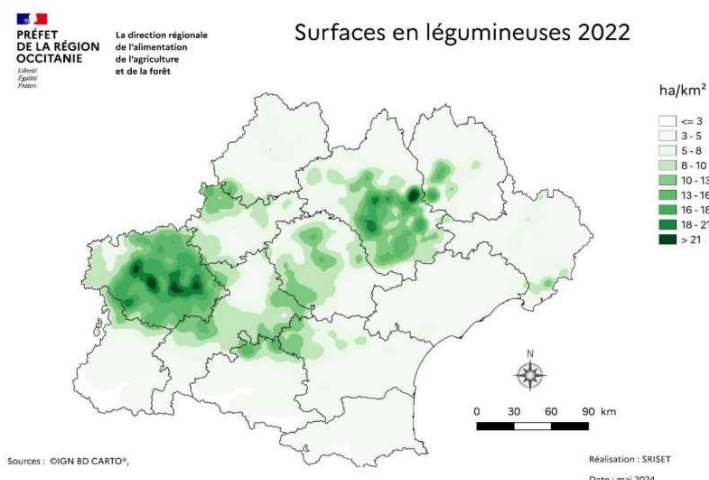
⁶¹ Plus de détail sur le diagnostic Climagri [[Lien](#)]

⁶² Sur les 16 141ktCO₂e/an de réduction de GES attendus d'ici 2030 pour l'Occitanie, 1661kt concernent directement les leviers liés à l'agriculture.

⁶³ Voir les résultats de la [consultation citoyenne](#) menée par la région Occitanie en 2024

2.4.1 Diversifier les productions agricoles : l'exemple des légumineuses

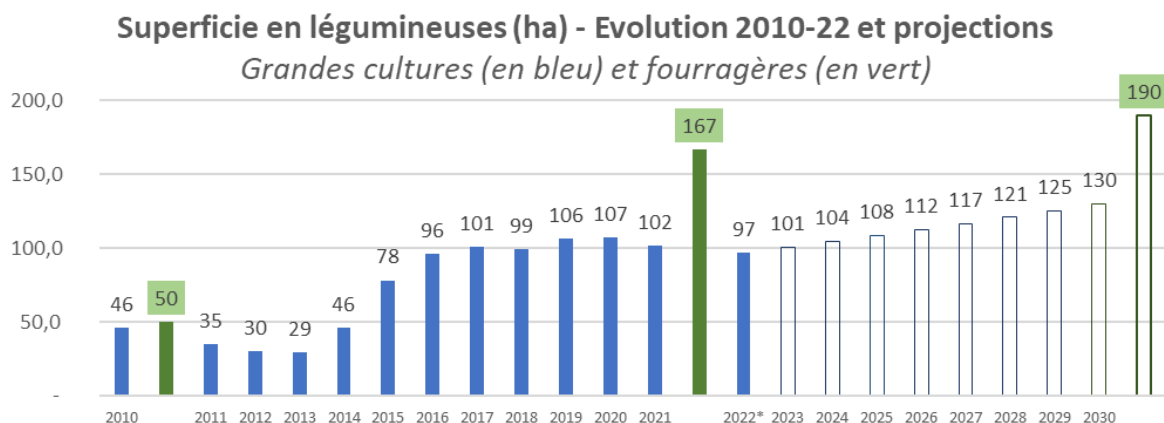
La France a mis en place en 2020 une stratégie nationale sur les protéines végétales (SNPV) qui vise à réduire la dépendance de la France aux importations de protéines végétales des pays tiers. Le pays importe près d'un quart des protéines végétales destinées aux aliments d'élevage, et près de la moitié des matières riches en protéines, essentiellement sous forme de tourteaux de soja issus des pays tiers. Cette situation affecte la résilience et la durabilité de l'agriculture française. Ainsi, cette stratégie nationale a pour objectif d'accompagner les éleveurs à améliorer leur autonomie pour l'alimentation de leurs animaux, et à encourager les Français à augmenter leur consommation de protéines végétales, pour répondre aux nouvelles représentations nutritionnelles.



Depuis 2010, on observe une forte augmentation des surfaces en légumineuses en grandes cultures et en légumineuses fourragères. Sur la base des mêmes tendances observées entre 2010 et 2020 une augmentation, d'ici 2030 :

- de 30 % des surfaces en grandes cultures (pour passer de 100 kha à 130 kha)
- de 14 % en légumineuses fourragères (pour passer de 116 kha à 190 kha)

permettrait de réduire les GES respectivement de l'ordre de 17 kTCO₂eq (GC) et de 6 kTCO₂eq (fourragères)



Objectif à l'horizon 2030

- Augmenter de 100 000 ha la surface en légumineuses d'ici 2030

Difficultés ou besoins identifiés

Il est important de pouvoir répondre à l'enjeu de création et de répartition de valeur entre les différents acteurs des filières structurés au niveau régional, ainsi que d'encourager l'évolution des modes de consommation afin d'augmenter la part de légumineuses dans l'alimentation des citoyens.

Les actions à mener pour répondre à ces enjeux

Soutenir les actions de recherche et innovation, pour mettre au point des solutions pertinentes d'un point de vue économique, environnemental et nutritionnel, qui soutiendront à moyen terme la dynamique lancée par le plan de relance.

Développer l'accompagnement des investissements matériels nécessaires à la fois chez les producteurs de grandes cultures et les éleveurs.

Appuyer la structuration des filières de protéines végétales et les investissements aval, avec une dimension territoriale pour mieux accompagner la valorisation des productions.

Encourager la promotion des légumineuses auprès des consommateurs.

Des accompagnements existent déjà

Guichet « maturation » d'aide à l'ingénierie des projets territoriaux, dans la perspective de leur futur dépôt à l'appel à projet des projets territoriaux en faveur des légumineuses.

Appels à projets territoriaux en faveur des filières légumineuses (valorisation, transformation et développement des productions de légumineuses).

Les mesures du PSN prévoient une contribution pour le développement de la production de légumineuses. Il existe deux types d'aide couplée aux légumineuses :

- L'aide couplée aux légumineuses à graines et aux légumineuses fourragères destinées à la production de semences.

- L'aide couplée aux légumineuses fourragères

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

Initiée en 2017, l'association FILEG, portée par *Terres Inovia* regroupe près de 80 acteurs de l'amont à l'aval, qu'il s'agisse de la production (conventionnelle, AB), transformation, distribution, à la consommation (alimentation animale et humaine).



L'ambition de FILEG est de structurer des filières de légumineuses à graines durables, créatrices de valeurs, à la fois pour l'alimentation humaine et l'alimentation animale en Occitanie tout en répondant aux grands enjeux des transitions alimentaire et agro-écologique.

Quelques résultats obtenus :

- Une semaine des légumineuses organisée avec Toulouse Métropole et 5 restaurateurs commerciaux ;
- Des expertises, outils et méthodes pour fluidifier les échanges entre l'offre et la demande suivant les types de débouchés ;
- Un cadre de références pour mettre en œuvre des contrats de production et la construction d'un observatoire économique sur les légumineuses à graines en Occitanie ;
- Une collaboration exploratoire pour création de farines mixtes et valorisation en boulangerie et pâtisserie artisanale (CAP protéines).

Pour en savoir plus

Stratégie nationale protéines végétales [\[Lien\]](#)⁶⁴

Bâtir notre souveraineté alimentaire en protéines végétales

⁶⁴ <https://agriculture.gouv.fr/batir-notre-souverainete-alimentaire-en-proteines-vegetales-0>

2.4.2 Promouvoir une consommation alimentaire de meilleure qualité

a) Viser à l'atteinte des objectifs de la loi Egalim dans les établissements de restauration collective

Votée le 30 octobre 2018 et enrichie par les lois « Antigaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) de 2020 et « Climat et résilience » de 2021, la loi EGALIM fixe un objectif ambitieux pour la restauration collective, comprenant de multiples objectifs en faveur de la santé, de la qualité nutritionnelle et de la transition alimentaire.

La loi Egalim a aussi statué sur la mise en place d'une proposition végétarienne hebdomadaire, la diversification des protéines, avec un encouragement à la consommation de légumineuses, ainsi que la suppression progressive des contenants alimentaires et de cuisson en plastique, compte tenu des impacts forts sur la santé et l'environnement.

Près de 50 % des ERC, ou « cantines », d'Occitanie sont aujourd'hui inscrits et près d'un quart télédéclarent leurs résultats. Ce sont plus de 10 000 cantines publiques et privées qui vont devoir relever le défi pour 1 300 000 repas confectionnés et servis chaque jour en Occitanie.

Objectifs à l'horizon 2030

- **Atteindre les objectifs de la loi Egalim dans les établissements de restauration collective :**
 - Au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les approvisionnements.
 - Objectif porté à 60 % pour les produits carnés (100 % dans les établissements relevant de l'autorité de l'État).
 - Au moins une proposition végétarienne hebdomadaire avec diversification des sources de protéines.

Difficultés et besoins identifiés

Le respect des objectifs de la loi Egalim dans la restauration collective rencontre parfois des difficultés d'ordre matériel, financier et humain : difficultés logistiques ou administratives à s'approvisionner selon les critères établis, contraintes budgétaires liées au surcoût des produits sous signe de qualité, réticence ou appréhension à modifier ses pratiques professionnelles, acceptation des nouveaux menus par les consommateurs.

Ces projets induisent des changements profonds dans la manière d'acheter, de transformer, de cuisiner et de s'alimenter. Ils impliquent enfants, parents, producteurs, gestionnaires, cuisiniers, élus, animateurs du temps repas.

L'accompagnement et la valorisation des initiatives doivent être massifiés afin de créer une dynamique régionale.

Les actions à mener pour répondre à ces enjeux

- Maintenir l'animation et l'accompagnement des acteurs afin de développer une restauration collective durable sur l'ensemble de la chaîne (du producteur au consommateur en passant par la confection des menus et la préparation des repas, la diminution des déchets...)
- Renforcer la communication en déployant une stratégie de communication à l'échelle régionale (événements, supports, campagne de communication) afin de mobiliser dans la durée autour de la démarche et en faire une grande cause régionale

⁶⁵ <https://agriculture.gouv.fr/pac-2023-2027-proposition-de-psn-de-la-france-transmise-la-commission-europeenne>

- Entretenir la mobilisation des acteurs (notamment par des séminaires comme celui organisé en avril 2024 qui a permis de réunir près de 300 acteurs)
- Développer l'utilisation de la plateforme « ma cantine » (notamment par la formation des acteurs) afin de donner de la visibilité sur les bénéfices capitalisés grâce à ces démarches

Des accompagnements existent déjà

Plan régional pour l'alimentation⁶⁶ : le pilotage du déploiement de cette stratégie est porté par l'État et la Région au travers de la CORALIM qui réunit (13^e édition en 2024) les acteurs privés, publics et associatifs engagés dans la politique de l'alimentation.

Ma-cantine [\[Lien\]](#)⁶¹, propose un outil de télédéclaration et de pilotage aux gestionnaires des cantines.

Programme européen « lait et fruits à l'école » (LFE) : l'Occitanie se positionne au 2^e rang des régions françaises pour le nombre d'établissements engagés avec près de 18 % des effectifs nationaux.

La DRAAF porte tous les 2 ans depuis 2016 un appel à projets régional « **restauration collective durable** », auquel la DREAL s'est jointe depuis 2020. L'aide à des projets en faveur de la transition alimentaire en restauration collective a ainsi atteint plus de 400k€ en 4 appels projets. L'ADEME cofinance certains de ces projets.

Au titre des initiatives occitanes, l'APPRO (Association des Plateformes de Producteurs de la Région Occitanie) regroupe le réseau des Chambres d'agriculture et les plateformes logistiques de distribution de produits agricoles dirigées par des agriculteurs.

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

➤ **La Région Occitanie a créé Occit'alim, une centrale régionale d'approvisionnement alimentaire en produits locaux, bio, sous signe officiel de qualité, à destination de la restauration collective.**

Ouverte dans un premier temps aux 175 lycées adhérents, la Région a souhaité ouvrir cette centrale d'achat à l'ensemble des collectivités territoriales, organismes publics et privés de l'Occitanie. Les atouts sont multiples : prise en charge des procédures de marchés publics, proposition de plus de 2000 produits alimentaires dont près de 60 % répondent à la loi EGALIM, massification et planification des achats pour donner de la visibilité aux fournisseurs. **Dès 2025, la structure pourra accueillir les collectivités qui souhaitent le rejoindre.**

➤ **Mise en place d'un nouveau label des services restauration des lycées CANT'OCC :**

Afin de valoriser les dynamiques vertueuses et aller plus loin dans l'accompagnement des responsables *Restauration*, le Conseil Régional a adopté le 1er décembre 2023 le nouveau dispositif de labellisation des services restauration « CANT'OCC – les cantines pour demain ! ».

Construit en concertation avec les parties prenantes de la restauration scolaire des lycées, le label CANT'OCC s'articule autour de 7 thématiques : produits de qualité, bio, locaux, équitables, qualité de la nutrition, Gestion environnementale du restaurant, sécurité sanitaire, cultures du territoire, accueil et information des convives, implication de l'équipe restauration.

➤ **Haute qualité alimentaire dans les collèges (Hérault)**

Dans l'Hérault, le conseil départemental a fait le choix de centraliser la restauration de ses collèges. Sur les 81 collèges dont il a la charge, 57 sont rattachés à 5 unités de production culinaire certifiées Ecocert niveau 2. La production est guidée par la politique dite de « haute qualité alimentaire » (HQA), qui identifie des produits vertueux du point de vue de la santé, de l'environnement ou du goût. Par exemple, les viandes sont issues d'animaux nés, élevés et abattus en France, les produits de la mer sont issus de pêches durables. Ces produits représentent aujourd'hui 56 % de l'approvisionnement des collèges, qui atteint 40 % de bio. Toutefois, des ajustements sont à faire pour mettre la HQA en conformité avec la loi EGAlim.

Pour en savoir plus

⁶⁶ [Plan régional de l'alimentation](#)

Tout savoir sur la loi Egalim : <https://agriculture.gouv.fr/egalim-1>

Dépliant explicatif de la loi Egalim [Lien]⁶⁷

Etats généraux de l'alimentation

EGAlim et la question du local [Lien]⁶⁸

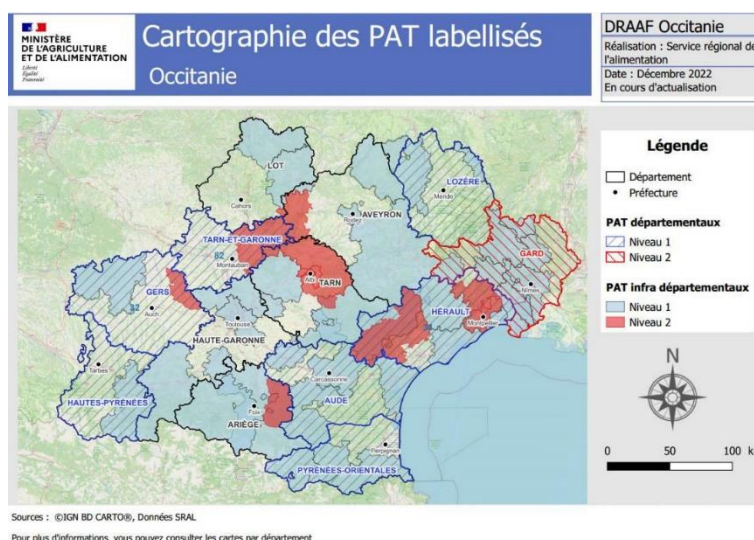
b) Développer et approfondir les projets alimentaires territoriaux

Actés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) structurent les politiques alimentaires locales en rapprochant producteurs et consommateurs, dans une perspective à la fois économique, sociale, environnementale et de santé publique. Généralement portés par les collectivités (départements, EPCI, métropoles, etc.) mais aussi par d'autres structures (PNR, chambres d'agriculture, associations, SCIC), ces projets se basent sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de l'offre locale et de la demande locale (y compris restauration collective). Ils permettent ainsi de construire une politique locale fédératrice multi-sectorielle.

Deux niveaux de labellisation existent :

- Le niveau 1 correspond à un PAT en émergence. Il est octroyé pour 3 ans.
- Le niveau 2 correspond à un PAT opérationnel. Il est octroyé pour 5 ans.

La région Occitanie est très dynamique, avec **62** PAT labellisés en niveau 1 ou 2, répartis dans tous les départements et fédérés dans un réseau régional animé par la DRAAF et la Région. Ces démarches apparaissent de plus en plus centrales pour structurer les filières de transformation locales, mais aussi lutter contre la précarité alimentaire, amplifier la transition agricole et écologique ou construire de nouveaux modèles économiques fondés sur une plus grande circularité.



Objectif à l'horizon 2030

- Atteindre 100 % du territoire couvert par un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en Occitanie et entretenir la dynamique des 63 PAT déjà labellisés.

Difficultés et besoins identifiés

Le travail sur la transition alimentaire nécessite un temps long et la mobilisation d'un très grand nombre d'acteurs. Les moyens conséquents du plan de relance ont permis d'insuffler une forte dynamique dans la région : le nombre de PAT a été multiplié par 5. Il faut veiller à ce que cette dynamique puisse résister à la réduction des moyens d'accompagnement et à une relative instabilité des dispositifs dédiés.

Les actions à mener pour répondre à ces enjeux

- Maintenir la capacité des 62 PAT déjà labellisés à poursuivre leurs actions
- Soutenir l'émergence de nouveaux PAT (5 nouveaux PAT émergents en 2024) pour couvrir l'intégralité de la région Occitanie

⁶⁷ <https://ma-cantine-1.gitbook.io/ma-cantine-egalim/infos-generales-sur-contexte-reglementaire/en-savoir-plus-sur-la-loi-video>

⁶⁸ <https://agriculture.gouv.fr/egalim-il-faut-avoir-un-regard-la-fois-global-et-local-sur-lagriculture>

- Poursuivre l'animation (Etat-Région) du réseau des PAT
- Travailler sur l'accessibilité sociale de l'alimentation durable⁶⁹
- Accompagner les PAT sur les appels à manifestation d'intérêts des démonstrateurs territoriaux (Banque des Territoires) notamment par la mobilisation des territoires dans leur implication dans les projets

Des accompagnements existent déjà

- **Mesure 13 et 14 du plan de relance** : la DRAAF Occitanie a pu apporter près de 12,7 M€ entre 2021 et 2024 dans le cadre de la mesure 13 prévue pour les PAT. La mesure 14 du plan de relance 'cantines scolaires rurales' qui a permis à près de 500 communes d'Occitanie de bénéficier de 4,4 M€ d'aide.
- « **Stratégie nationale alimentation nutrition et climat** » (SNANC), soutien l'émergence de nouveaux PAT de niveau 1, l'appui aux réseaux régionaux et national de PAT et le financement des PAT opérationnels.
- **Appel à projets « plan régional santé environnement »** (PRSE) porté par l'ARS et la DREAL et « **Mieux manger pour tous** » (MMPT), porté par la DREETS.
- **Appel à Manifestation d'intérêt « Transition et souveraineté »** du PNDAR 2021/2027.
- **Appel à Manifestation d'intérêt « démonstrateurs territoriaux »**, porté par la Banque des territoires
- **Le programme européen « lait et fruits à l'école » (LFE)** dans lequel l'Occitanie se positionne au 2ème rang des régions françaises pour le nombre d'établissements engagés.
- **Appel à projets régional « restauration collective durable »** piloté par la DRAAF et lancé tous les deux ans.
- Organisation d'un **séminaire sur la restauration collective durable d'Occitanie** (co-pilotage Etat-Région).

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

Un panorama des PAT de la région est mis à disposition à l'adresse :
<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/les-pat-en-occitanie-r1030.html>

Pour en savoir plus

Le programme nation de l'alimentation d'Occitanie [[Lien](#)]⁷⁰
 Les PAT en Occitanie [[Lien](#)]⁷¹

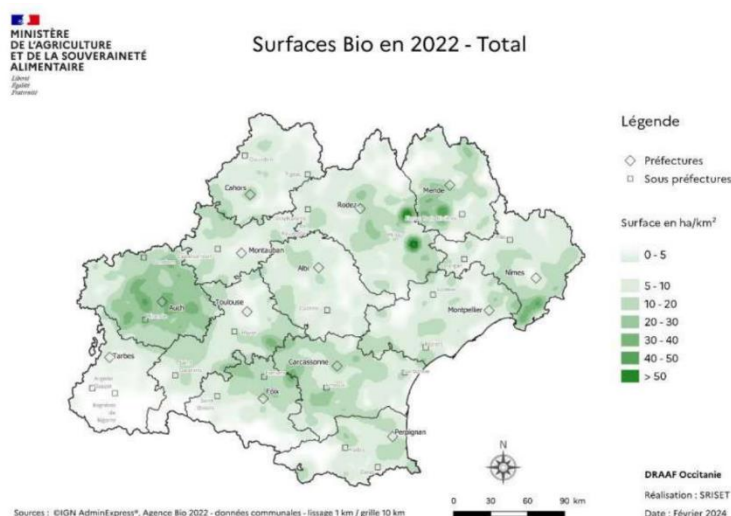
⁶⁹ Le Secours Catholique-Caritas France, le réseau CIVAM, Solidarité Paysans et la Fédération Française des Diabétiques dans leur étude commune : "L'injuste prix de notre alimentation. Quels coûts pour la société et la planète ?" met en lumière l'injustice du système alimentaire actuel, touchant à la fois les agriculteurs, les consommateurs et la planète.

⁷⁰ <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/programme-national-de-l-alimentation-en-occitanie-pna-r683.html>

⁷¹ <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/les-pat-en-occitanie-r1030.html>

2.4.3 Réduire l'utilisation d'intrants : l'exemple de l'agriculture biologique

Dans le cadre de l'approche territoriale de la planification écologique, un des axes de travail pour atteindre cette cible est de doubler la consommation alimentaire bio des ménages, afin que la part de consommation bio passe à 12 % de la consommation totale. Pour cela l'ensemble des partenaires régionaux (Région, à État, Agence de l'eau Adour-Garonne, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et INTERBIO Occitanie) ont adopté un nouveau plan Bi'O (2023-2027) qui précise les principaux axes d'actions à mettre en œuvre.

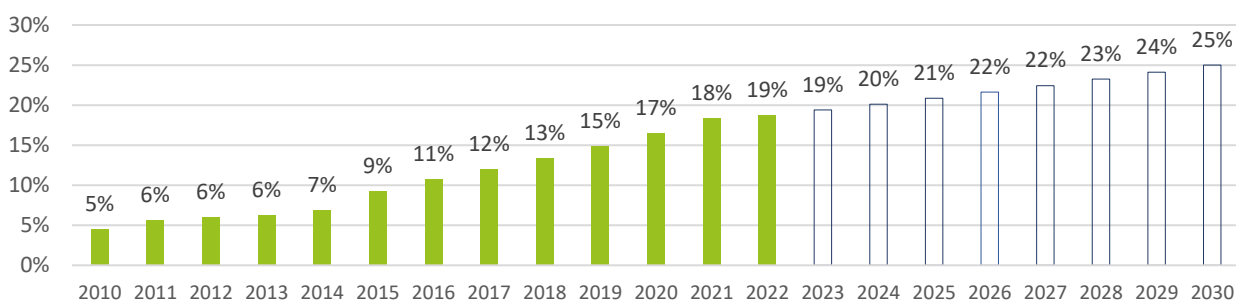


Objectif à l'horizon 2030

- **Conforter la création de valeur ajoutée par les filières et atteindre 25 % des surfaces agricoles en agricultures biologiques d'ici à 2030 (19 % en 2022).**

Pour l'Occitanie, passer de 20 % à 25 % de SAU en Bio d'ici 2030 représenterait un accroissement de la surface de l'ordre de 150 000 ha soit environ 3250 exploitations supplémentaires intégralement converties en AB.

Part de SAU Bio en Occitanie



Difficultés et besoins identifiés

La conversion à l'agriculture biologique implique des modifications profondes des systèmes agricoles qui doivent être accompagnées techniquement et financièrement : nouveaux itinéraires techniques, nouvelles filières...

L'enjeu de structuration de filières territorialisées est primordial pour capter la valeur ajoutée et continuer à garantir une juste rémunération des producteurs et une répartition équitable de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne.

La valorisation par le marché repose sur l'engagement des consommateurs à rémunérer les garanties apportées par le cahier des charges bio. La communication sur les aménités positives de la bio doit être

renforcée ; l'ouverture de nouveaux débouchés à la production bio, en particulier via la restauration collective, doit être recherchée.

En parallèle, l'agriculture bio est confrontée à une baisse de la consommation des produits bio dans un panier alimentaire des ménages qui se rétrécit.

Les actions à mener pour répondre à ces enjeux

– **Soutenir la consommation des produits bio dans tous les circuits**, en valorisant les atouts de l'agriculture biologique pour l'environnement et la santé auprès des consommateurs, en communiquant sur les contributions positives de l'AB et les exigences de son cahier des charges et en développant les débouchés vers les marchés régionaux, nationaux et internationaux.

– **Faire de l'agriculture biologique un atout pour les territoires**, en soutenant l'émergence et la consolidation de filières territorialisées, en valorisant les bonnes pratiques, ou en développant l'offre agrotouristique dans les exploitations engagées ;

– **Favoriser l'accès à l'AB pour tous**, en augmentant la part de produits bios et locaux dans la restauration des établissements publics et en renforçant les liens entre les acteurs de la solidarité alimentaire et les filières bio régionales ;

– **Consolider la production et structurer des filières pour garantir une juste répartition de la valeur, avec un objectif transversal d'amener l'AB vers encore plus de durabilité**

- en soutenant les conversions et les transmissions d'exploitations en agriculture biologique, en favorisant le partage de connaissances et pratiques entre agriculture biologique et conventionnelle, en développant et valorisant les productions régionales à forte valeur, en améliorant la performance des exploitations
- en démontrant les services environnementaux rendus (préservation de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau) et en valorisant les démarches de progrès et l'innovation dont elle fait preuve pour répondre aux défis actuels : sobriété énergétique, développement du commerce équitable, réduction de l'impact carbone des filières, réduction des déchets y compris les emballages, optimisation des circuits logistiques de distribution et augmentation de la consommation en local.

– **Développer l'offre de formation et de recherche-expérimentation**, en augmentant la part d'exploitations agricoles bio au sein des lycées agricoles et les formations AB dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), diffuser les résultats, en soutenant les expérimentations menées en agriculture biologique au sein de centre de recherche, ou en favorisant les partenariats entre les acteurs de l'enseignement supérieur et le secteur de la recherche ;

– **Conforter l'animation et la gouvernance de la filière AB régionale**, en renforçant la représentation de l'Occitanie au sein des instances de décision qui concernent l'agriculture biologique, en mutualisant les outils et le partage d'informations au sein des filières professionnelles.

Des accompagnements existent ou verront prochainement le jour

– **Aide à la conversion pour 2023-2027** (Etat, avec co-financement des Agences de l'eau ; [Lien⁷²](#))

– **Crédit d'impôt AB** pour les exploitations dont le CA bio est supérieur à 40 % du CA global ;

– **Fonds Avenir Bio**, qui permet d'accompagner financièrement des opérateurs économiques ayant des projets collectifs impliquant des partenaires complémentaires à différents stades de la filière (amont et aval), engagés sur 2 à 3 années, et ayant des objectifs de développement des surfaces et de la production en agriculture biologique en France ;

– **Appel à projet régional 'Animation bio'** : porté annuellement Etat-Région-Agences de l'eau pour favoriser l'émergence de projets concourant au développement de la production suivant le mode Biologique et à la structuration des filières Biologiques. Il se compose de deux volets : un volet 'gouvernance' et un volet 'filières' ;

– **Mesures du plan stratégique national (PSN)** pour l'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles ou les entreprises agro-alimentaires du Conseil régional ;

⁷² <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/les-aides-a-la-conversion-en-ab-r390.html>

- **Aides à la recherche-expérimentation en AB** pour lever les freins techniques et améliorer la qualité des produits tout en préservant le revenu des agriculteurs ;
- **Financement des campagnes de communication** et de promotion des produits bios d'Occitanie par la Région Occitanie et organisation d'un temps fort annuel « la semaine de la Bio » pour relancer la consommation de produits bios auprès des citoyens d'Occitanie ;
- **Augmentation de la part des produits bio** dans les cantines des Lycées par l'intermédiaire d'une incitation financière et via la plateforme d'approvisionnement Occitalim ;
- **[Nouveau] Mesures de la planification écologique** : maturation de projets territoriaux dans le cadre du fonds de souveraineté, du plan protéines et du fonds avenir bio.

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

Brasserie Cap d'Ona (66) : un projet cofinancé par le Fonds Avenir bio.

Le projet a pour objectif la structuration et le développement de la filière brassicole dans la région Occitanie au travers 5 grands axes :

- Augmenter de la capacité de production et de stockage de la brasserie afin de répondre aux demandes croissantes
- Renforcer les partenariats avec l'amont et l'aval
- Développer la stratégie commerciale en cohérence avec les nouvelles capacités de production
- Mise en place de circuits vertueux en économie circulaire
- Créer des emplois et améliorer les conditions de travail des salariés



"Sur place, on va recycler l'eau, les bouteilles, on va aussi installer des panneaux photovoltaïques. Et surtout on veut qu'il ait zéro artificialisation du sol. On rénove, on ne construit rien. Nous, on vise la neutralité carbone.", Elodie Pujol, cogérante de Cap d'Ona.

Résultats obtenus : réhabilitation de friches agricoles et industrielles ; passage de 700.000 bouteilles produites par an à 2 millions ; de 15 employés à 50 à horizon 2023 ; des partenariats agricoles 100 % bio noués avec des producteurs de matière première pour la bière (céréales, fruits...).

2.5 Mieux préserver le vivant



La soutenabilité de nos modes de vie repose sur notre capacité à garantir un usage *durable* des ressources qui nous sont nécessaires (eau, biomasse...) ; par ailleurs, les activités humaines sont en interaction permanente et dépendent structurellement du monde du vivant et de la biodiversité.

L'Occitanie est la **2^e région forestière** de France ; cette richesse se caractérise par une grande diversité des essences et peuplements et des conditions écologiques. 58 % des forêts régionales sont situées en zone de montagne (Massif Central et Pyrénées), engendrant des contraintes particulières (climat, accès, etc.).

Les **forêts** permettent de stocker du carbone, participent à la préservation de la biodiversité, mais sont aussi particulièrement impactées par le changement climatique. L'atteinte des objectifs de captation de carbone nécessitera en outre la mobilisation de toute la filière bois (usage du bois d'œuvre). La préservation (face aux incendies, sécheresse, pression du grand gibier, défrichement, etc.) et la gestion durable des forêts concourent aussi intrinsèquement à la captation de carbone. Ainsi, renforcer la connaissance des forêts, accroître leur mise en gestion et leur renouvellement tout en les adaptant aux conséquences prévisibles du changement climatique apparaît nécessaire.

En Occitanie, un programme régional forêt bois (PRFB) encourage le développement de la gestion forestière, la mobilisation de la ressource et l'accompagnement des entreprises, ainsi que la préservation de ce patrimoine naturel et paysager doté d'une biodiversité remarquable, qui assure en outre un rôle de protection des sols et de la ressource en eau.

Au niveau national, la feuille de route forêt-bois envisage la gestion forestière des prochaines années. Elle a fixé cinq axes de travail, élaborés notamment à partir des 25 actions issues des Assises de la forêt et du bois qui recoupent les orientations du PRFB Occitanie.

La ressource en **eau** répond à de nombreux usages et présente des enjeux de quantité et de qualité. L'Occitanie se situe à la croisée de 3 grands bassins hydrographiques : Adour-Garonne (68 %), Rhône-Méditerranée (31 %) et Loire-Bretagne (1 %). Des déficits quantitatifs sont déjà identifiés dans les deux principaux bassins en particulier en été et au début de l'automne (80 Mm³ actuellement sur le bassin Rhône Méditerranée et 200-250 Mm³ sur le bassin Adour-Garonne).

Ces déficits vont s'accroître avec le changement climatique en raison de la diminution de l'enneigement et des précipitations estivales, des débits des cours d'eau et des volumes des nappes, ainsi que d'une tendance à l'assèchement des sols. Les collectivités majoritairement mobilisées sur la gestion de l'eau, ont estimé lors des premières concertations départementales que l'ampleur de leurs actions reste globalement insuffisante face à l'enjeu. Les principaux leviers d'action sur ce sujet concernent **la**

sobriété des usages, la protection des zones de captage et la restauration de la naturalité des cours d'eau.

Enfin, en matière de **biodiversité**, quatre leviers ont été identifiés pour ralentir voire enrayer la trajectoire de déclin et inscrire l'Occitanie dans une dynamique de développement durable, par l'augmentation du nombre et de la surface d'aires protégées, la restauration des habitats naturels les plus dégradés, la préservation de la connectivité des continuités écologiques, et la réduction de l'intensité des pressions qui s'exercent sur la biodiversité.

Les collectivités ont souligné que l'action territoriale manquait d'ambition. Pourtant, elles disposent de nombreux leviers qui pourraient permettre de concevoir et planifier des stratégies de reconquête de la biodiversité, puis de mettre en œuvre, avec le soutien de l'État, de la Région et de très nombreux partenaires des programmes d'investissement à l'échelle de leur territoire.

La COP régionale propose donc aux collectivités volontaires, chacune à son échelle, départementale, communale et intercommunale, de se mobiliser pour élaborer des **stratégies de reconquête de la biodiversité**, articulant protection d'espaces naturels de qualité, prise en compte de la biodiversité dans la planification et dans les politiques sectorielles de la collectivité, et investissements pour la restauration écologique de la nature. Ces stratégies peuvent bénéficier du soutien technique et financier de l'État et de la Région. La COP régionale fixe comme indicateur de la mobilisation régionale et territoriale en faveur de la biodiversité, un objectif de **10 % des EPCI volontaires engagées dans ces stratégies à la fin de l'année 2025**. Les attentes concernent notamment :

- L'identification des espaces naturels de qualité que la collectivité souhaite protéger pour les générations actuelles et futures. Cette protection peut se traduire par une protection réglementaire, une action foncière voire contractuelle.
- La traduction des enjeux de biodiversité, notamment la protection des espaces naturels et des continuités écologiques (Trame Verte et Bleue, Trame noire), dans les outils de planification notamment de l'urbanisme, PLU PLUi et SCOT ;
- La définition et la mise en œuvre de programmes d'investissements en faveur de la restauration écologique des milieux naturels, (identification et caractérisation des milieux naturels dégradés et principaux points de rupture des continuités écologiques) ;
- Le développement d'actions permettant de limiter les dégradations occasionnées aux milieux naturels, en réduisant différentes catégories de pressions : artificialisation par la mise en œuvre de la sobriété foncière (*cf. partie dédiée*), évitement des zones à enjeux pour la biodiversité dès la planification et la conception des projets, limitation de la surexploitation des ressources, réduction du rythme d'installation et d'expansion de nouvelles espèces exotiques envahissantes, amélioration du traitement des déchets et résorption des dépôts sauvages.

Certains acteurs engagés de longue date dans les actions de connaissance de la biodiversité et de gestion des espaces naturels peuvent jouer un rôle de conseil et d'appui technique. La mise en réseau des acteurs du génie écologique constitue un levier pour démultiplier les capacités et les initiatives de restauration, en augmenter la portée et en améliorer l'efficacité.

2.5.1 Mieux préserver les forêts et valoriser le bois



Objectifs à l'horizon 2030

- **11 millions d'arbres plantés d'ici 2026** ; dans le cadre de l'objectif national visant à planter un milliard d'arbres d'ici 2030, la cible régionalisée est en cours de définition.
- **99.7 % de surface sous document de gestion durable pour les forêts publiques** et + 5 000 ha / an sous document de gestion durable en forêt privée.
- **100 % des départements dotés d'un plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI) et 100 % des massifs à risque⁷³ définis d'ici 2025.**
- 100 % des départements couverts par des arrêtés préfectoraux conformes à la loi du 10 juillet 2023 définissant les obligations légales de débroussaillage intégrant les nouveautés de la loi.

Difficultés et besoins identifiés

Les objectifs et actions présentés ici relèvent d'une mise en œuvre collective de la filière. Les collectivités rencontrent souvent des difficultés pour se positionner sur la thématique de la gestion des forêts qui est d'ordre systémique et globalement hors de leur champ de compétence directe lorsqu'elles ne sont pas propriétaires. Néanmoins, plusieurs actions (défense des forêts contre les risques incendies (DFCI), usage du bois-matériau dans les constructions publiques, ou encore de mise en gestion de forêts) peuvent être engagées par les collectivités en partenariat, tant en matière de gestion durable que d'appui à la filière pour renforcer le rôle de puits de carbone des forêts et du bois. Le rôle des collectivités est déterminant dans le déploiement de démarches territoriales et le dialogue forêt/société.

D'autres freins existent par ailleurs : réglementaires (réglementation sur les successions en lien avec le morcellement forestier) ou encore économiques (financement des projets).

Les actions COP pour répondre à ces enjeux

- **Développer la connaissance des forêts face au changement climatique**

Disposer des connaissances pour faire évoluer la gestion forestière face aux changements globaux et mieux préserver les peuplements, en mettant en réseau les réseaux d'expérimentation, en développant des modélisations adaptées localement, en consolidant les systèmes de suivi de l'état et de l'évolution des forêts (suivi de la ressource, des récoltes...). Les scénarios de l'étude nationale IGN/FCBA 2024 permettant de définir les scénarios prospectifs les plus probables en matière de ressource mobilisable et de stockage carbone seront à utiliser au niveau régional.

- **Renouveler et gérer durablement**

Plus de 90 000 ha de forêts d'Occitanie ont été identifiés comme subissant ou allant subir les conséquences du changement climatique et à ce titre doivent être renouvelés. Ce renouvellement intervient en parallèle de l'objectif de planter 11 millions d'arbres d'ici 2026 dans la région.

Les documents de gestion durable sont un levier majeur de la dynamisation de la gestion forestière ; augmenter les surfaces sous document de gestion durable est important (seules près de 13 % des surfaces privées en disposent et des surfaces importantes de forêts de collectivités relevant du régime forestier n'y sont pas rattachées) ; des actions de regroupement de propriétés peuvent y contribuer.

> Poursuivre l'accroissement des surfaces de ressources en graines utilisables en reboisement (vergers à graines, peuplements classés).

> Identifier des secteurs et forêts prioritaires relevant actuellement d'un plan simple de gestion (surface inférieure 20 ha) et actuellement non dotés.

- **Protéger les forêts**, tant du gibier que des risques naturels comme les incendies.

Le changement climatique étend les zones à risque de feux de forêts sur l'ensemble de la région. Afin de prévenir ce risque, un renforcement des actions déjà en place sur l'Est de la région depuis plusieurs années et leur extension à tous les départements est nécessaire, tout comme la mise en œuvre à l'échelle de l'Occitanie de l'ensemble des mesures de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.

⁷³ Au titre du code forestier, art.L.111-1 et 2, L.132-1 et L.133-1

> Initier un travail sur la sylviculture préventive pour diminuer le risque incendie.

À l'intersection des 4 domaines biogéographiques présents en France, la région Occitanie a une responsabilité particulière en matière de préservation de la biodiversité ; en outre, les espaces forestiers représentent une part importante des ZNIEFF et des sites Natura 2000 de la région.

> Protéger et restaurer la biodiversité afin de renforcer et préserver les écosystèmes forestiers et valoriser les services rendus.

> Poursuivre la cartographie des vieilles forêts et autres forêts à forte naturalité et déploiement du réseau FRENE

- **Valoriser les forêts et le bois**

Afin de valoriser les bois locaux, il convient de travailler sur la répartition de la valeur ajoutée, la valorisation des essences feuillues et la consolidation des entreprises en place. La filière bois-construction dispose d'un ancrage territorial fort (massifs montagneux, communes rurales), lui permettant de contribuer à l'équilibre des territoires. Des actions déjà en place sont à amplifier pour caractériser les propriétés mécaniques des bois de la région, fédérer et mobiliser les acteurs publics en faveur de l'usage du bois dans la construction, animer la prescription-bois pour tous les secteurs (collectivités, particuliers, bâtiments d'élevage...), et soutenir l'innovation.

> Poursuivre la prescription bois auprès des maîtres d'ouvrage publics et privés

- **Amplifier les démarches de territoires**

Les projets de territoire partagés, impliquant tous les acteurs et pilotés par des élus, permettent de répondre aux différents enjeux et de concrétiser des perspectives de développement.

15 chartes forestières de territoire sont en place en Occitanie ; elles déclinent des stratégies territoriales associant des logiques de production, de protection, d'ouverture au public et de développement économique.

Les travaux de refonte ou de rédaction de *Plans de défense des forêts contre l'incendie* (PDPFCI) déclinés en plan de massifs (PMPFCI) peuvent permettre d'identifier des territoires où le risque incendie pourrait initier un projet partagé.

Des accompagnements existent déjà

- Dispositifs nationaux de la planification écologique (financement MASA) [[Lien](#)]⁷⁴
- Fonds vert ;
- Mesures régionales du PSN,
- Dispositifs d'aides régionaux (Ademe, etc.) et départementaux

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

- Le projet **MetaForClim** Occitanie – commandité et financé par la DRAAF et coordonné par le CRPF Occitanie dans le cadre de la mise en œuvre du PRFB – projette le développement d'un outil commun pour faciliter le partage et la mobilisation de la donnée entre les acteurs impliqués dans le développement forestier. En parallèle, le développement de l'outil **VigiForClim**, qui permettra le suivi d'indicateurs sylvoclimatiques et la projection de climats sur les essences, sera poursuivi.
- Expérimentation par le Conseil Régional d'une **extension de la garde DFCI**.

Pour en savoir plus

PRFB [[Lien](#)]⁷⁵

Planification écologique, la feuille de route pour la forêt et le bois [[Lien](#)]⁷⁶

La filière bois en Occitanie [[Lien](#)]⁷⁷

⁷⁴ <https://agriculture.gouv.fr/retrouvez-tous-les-dispositifs-daide-de-la-planification-ecologique-pour-lannee-2024>

⁷⁵ <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/les-documents-de-reference-regionaux-r336.html>

⁷⁶ <https://agriculture.gouv.fr/planification-ecologique-la-feuille-de-route-pour-la-foret-et-le-bois>

⁷⁷ <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/forets-filiere-bois/filiere-bois-occitanie>

2.5.2 Préserver la ressource en eau, en quantité et en qualité

Bien que la dynamique en faveur de la sobriété soit engagée, un renforcement est nécessaire au regard des enjeux ; en Occitanie, l'irrigation reste le prélèvement le plus volumineux (763 Mm³ en 2022, -36 % en 20 ans) suivi par l'eau potable (575 Mm³) et l'industrie (237 Mm³). Les efforts de maîtrise des prélèvements doivent être poursuivis à travers plusieurs types d'actions : suivi des prélèvements, accompagnement de la filière agricole, de l'industrie ou des particuliers pour changer les pratiques et plus grande sobriété dans l'utilisation de l'eau.

Il est par ailleurs essentiel de préserver la qualité de la ressource en eau afin de répondre aux enjeux de santé publique (captages d'alimentation en eau potable) et environnementaux, dans une démarche durable et pour limiter les traitements coûteux. Depuis 2021, une stratégie régionale vise à reconquérir les captages dégradés par des pollutions diffuses. Dans la région, 4566 captages sont destinés à l'alimentation en eau potable de la population et 141 stations de traitement avec affinage (afin de traiter notamment les pesticides) sont en place afin de distribuer une eau conforme aux normes. Par ailleurs, même si ces situations ne nécessitent pas de restriction de consommation d'eau, 16 productions d'eau délivrent une eau destinée à la consommation humaine non conforme aux limites réglementaires de qualité en raison d'une ressource dégradée par les pollutions diffuses en pesticides. La dynamique est lancée sur les captages prioritaires (enjeu agricole), mais un renforcement apparaît nécessaire dans les plus petites collectivités.

Objectifs à l'horizon 2030

- **Adour-Garonne** : Réduire les prélèvements dans le milieu naturel en période d'étiage de 10 % au niveau du bassin, soit -200 Mm³ d'ici 2030 (par rapport à la moyenne 2015-2019).

Tous les usages devront contribuer à cette réduction, de manière adaptée

- **Rhône-Méditerranée** : à l'échelle du bassin, diminuer les prélèvements annuels d'ici 2030 par rapport à 2019 par usage :
 - eau potable : -16 %
 - industries : -15 %
 - centrales nucléaires : -10 %
 - agriculture : poursuite de la réduction de 100 Mm³ des prélèvements sur les secteurs en déséquilibre quantitatif⁷⁸, et stabilité à l'échelle du bassin
- **Atteindre 107 captages dits « prioritaires »**, identifiés dans les SDAGE, pour lesquels les plans d'action sont mis en œuvre avec un financement apporté par l'Agence de l'eau, avant fin 2027 :
 - Cible Occitanie en Adour-Garonne : 31 captages
 - Cible Occitanie en Rhône-Méditerranée : 76 captages

Besoins et facteurs de réussites identifiés

La mesure des volumes prélevés est indispensable au pilotage des actions de sobriété pour :

- identifier finement les volumes prélevés et ainsi prioriser les actions de sobriété à mettre en place ;
- permettre la répartition de l'eau et les contrôles pendant les périodes d'étiage (grâce à la connaissance instantanée des volumes prélevés) ;
- faire en sorte que chacun paie à hauteur de ce qu'il consomme.

Des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) devront être adoptés avant le 12 juillet 2027 pour tous les captages desservant en moyenne plus de 10 m³/jour et plus de 50 habitants. Leur objectif est de garantir la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine, en prévenant et en maîtrisant les risques sur la zone de captage et sur la chaîne de production et de distribution de l'eau. Les personnes responsables de la production et distribution de l'eau (PRPDE) identifient les risques de détérioration de la qualité de l'eau et définissent les mesures d'évitement ou

⁷⁸ Les territoires concernés font l'objet d'un [projet de territoire pour la gestion de l'eau \(PTGE\)](#)

de réduction de ces risques, en concertation avec les acteurs du territoire dont l'activité est susceptible d'avoir un impact sur la qualité de l'eau.

Les actions COP pour répondre à ces enjeux

- **Mettre en place des mesures de suivi des prélèvements en équipant 100 % des prélèvements importants (correspondant aux seuils d'autorisation environnementale) de compteurs avec télétransmission des volumes prélevés d'ici 2027.**

Une expérimentation est menée sur une dizaine de territoires en France en 2024, avec généralisation d'ici 2027. En Occitanie, la nappe du Roussillon est déjà identifiée.

- **Garantir la protection des captages par des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), pour tous les captages desservant en moyenne plus de 10 m3/jour et plus de 50 habitants d'ici 2027**

Des accompagnements existent déjà

Deux principaux types d'accompagnement existent pour la protection des zones de captage :

- La sensibilisation et l'information, apportées notamment sur la question des PGSSE par l'ARS, les DDT(M), la DREAL et les Agences de l'eau.
- Les financements des Agences de l'eau à destination des PRDPE.

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

- **Commune de Langogne (48)** : installation de la radio ou de la télé-relève sur les compteurs d'eau sur la commune, en lien avec les services de l'État et l'Agence de l'eau.
- **Montpellier Méditerranée Métropole (34)** : la Métropole et la Régie des eaux ont adopté en Conseil Métropolitain et d'administration un plan *eau 2030* respectivement en avril et juillet 2024. Ce plan prévoit d'agir concrètement au niveau des usagers consommateurs de l'eau potable pour atteindre -10 % de prélèvement. Les actions engagées en 2024-2026 comprennent :
 - le déploiement de la télé-relève avec alerte des usagers et entreprises sur leurs consommations individuelles,
 - des campagnes de sensibilisation et communication grand public,
 - la mise en place de contrats de sobriété avec les entreprises (laveries, hôtels, restaurant...), établissements publics (EHPAD, lycées...), et copropriétés : analyse des consommations en eau, mesures, analyse et interprétation, conseils, équipements hydro-économes...
 - le renouvellement de dispositifs de sectorisation existants permettant de maintenir la surveillance des réseaux de distribution,
 - le renouvellement de branchements fuyards et de canalisations identifiées comme vétustes
- **Département du Tarn (81)** : en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la délégation du Tarn de l'ARS et la DDT 81, un accompagnement financier des gestionnaires d'eau potable est proposé pour les projets permettant de limiter les prélèvements sur les ressources d'eau : diagnostics sur les réseaux, recherche de fuites, connaissance des réseaux (cartographie, débitmètres, compteurs de sectorisation et télésurveillance), équipements de surveillance des ressources, remplacement de réseaux fuyards, etc.
- **Syndicat Mixte du Limargue et Ségala (46) ; SIAEP du Haut-Adour et de 15 communes autour d'Arreau (65)**, où es PGSSE sont en cours. Ces projets sont accompagnés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Pour en savoir plus

Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, [Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau](#)

Agence de l'Eau Adour-Garonne, [Aides / Gestion quantitative équilibrée de la ressource et économies d'eau en agriculture](#)

Gest'Eau, [Bassin Rhône-Méditerranée : Plan de bassin d'adaptation au changement climatique et plan d'action pour renforcer les synergies entre les enjeux de l'eau et de l'urbanisme](#)

ARS Occitanie, Santé et environnement, [L'eau du robinet](#)

2.5.3 Augmenter les surfaces en aires protégées

La Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 affiche de nouveaux objectifs quantitatifs à l'échelle nationale (10 % de protection forte et 30 % toutes surfaces protégées confondues) ainsi que des objectifs qualitatifs d'amélioration de la gestion de ce réseau d'aires protégées. En Occitanie, cela se traduit par un premier Plan d'Actions Territorial 2022-2024 dont l'objectif quantitatif le plus emblématique prévoit la création ou l'extension d'au moins 15 aires protégées à l'échelle régionale (188 697 ha supplémentaires dont 4 616 ha d'aires protégées sous protection forte).

Cela porterait à 39 % de la superficie de l'Occitanie (contre 36,46 % actuellement), dont 2,39 % en protection forte (contre 2,33 % actuellement). L'objectif ambitieux d'arriver à multiplier ce taux par 3 d'ici 2030 nécessite une plus grande mobilisation des collectivités pour proposer des sites « classables » en protection forte (ZPF) et une diversification des outils de classement (comptabilisation des obligations réelles environnementales dans les ZPF) pour démultiplier les surfaces.

Objectifs à l'horizon 2030

- **Multiplier par 3 les surfaces d'espaces naturels en protection forte d'ici 2030**, ce qui revient à tripler la surface totale de ces espaces en 6 ans, et multiplier par 50 le rythme de protection actuel.
- **Atteindre 10 % des EPCI ayant identifié des espaces naturels à protéger au sein de leur territoire (extension, création et labellisation de ZPF) et engagé des démarches de protection, d'ici la fin de l'année 2025.**

Difficultés et besoins identifiés

La protection d'espaces naturels par des outils réglementaires de protection forte est un processus long à mettre en place, notamment en raison de la nécessité de mener des concertations locales avec les habitants, élus et usagers.

Au-delà de l'approche quantitative, la protection comprend également une dimension qualitative essentielle : connaissance de la biodiversité, accompagnement des activités durables, gestion efficace et adaptée des espaces protégés, moyens humains dédiés, formation des agents ...

Les actions COP pour répondre à ces enjeux

- **Accélérer la création d'aires protégées.** Le 1^{er} plan d'action territorial (PAT) pour la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 sera poursuivi. Ce plan est porté par l'Etat et la Région. Un 2^{ème} PAT sera élaboré en 2025 pour une mise en œuvre en 2026
- **Mobiliser les acteurs territoriaux dans la création d'aires protégées :**
 - **organiser et animer d'un dialogue territorial pour identifier et accompagner les volontés locales de protection** d'espaces naturels de qualité. Il s'agira notamment d'animer à l'échelle départementale un dialogue autour des aires protégées, leur extension et leur gestion, associant l'État et les collectivités. Cette protection pourra ensuite se traduire par une protection réglementaire, une action foncière ou contractuelle ;
 - **échanger avec les conseils départementaux sur la proposition de Zones de Protection Forte (ZPF)**, pour susciter le classement en ZPF d'espaces naturels sensibles acquis et gérés par les conseils départementaux ;
 - **identifier des espaces naturels de qualités que les collectivités locales souhaitent protéger pour les générations actuelles et futures**, en complément de ceux identifiés dans le PAT. Cette protection peut se traduire par une protection réglementaire ou une action foncière, voire contractuelle.

Des accompagnements existent déjà

- Plan d'action territorial (PAT) pour la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 en Occitanie
- Stratégie Régionale pour la biodiversité d'Occitanie
- Porter à connaissance pour la prise en compte de la biodiversité dans les SCOT et PLU(i)
- Dispositifs en faveur des réserves naturelles régionales [\[Lien\]](#)⁷⁹
- Contrats CTO Région et Financements Fonds Vert

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

- **Plan de gestion de la zone Humide de l'Isle-Jourdain (32) :** l'espace naturel sensible (ENS) "zone humide de l'Isle-Jourdain" est la plus grande zone humide du département du Gers, et représente à ce titre un fort enjeu de conservation. L'ADASEA propose, avec le Syndicat de gestion de la Save et la commune, de mettre en place un plan de gestion pluriannuel de cet espace naturel sensible, pour mieux le protéger et améliorer ses services écosystémiques. Ce plan de gestion comprendrait l'inscription en aire protégée, l'appui à la gestion des milieux humides, la restauration des milieux, etc...
- **Renforcement du réseau d'aires protégées de la Métropole de Montpellier (34) :** le diagnostic posé dans le cadre de la stratégie biodiversité a mis en évidence des secteurs d'intervention prioritaire pour la biodiversité, identifiés en croisant les enjeux : (i) de localisation des espèces de faune et de flore à enjeux ; (ii) de fonctionnalité des corridors écologiques terrestres ; (iii) de préservation de secteurs à forts enjeux pour la biodiversité nocturne ; (iv) de préservation des milieux aquatiques, humides et de la ressource en eau. La Métropole cherchera, sur ces secteurs d'intervention prioritaire, à assurer l'animation nécessaire auprès des différents acteurs locaux et institutionnels et de construire une stratégie concertée, intégrant notamment un volet foncier.
- **Mise en œuvre des plans de gestion et de la valorisation des Espaces Naturels Sensibles propriété du Département du Tarn (81) :** conformément au Schéma Départemental des Espaces Naturels du Tarn (2020-2026), le Département s'est engagé pour établir puis mettre en œuvre des plans de gestion sur les 8 sites ENS départementaux.

Pour en savoir plus

Le plan d'action régional pour les aires protégées⁸⁰ [\[Lien\]](#)

⁷⁹ <https://www.laregion.fr/Dispositif-regional-RNR>

⁸⁰ <https://www.laregion.fr/Plan-d-action-pour-les-Aires-protgees>

2.5.4 Restaurer les habitats dégradés

Plus de 80 % des habitats naturels européens sont en mauvais état, et seulement 20 % des écosystèmes remarquables sont dans un état de conservation favorable au niveau national (28 % des surfaces). Le règlement européen sur la restauration de la nature prévoit la mise en place de mesures de rétablissement qui couvriraient, d'ici à 2030, au moins 20 % des zones terrestres. Ces mesures visent à améliorer la « santé » de l'écosystème et sont proches des mesures compensatoires qui constituent une contrepartie obligatoire aux impacts de projets qui n'ont pas pu être évitées ni réduits, portant sur la destruction d'espèces protégées ou de zones humides ou boisées par exemple.

À l'horizon 2030, la priorité de restauration sera donnée aux habitats d'intérêt communautaire⁸¹ qui ne sont pas en bon état (situés ou non sur les sites Natura 2000), ainsi qu'à l'accompagnement des projets volontaires et pertinents de restauration écologique de milieux naturels dégradés. Leur surface en Occitanie est estimée à 117 000 hectares pour l'ensemble de ces habitats. Au moins 25 % de ces habitats sont en mauvais état de conservation.

Objectifs à l'horizon 2030

- Cartographier les habitats naturels d'intérêt communautaire, dans et hors sites Natura 2000
- Identifier les habitats d'intérêt communautaire dégradés d'ici 2025
- Planifier et mettre en œuvre la restauration de 30 % des habitats d'intérêt communautaire dégradés de l'Occitanie
- Fin 2025, 10 % des EPCI ont engagé des travaux de restauration écologique sur leur territoire
- Restaurer 20 % des habitats dégradés à l'échelle régionale d'ici à 2030

Difficultés et besoins identifiés

L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire est difficile à évaluer. Les projets de restauration écologique nécessitent des compétences d'ingénierie et naturalistes pour leur conception, leur mise en œuvre et le suivi de leurs effets. Les EPCI et communes ne disposent pas toujours de moyens d'ingénierie dédiés à ces sujets.

La cartographie et le suivi des mesures de préservation et de restauration est à consolider.

Les actions COP pour répondre à ces enjeux

- **Planifier la restauration des habitats dégradés au niveau de l'Occitanie**
 - Acquérir une meilleure connaissance de ces habitats, notamment leur localisation.
 - Renforcer l'animation foncière pour ces zones : mobilisation des experts naturalistes (CEN, CBN...), amplification des processus en cours pour localiser et restaurer les sites dégradés.
 - Consolider la cartographie et le suivi des mesures de préservation et de restauration.
 - Établir et partager des outils et données de suivi.
- **Mettre en réseau les acteurs de la planification urbaine et ceux du génie écologique**
 - Renforcer l'animation des acteurs de la planification urbaine ; ce renforcement pourrait par exemple passer par une offre de formation à destination des élus sur ce sujet, ainsi que la diffusion du guide « végétal local » de l'ARB.
 - Sensibiliser sur le développement de la production de végétaux locaux, de forêts indigènes anciennes ou de peuplements adultes, de pratiques agricoles et sylvicoles plus favorables à la

⁸¹ Habitat en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques

biodiversité, ou encore sur la possibilité de restauration des zones humides par la mise en œuvre de contrats de bassins versants et la prise en compte de la biodiversité dans les contrats territoriaux et de milieux.

Il conviendra aussi d'accompagner le développement et la montée en compétence des acteurs de la filière du génie écologique : mise en réseau des acteurs volontaires, formations professionnelles dédiée (renaturation, production de végétaux locaux...).

Des expérimentations de mission de « conseiller en écologie partage » (CEP) appliquées au domaine de l'aménagement pourrait enfin permettre d'assurer la transversalité nécessaire à la prise en compte des enjeux de la préservation et restauration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme.

Des accompagnements existent déjà

- Financements Fonds Vert en faveur de la biodiversité [\[Lien\]](#)⁸²
- Dispositif pour la préservation et la restauration de la biodiversité à l'échelle régionale du conseil régional [\[Lien\]](#)⁸³
- Dispositif en faveur de la préservation et de la restauration des trames vertes, bleues et noires à l'échelle locale [\[Lien\]](#)⁸⁴
- Appels à projet de l'OFB et des agences de l'eau
- Contrats territoriaux et contrats de milieux [\[Lien\]](#)⁸⁵
- Connaissances et capacités d'ingénierie des parcs, réserves et gestionnaires d'espaces naturels
- Cellules d'Assistance Technique aux zones Humides CATZH

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

- **Plateforme « WikiRenat », qui permet l'identification participative de sites à renaturer ou dégradés pour une restauration** écologique sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises (09)
- **Animation et mise en œuvre de la feuille de route pour renforcer la filière de production de végétaux sauvages d'origine locale** en Occitanie, par l'AFAHC Occitanie, le CBNPMP et le CBN Méditerranéen.
- Réflexions sur les besoins de compensation des projets par les services de l'État dans l'Hérault pour **définir une stratégie départementale « éviter, réduire, compenser » (ERC) adaptée au contexte local (34)**. Certains sites dégradés pertinents pourront ainsi être recensés pour être intégrée à la mise en œuvre de la séquence ERC de manière préférentielle.

Pour en savoir plus

- Outil de signalement des sites à restaurer sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises⁸⁶ [\[Lien\]](#)
- Priorités d'action 2019-2023 pour la préservation, la restauration et la réhabilitation des milieux, OFB⁸⁷ [\[Lien\]](#)
- Stratégie régionale pour la biodiversité⁸⁸ [\[Lien\]](#)

⁸² <https://biodiversite.gouv.fr/les-financements-biodiversite>

⁸³ <https://www.laregion.fr/Biodiversite-Preservation-et-restauration-de-la-biodiversite-a-l-echelle-regionale>

⁸⁴ <https://www.laregion.fr/Biodiversite-Preservation-et-restauration-des-Trames-Vertes-Bleues-et-Noires-a-l>

⁸⁵ <https://www.gesteau.fr/presentation/contrat>

⁸⁶ <https://renat.wiki/>

⁸⁷ [https://professionnels.ofb.fr/fr/node/860\\$](https://professionnels.ofb.fr/fr/node/860$)

⁸⁸ https://www.laregion.fr/IMG/pdf/3_srb_occitanie_pac_ap2020.pdf

2.5.5 Restaurer les continuités écologiques terrestres et des cours d'eau

Les trames verte et bleue visent à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie. Elles nécessitent la suppression des obstacles à ces continuités ou la limitation de leurs effets sur la biodiversité. Ces obstacles proviennent de perturbations terrestres notamment : surfaces artificialisées, infrastructures linéaires de transport et pollution lumineuse qui constituent les « points noirs », estimés à environ 95 000 pour les seules infrastructures linéaires de transport. Il existe également environ 13 500 obstacles à l'écoulement en Occitanie.

La mobilisation des outils dans le cadre des documents d'urbanisme : zonages indicés, règlements et prescriptions graphiques associés à des dispositions réglementaires visant à préserver le rôle écologique de certains espaces (A trame, N trame...), transparence des clôtures pour la petite faune, espaces boisés classés, espaces verts à protéger, emplacements réservés pour restauration des continuités écologiques des cours d'eau et zones humides, doit permettre la planification de la résorption de ces points noirs.

Enfin, pour restaurer la fonction filtre de la nature, assurer la circulation des poissons, le transport suffisant des sédiments et la prévention des inondations, il est aussi nécessaire d'agir au niveau du grand cycle de l'eau et sur l'ensemble des obstacles à l'écoulement et à l'hydromorphologie. La dynamique pour la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau (y compris des berges et des ripisylves) est engagée, mais ces projets s'inscrivent sur du long terme.

Objectifs à l'horizon 2030

- **Identifier et prioriser les points noirs terrestres d'ici 2025** et les classer par thème, par acteur et par priorité de résorption d'ici 2025 ;
- **Atteindre 10 % des EPCI et syndicats mixtes ayant une compétence environnement ayant engagé des projets d'ici fin 2025** de diagnostics territoriaux ou programmes opérationnels de préservation et de restauration des continuités écologiques.
- **Résorber les points noirs prioritaires de continuité écologique d'ici 2030**

Objectifs de continuité écologique des cours d'eau :

- **Permettre la restauration des fonctionnalités hydromorphologiques des cours d'eau**, grâce aux aides de l'Agence de l'eau, sur les linéaires de cours d'eau suivants :
 - Cible Occitanie en Adour-Garonne : 430 km/an (y compris ripisylve) d'ici 2030
 - Cible Occitanie en Rhône-Méditerranée : 400 km/an (y compris ripisylve) d'ici 2030
- **Rendre franchissables des ouvrages classés en liste 2** (situés sur des cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique) grâce aux aides de l'Agence de l'eau :
 - Cible Occitanie en Adour-Garonne : 420 ouvrages de 2020 à 2027, selon le suivi du PARCE (Plan d'Action de Restauration de la Continuité Ecologique)
 - Cible Occitanie en Rhône-Méditerranée : 71 ouvrages prioritaires en liste 2 à traiter d'ici 2027

Difficultés et besoins identifiés

Sur 30 SCOT, seulement 13 traitent la question des continuités écologiques en déclinant et en complétant les trames du SRADDET dans le SCOT pour aider à leurs déclinaisons territoriales. Les méthodologies pour améliorer l'identification la caractérisation et la cartographie des points noirs sont en cours de finalisation par le CEREMA.

Le coût des projets de restauration, l'utilisation des seuils à l'origine de ces discontinuités, la maîtrise foncière, le plafonnement des aides des Agences de l'eau et l'acceptabilité sociale des projets constituent d'autres difficultés ; une sensibilisation accrue des acteurs de l'aménagement du territoire aux continuités écologiques apparaît nécessaire.

Les actions COP pour répondre à ces enjeux

- **Renforcer la connaissance des points noirs existants et le reporting correspondant**
 - Mettre en place une base de données régionale pour suivre les projets et leur avancement
 - Diffuser les méthodes d'identification et de priorisation nationales, et les outils existants
- **Impliquer plus d'acteurs dans la restauration des continuités écologiques**
 - Proposer aux EPCI et collectivités porteurs de PLU(i) et SCOT un accompagnement sous forme de porter-à-connaissance
 - Renforcer la cohérence et la bonne articulation entre les différents programmes de plantation sur le territoire
- **Résorber les points de ruptures prioritaires**
 - Construire des passages à faune sur les points prioritaires identifiés.

Restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau, y compris des berges et des ripisylves fonctionnelles, en lien avec la mise en œuvre des trames vertes. Cette action est déjà engagée et de nombreux accompagnements existent (*cf. ci-dessous*). Le suivi du plan d'action pour une politique apaisée de la restauration des continuités écologiques (PARCE) par les services de l'État y participe.

Des expérimentations de mission de « conseiller en écologie partage » (CEP) appliquées au domaine de l'aménagement pourrait enfin permettre d'assurer la transversalité nécessaire à la prise en compte des enjeux de la préservation et restauration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme.

Des accompagnements existent déjà

- Financements Fonds Vert en faveur de la biodiversité⁸⁹ [\[Lien\]](#)
- Dispositif en faveur de la préservation et de la restauration des trames vertes, bleues et noires à l'échelle locale⁹⁰ [\[Lien\]](#)
- Dispositif en faveur de l'arbre et la haie champêtre du conseil régional⁹¹ [\[Lien\]](#)
- Appels à projet de l'OFB et des agences de l'eau
- Étude pour le rétablissement des continuités écologiques sur le réseau routier national

Des accompagnements spécifiques existent concernant les continuités écologiques des cours d'eau :

- Aides financières par les opérateurs de l'État et les organismes publics – notamment les Agences de l'eau ;
- Des référentiels techniques et cahiers des charges sont mis à disposition :
 - Base documentaire de l'OFB (référentiels techniques et réglementaires) sur la [plateforme PATBiodiv](#)

⁸⁹ <https://biodiversite.gouv.fr/les-financements-biodiversite>

⁹⁰ <https://www.laregion.fr/Biodiversite-Preservation-et-restauration-des-Trames-Vertes-Bleues-et-Noires-a-l>

⁹¹ <https://www.laregion.fr/Biodiversite-Arbres-et-haies-champetres>

- Le guide « Eléments destinés à faciliter le choix et la mise en œuvre de solutions techniques pour restaurer la continuité écologique dans les cours d'eau » (travaux CNE, plan apaisé, document interministériel, décembre 2023)⁹² [\[Lien\]](#)
- Les recommandations du groupe de travail restauration de la continuité écologique du comité de bassin Adour-Garonne⁹³ [\[Lien\]](#)
- Accompagnement technique des services et opérateurs de l'État :
 - Les missions d'appui technique de l'OFB auprès des services instructeurs
 - Les formations proposées par le pôle de recherche OFB-IMFT (Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse) Ecohydraulique aux bureaux d'études, sur la conception des dispositifs de franchissement piscicole
 - Accompagnement des porteurs de projets par les services de l'État

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

- **Elaboration d'une Trame verte, Bleue et Noire et intégration dans le PLUI des Aspres (66)** ; dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABiC), la CC des Aspres souhaite :
 - améliorer les connaissances faunistiques et floristiques sur le territoire ;
 - mobiliser et sensibiliser à la fois les communes, la population et les acteurs locaux autour de la biodiversité locale au travers d'animations diverses, de formations thématiques ou encore d'ateliers ;
 - cartographier les enjeux écologiques et établir un plan d'action post-ABiC en faveur de la biodiversité.
- **Développement de l'animation sur les trames écologiques par le PNR du Haut-Languedoc (81, 34)** pour faire émerger des projets de maintien et de restauration des réservoirs et corridors écologiques. Par exemple, le PNR veillera à identifier et mettre en place une animation sur les vieilles forêts à enjeux du territoire. Une trame noire sera également réalisée à l'échelle du Parc.
- **Le PETR du Pays des Nestes (65)** porte la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) sur le bassin versant de la Neste. En 2024, un nouveau Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau doit être élaboré pour le territoire, incluant un travail sur les thématiques de la continuité écologique.
- **Montpellier Méditerranée Métropole (34) a pour ambition d'avoir renaturé tous les cours d'eau où cela est possible d'ici 2050.** L'objectif intermédiaire pour 2025 est l'approbation du programme pluriannuel de restauration des cours d'eau et l'engagement des premières actions du programme. La restauration de la basse vallée de la Mosson est effective, ainsi que le cours aval du ruisseau du Lavalette et un secteur sur la Viredonne

Pour en savoir plus

- Etude nationale sur les obstacles aux continuités écologiques, Céréma⁹⁴ [\[Lien\]](#)
- Centre de ressource Trame verte et bleue⁹⁵ [\[Lien\]](#)

⁹² https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/cdr-ce/Guide concerté_solutions_continuité_CNE_VF.pdf

⁹³ <https://eaugrandsudouest.fr/newsletters/16-recommandations-pour-une-politique-apaisée-restauration-continuité-écologique>

⁹⁴ <https://www.cerema.fr/fr/actualites/etude-nationale-obstacles-aux-continuités-écologiques>

⁹⁵ <https://www.trameverteetbleue.fr/>

2.5.6 Réduire les pressions sur la biodiversité

La biodiversité est soumise à 5 types de pressions :

- **Le changement climatique**, (incluant sécheresses et incendies) qui entraîne des destructions d'écosystèmes et des déplacements d'espèces, mettant en péril les équilibres naturels et pouvant conduire à des désertifications ;
- **La destruction des habitats naturels** par l'artificialisation (cf. *sobriété foncière*) ;
- **La surexploitation des ressources**, notamment l'eau ;
- **Les invasions biologiques**, qui accélèrent la disparition de certaines espèces banalisent les paysages et participent à l'érosion de la biodiversité ;
- **La pollution** des milieux, par l'introduction de plastiques, de substances chimiques, de déchets ou de lumière excessive pouvant entraîner des baisses importantes de biodiversité. À l'origine de nombreuses pollutions, les dépôts sauvages de déchets doivent faire l'objet d'une attention particulière.



Objectifs à l'horizon 2030

- Limiter l'exploitation des ressources naturelles à un niveau compatible avec le maintien des écosystèmes et de la biodiversité : préserver les débits biologiques dans les cours d'eau, développer les modes d'agriculture et de sylviculture favorisant la biodiversité, privilégier l'évitement des zones sensibles dans la localisation des projets en amont (démarche ERC), gérer la fréquentation des espaces naturels pour éviter leur dégradation
- Réduire le rythme d'installation et d'expansion de nouvelles espèces exotiques envahissantes
- Améliorer le traitement des déchets et résorber les dépôts sauvages
- Éviter les sources de lumière excessives nuisant à la biodiversité

L'objectif général est de multiplier toutes les actions concourant à limiter ces pressions.

Difficultés et besoins identifiés

- Nombre important d'acteurs et de secteurs économiques impliqués (aménagement, agriculture, sylviculture, industrie, énergie...) et prise en compte non systématique de la biodiversité par ces activités.

Les actions COP pour répondre à ces enjeux

Outre les actions de la COP liées à l'agriculture, à l'énergie, ou à l'aménagement foncier, d'autres actions particulières doivent être encouragées et engagées :

- Intégrer des notions telles que la « capacité de charge des milieux » pour mieux gérer durablement les ressources, essentiellement l'eau, et limiter leur surexploitation.
- Familiariser les gestionnaires d'espaces verts aux espèces végétales locales et aux espèces exotiques envahissantes (détection précoce...), diffuser le guide ARB et déployer des formations
- Porter une attention particulière aux dépôts sauvages dont la résorption est longue et coûteuse mais peut faire l'objet de financements de l'État
- Réduire les pollutions lumineuses
- Mettre en place un suivi quantitatif et qualitatif de la problématique de surfréquentation de certains espaces naturels
- Accompagner les territoires dans une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les démarches de planification (documents d'urbanisme, projets Enr...).

Des accompagnements existent déjà

Financements Fonds Vert en faveur de la biodiversité

2.6 Répondre aux besoins en compétences induits par la transition écologique

La transition écologique conduit à une évolution des besoins en compétences. De nouveaux métiers devraient apparaître, tandis que d'autres ont vocation à se transformer pour intégrer de nouvelles compétences.

Selon le secrétariat général pour la planification écologique (SGPE), les secteurs concernés par la transition écologique couvrent **plus du quart des emplois** (~630 000) en Occitanie.

À l'horizon 2030, la transition écologique serait créatrice nette d'emplois (+30 000 emplois en Occitanie, hors tertiaire), mais des reconfigurations sectorielles seront à accompagner dans les territoires. Les gains se concentreraient dans le secteur du bâtiment, en raison des besoins liés à la rénovation thermique, et dans une moindre mesure dans celui des transports, de l'eau et des déchets.

Les dynamiques attendues par famille de métiers (nouveaux besoins et renouvellement générationnel) conduisent à identifier **un ensemble de secteurs susceptibles de rencontrer des tensions de recrutement importantes d'ici 2030** : agriculture (déficit de 18 000 personnes), bâtiment et rénovation (26 000), industrie et énergie (26 000). À cela s'ajoutent des **secteurs particulièrement affectés par les mutations technologiques, au premier rang desquels l'automobile**, y compris en aval du secteur (commerce et réparation automobile).

Au besoin de transformation et d'adaptation des compétences (secteurs automobile, rénovation énergétique) s'ajoute donc les difficultés à pourvoir des postes, compte tenu de la faible attractivité de certains emplois, générant des tensions de recrutement aiguës à court et moyen terme (71,4 % des recrutements jugés difficiles dans la construction en 2024, 76,6 % dans le commerce et la réparation automobile).

Les actions transverses et les mesures sectorielles proposées sont ainsi ciblées sur les métiers à plus forts enjeux, afin de :

- renforcer la mobilisation des publics en recherche d'emploi ou en reconversion sur les métiers de la transition écologique via les opérateurs du Réseau pour l'emploi (France Travail, Missions locales, Transition Pro...) ;
- poursuivre l'adaptation de l'offre de formation initiale et continue ;
- accompagner les entreprises dans la réflexion sur leurs besoins en compétences et encourager le dialogue social dans les entreprises sur les enjeux de transition écologique.

Il conviendra également de se doter d'un tableau de bord partagé, avec l'aide du CARIF-OREF, pour garantir l'adéquation des besoins en compétences et de l'offre de formation en lien avec la transition écologique ainsi que d'une instance de pilotage qui sera constituée sous la forme d'un groupe de travail « emploi, compétences et transition écologique » au sein du comité régional pour l'emploi (CRPE).

Les secteurs susceptibles de rencontrer des tensions de recrutement importantes d'ici à 2030 :

- Agriculture (déficit de 18 000)
- Bâtiment et rénovation (déficit de 26 000)
- Industrie et énergie (déficit de 26 000)

71,4%

des recrutements jugés difficiles dans la construction en 2024

76,6%

des recrutements jugés difficiles dans le commerce & réparation automobile

2.6.1 Renforcer la mobilisation des publics en recherche d'emploi ou en reconversion sur les métiers de la transition écologique



Objectif à l'horizon 2030

- Renforcer l'attractivité des métiers de la transition écologique et en faire un véritable levier d'insertion sociale

Difficultés ou besoins identifiés

Certains métiers pourtant essentiels à la transition écologique rencontrent des difficultés de recrutement en raison de problèmes d'attractivité. C'est le cas par exemple des métiers de la rénovation énergétique, et plus généralement du BTP.

Dans le même temps, la région Occitanie continue de faire face à un taux de chômage élevé (8,7 % au 2^e trimestre 2024), et près de 200 000 jeunes ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation (NEET).

Face aux enjeux d'attractivité qui pénalisent certains métiers de la transition écologique, les acteurs du réseau pour l'emploi (France Travail, missions locales notamment) se mobiliseront, dans le cadre des Comités locaux pour l'emploi (CLPE), pour valoriser les métiers et les formations de la transition écologique auprès des publics en recherche d'emploi (journées thématiques, sessions d'information sur les métiers et les formations, immersions en entreprises et actions de recrutement dédiées, etc.).

Les actions COP pour répondre à ces enjeux

- **Organisation par les acteurs du réseau pour l'emploi (France Travail, missions locales, Cap emploi, Transitions Pro...) d'événements dédiés aux métiers de la transition écologique.** Il pourra s'agir de journées thématiques à destination des demandeurs d'emploi, de sessions d'information sur les métiers et les formations, d'immersions en entreprises, ou encore d'événements de portée nationale ou locale (Forum des métiers de la transition écologique organisé par Toulouse Métropole, Semaine européenne du développement durable...).
- **Mise en place une labellisation régionale de ces événements et d'un calendrier partagé.**
- **Mobilisation des comités locaux pour l'emploi (CLPE) autour de la promotion des métiers et formations de la transition écologique.**
- **Priorisation du financement des projets de reconversions professionnelles à destination des secteurs et métiers de la transition écologique**
Transitions Pro Occitanie priorisera le financement des projets de reconversion professionnelle à destination des secteurs pourvoyeurs d'emplois ou actuellement en tension : agriculture, sylviculture, exploitation forestière, élevage, bâtiment (ouvriers qualifiés du gros œuvre, second œuvre, travaux publics)... L'extension de cette priorisation aux transports (agents d'exploitation des transports) est à l'étude pour 2025.

Des accompagnements existent déjà

Pour informer les publics et leur offrir les moyens de découvrir et de se former aux métiers de la transition écologique, les acteurs pourront s'appuyer sur différents outils, notamment ceux déployés par le Conseil régional :

- l'appel à projets Info Métiers qui soutient le déploiement d'actions de découverte des métiers ;
- les salons TAF qui offrent de la visibilité aux formations sur les métiers de la transition écologique (formations « Pacte Vert ») ;
- le Revenu Écologique Jeune qui vise à inciter et accompagner les jeunes, en particulier les plus éloignés de l'emploi, dans la construction d'un projet professionnel favorisant la transition

écologique et le développement durable en Occitanie, via une aide individuelle forfaitaire, sous condition de ressources.

2.6.2 Poursuivre l'adaptation de l'offre de formation



Objectif à l'horizon 2030

- **Poursuivre l'adaptation de l'offre régionale de formation aux nouveaux besoins issus de la transition écologique.**

Difficultés ou besoins identifiés

L'adaptation de l'offre de formation aux besoins en compétences liés à la transition écologique nécessite un travail fin, secteur par secteur, en lien étroit avec le monde économique, en intégrant une approche prospective.

Pour cela, la région Occitanie peut s'appuyer sur 12 campus des métiers et des qualifications (CMQ), dont 8 campus directement en lien la transition écologique (habitat, énergies renouvelables et éco-construction ; nucléaire et procédés ; aéronautique & spatial ; transition énergétique ; BTP et usages du numérique ; industrie du futur ; transport, logistique et commerce de gros ; mobilité et transport intelligent). Réunissant entreprises et organismes de formation, ils permettent de faire évoluer l'offre de formation en fonction des besoins des employeurs.

Les actions COP pour répondre à ces enjeux

- **Conception d'un tableau de bord partagé pour garantir l'adéquation des besoins en compétences et de l'offre de formation en lien avec la transition écologique :**
Dans le prolongement de l'étude « Transition écologique et relation emploi-formation en Occitanie » présentée au CREFOP en janvier 2024, le CARIF-OREF proposera, en lien avec l'Etat, le Conseil régional et France Travail un outil permettant de suivre les tensions de recrutement dans les métiers de la transition écologique, et l'évolution de l'offre de formation. Cet outil constituera une aide à la décision pour les acteurs régionaux dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la COP.
- **Mobilisation des campus des métiers et des qualifications (CMQ) sur les enjeux d'adaptation des formations liés à la transition écologique, et appui Etat/Région à deux nouveaux projets de CMQ dans le champ de l'économie circulaire et de la sobriété hydrique.**
- **Poursuite de la révision de la carte des formations professionnelles scolaires**, en lien étroit avec le monde économique, en intégrant les besoins des entreprises en lien avec la transition écologique.
- **Mobilisation du dispositif « compétences et métiers d'avenir » de France 2030** pour poursuivre l'adaptation de l'offre de formation, notamment dans le secteur de l'énergie (nucléaire, éolien en mer) et de l'économie circulaire.

Des accompagnements existent déjà

Trois diagnostics ont été soutenus dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » de France 2030, sur l'évolution des besoins en compétences dans l'aéronautique (DACSO), les nouveaux systèmes énergétiques (DiagTase) et plus spécifiquement les besoins liés au développement de l'éolien flottant (GPECT EOF). Par ailleurs, plusieurs projets structurants d'adaptation de l'offre de formation en lien avec la transition écologique ont été retenus pour une aide de 30,5 M€ (hydrogène, nouveaux besoins en compétences dans l'aéronautique, décarbonation de l'industrie, systèmes agricoles durables...).

De plus, dans le cadre du « Pacte Vert », le Conseil régional Occitanie favorise le développement d'une offre de formation en lien avec la transition écologique à destination des demandeurs d'emploi (par exemple : Master 2 Sciences de l'eau parcours eau et agriculture, Master 2 Tourisme et développement durable). Dans le cadre du programme régional de formation, porté par le Conseil régional Occitanie et du Pacte régional d'investissement dans les compétences soutenues par l'État, 35 % du budget formation est consacré aux formations « Pacte Vert ».

Enfin, toutes les formations relevant du programme régional de formation comprennent un module « transition écologique » permettant d'intégrer de nouvelles pratiques professionnelles compatibles avec la nécessité d'adaptation au changement climatique et de décarbonation de nos modes de vie.

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

- **Projet de « gigafactory » Genvia pour la fabrication d'électrolyseurs⁹⁶ (Béziers, 34)**
Pour répondre aux besoins en compétences induits par ce projet, l'État (DREETS-DDETS-Rectorat), le Conseil régional et les acteurs locaux se mobilisent afin d'adapter l'appareil de formation et de faciliter l'accès à l'emploi. Une réponse globale allant de la formation jusqu'à l'insertion s'est structurée autour du projet EDEN.
- **Projet éolien offshore en Méditerranée (Narbonne, Port-la-Nouvelle)**
Une dynamique analogue à celle décrite ci-dessus est mise en place autour de Narbonne afin d'accompagner le développement de l'éolien offshore en Méditerranée. En complément, des financements seront sollicités dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » de France 2030 pour adapter les formations au développement de l'éolien en mer et au renouveau du nucléaire.

⁹⁶ destinés à la production d'hydrogène décarboné

2.6.3 Accompagner les entreprises dans la réflexion sur leurs besoins en compétences et encourager le dialogue social dans les entreprises sur les enjeux de transition écologique



Objectif à l'horizon 2030

- Sensibiliser et accompagner 2000 entreprises occitanes, sur la période 2025-2027, sur les enjeux de transformation des métiers et des compétences liées à la transition écologique.

Difficultés ou besoins identifiés

Dans un contexte de mutations économiques et de transformation écologique, les entreprises doivent répondre à de nouveaux besoins en compétences, accompagner et fidéliser leurs salariés. Confrontées à de fortes tensions de recrutement, elles ont parfois du mal à anticiper pour intégrer les enjeux de transition écologique dans leur gestion des compétences. C'est d'autant plus vrai pour les TPE-PME qui, bien souvent, ne disposent pas d'une fonction RH structurée au sein de l'entreprise. L'Etat accompagne les filières les plus exposées grâce au dispositif EDEC (engagement de développement de l'emploi et des compétences).

Par ailleurs, la journée régionale du dialogue social du 23 avril 2024, organisée conjointement par l'ARACT, la DREETS et le Conseil régional a montré que le dialogue social a également un rôle essentiel à jouer dans l'anticipation et l'appropriation de la transition écologique, notamment au regard des impacts économiques et sociaux liés à la transformation des activités, des emplois et des qualifications. L'Etat travaille avec l'ARACT afin d'outiller les partenaires sociaux sur ce sujet émergent.

Les actions COP pour répondre à ces enjeux

- **Déploiement de nouveaux EDEC, dès 2025, pour accompagner les filières les plus impactées par la transition écologique, en particulier dans les métiers de la construction et de l'énergie.** Ces EDEC devront permettre de renforcer les actions de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises dans la prise en compte des besoins en compétences liés à la transition écologique.
- **Mobilisation de l'outil FNE-formation, qui permet le financement d'actions de formation concourant à la préservation et au développement des compétences des salariés, sur les enjeux de transition écologique.** 6,28 M€ ont été consacrés à cette thématique en 2024 en Occitanie.
- **Mobilisation des Délégués à l'Accompagnement des entreprises et des parcours Professionnels (DARP), au sein des DDETS(PP), pour répondre aux besoins en compétences liés à la transition écologique des filières (en particulier sur les métiers de la rénovation énergétique des bâtiments).**
- **Élaboration et diffusion d'un kit à destination des partenaires sociaux pour favoriser l'intégration des enjeux de la transition écologique dans le dialogue social.** Par ailleurs, afin d'outiller les comités sociaux et économiques (CSE), un travail sera conduit avec l'ARACT afin de mobiliser le réseau des formateurs agréés sur le sujet de la transition écologique.

Des accompagnements existent déjà

Trois EDEC (engagement de développement de l'emploi et des compétences) sont en cours sur la thématique de la transition écologique et concernent les métiers de la construction, le secteur aval de l'automobile (commerce et réparation, en Ariège), et les entreprises de proximité.

Quelques projets à mener sur le territoire occitan

- **Le secteur de la construction pourrait connaître une progression nette du nombre d'emplois de l'ordre de 10 % en Occitanie entre 2019 et 2030 du fait des besoins liés à la rénovation énergétique du bâti (REB)**, alors que 27 % des actifs du secteur devraient partir en retraite d'ici là. Ainsi, en l'absence d'actions complémentaires, un déficit de 26 000 personnes est attendu dans le secteur d'ici à 2030 alors même que le secteur est déjà l'un de ceux qui peinent le plus à recruter (71,4 % des recrutements jugés difficiles dans la construction en 2024).
Le besoin en compétences nouvelles, en fonction des évolutions du marché de la REB, pourrait également contribuer à générer de fortes tensions. En 2021, sur le territoire national, moins de 10 % des entreprises du secteur étaient labellisées RGE.
 - **Un plan d'action spécifique sur la rénovation énergétique du bâtiment sera coconstruit avec les organisations professionnelles, Constructys, et le réseau pour l'emploi.**
- **EDEC expérimental (Ariège) :** l'électrification des véhicules prévue par les textes européens à l'horizon 2035 va induire une évolution des besoins en compétences dans la filière automobile, à la fois au stade de la fabrication et de l'entretien des véhicules. Le secteur du commerce et de la réparation automobile représente plus de 13 000 entreprises et 36 000 salariés en Occitanie. Ce secteur, déjà affecté par de fortes tensions de recrutement (76,6 % des recrutements jugés difficiles en 2024 dans le commerce & réparation automobile) doit par ailleurs faire face à la transformation progressive du marché automobile avec la transition vers le véhicule électrique.
Dans ce contexte, l'État et ses partenaires déploient depuis fin 2023, dans le département de l'Ariège, un EDEC expérimental associant les représentants de l'État, du Conseil régional, des branches professionnelles, des consulaires, de l'OPCO Mobilités, du CARIF-OREF, et du secteur de la formation.
L'action s'articule autour de 4 axes : l'adaptation du contenu des formations initiales et continues ; l'amélioration de l'accès aux dispositifs de formation pour les salariés ; la mutualisation interentreprises ; l'attractivité des métiers de la filière.

Pour en savoir plus

Stratégie emploi et compétences pour la planification écologique (SGPE, juillet 2024)

<https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/10/df0f4182ce4d0e71f75a915e68ed32f233c82b35.pdf>

Quels besoins en compétences et en formation en lien avec les métiers de la transition écologique ? (réseau des CARIF-OREF, 2023)

[RCO_Rapport TE France_v230327_0.pdf](#)

Les besoins en emploi et en formation de la rénovation énergétique des bâtiments (France Stratégie, juillet 2023)

[Les besoins en emploi et en formation de la rénovation énergétique des bâtiments | France Stratégie](#)

2.7 Déclinaison de la Planification écologique à travers une approche transversale et concertée

2.7.1 Une approche transversale

La démarche de la COP Occitanie s'est construite autour de diverses thématiques, afin de couvrir d'une part les enjeux environnementaux (climat, biodiversité, ressources...) majeurs et, d'autre part, les activités humaines (mobilité, logement, agriculture, industrie...) pertinentes dans le cadre de la planification écologique.

Tous ces sujets sont l'objet « d'effets croisés », qui les rendent interdépendants⁹⁷. Ces effets peuvent être de différentes natures :

- Des **synergies**, lorsqu'une même action permet de répondre simultanément à plusieurs défis. Par exemple, la plantation et l'entretien des haies en agriculture représentent aussi un bénéfice pour le climat (stockage de carbone) et la biodiversité.
- Des risques de **transferts d'impact**, lorsque le bénéfice attendu sur un enjeu donné s'accompagne d'un impact négatif sur un autre enjeu, ou encore des **points d'attention** du fait de conflits d'usage autour de l'utilisation d'une même ressource limitée, comme la biomasse.
- Des **besoins communs** à plusieurs enjeux, afin de permettre ou faciliter la mise en œuvre des actions (besoins de sensibilisation, de nouvelles compétences).

La planification écologique doit donc veiller à dépasser les raisonnements « en silos » et prendre en compte autant que possible ces effets croisés. En pratique, cela implique :

1 – D'adopter une vision systémique

Chaque action doit être réfléchie en prenant en compte son impact potentiel sur l'ensemble des thématiques de la COP.

2 – De mettre en lien l'ensemble des acteurs concernés

La mise en relation des différentes parties prenantes reliées à une action permet d'établir un contexte d'échange et de collaboration propice à l'émergence de nouvelles initiatives et à la prise en compte transversale de l'ensemble des enjeux.

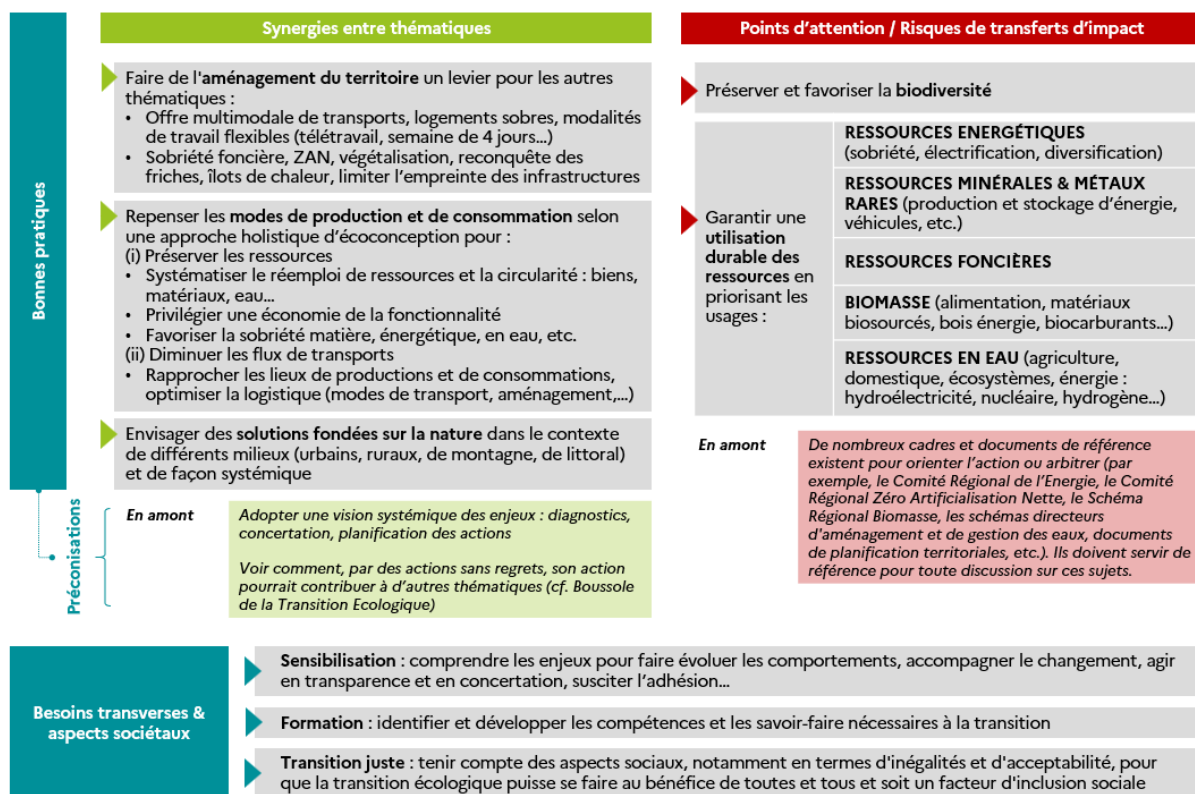
Ces deux principes ont été au cœur du processus d'élaboration de cette feuille de route.

2.7.2 Une cohérence générale

Une « journée charnière » a été organisée en avril 2024 pour réunir l'ensemble des représentants des 9 groupes thématiques. Cet événement a été l'occasion d'échanger sur les enjeux qui se situent à l'interface de différentes thématiques et d'identifier les points de transversalité dont la démarche de la COP doit tenir compte afin d'assurer la cohérence des actions qui seront mises en œuvre.

Les exemples répertoriés ont permis d'isoler quelques points clés majeurs qui ont été pris en compte pour l'élaboration des actions présentées ci-dessous. Ce sont autant de bonnes pratiques à suivre dans la mise en œuvre de la planification écologique en Occitanie. Ces points clés sont listés dans le tableau suivant, et illustrés en annexe.

⁹⁷ A l'échelle internationale, ce besoin de dé-compartmenter les enjeux a par exemple amené depuis 2020 le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et l'IPBES (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) à organiser des rencontres et des publications conjointes, afin d'étudier les relations croisées entre climat et biodiversité : <https://www.ipbes.net/events/ipbes-ippc-co-sponsored-workshop-biodiversity-and-climate-change>



Les bonnes pratiques des projets et les besoins en lien avec la transversalité des enjeux de la COP Occitanie

En complément, il est également nécessaire de prendre systématiquement en considération les **besoins transverses** et les **aspects sociétaux** sous-jacents à la planification écologique et à la transition sociétale qu'elle implique. Ces aspects ont fait l'objet d'un regard plus précis, développé dans les sections dédiées à la transition juste, ainsi qu'à l'emploi et la formation.

Pour aller plus loin

L'outil de la **Boussole de la Transition Écologique** conçu par l'État est recommandé pour accompagner toute collectivité porteuse de projet, le plus en amont possible, pour améliorer son projet quelle qu'en soit sa nature, en prenant en compte les enjeux environnementaux : la démarche proposée reprend les différents enjeux de la COP. Cet outil, déjà disponible, fera l'objet d'une animation ad hoc dans certains territoires, avant une diffusion plus large.

Par la gouvernance multiple qu'elle propose, la démarche COP s'attachera, pour la suite de sa mise en œuvre opérationnelle, à garantir la prise en compte de la transversalité en maintenant et renforçant les liens établis entre les différentes parties prenantes.

2.8 La planification écologique au service de la transition juste en Occitanie

2.8.1 Concilier écologie et justice

Assurer le bien de tous grâce à la transition écologique nécessite de concilier écologie et justice sociale :

- **Pour les jeunes générations et celles à venir**, qui subiront davantage les conséquences du changement climatique
- **Pour les personnes les plus exposées aux risques du changement climatique**, souvent déjà plus précaires. Les personnes pauvres sont par exemple en proportion davantage soumises à l'augmentation des fortes chaleurs (cf. encadré), alors que l'adaptation à ce risque a un coût qui n'est pas accessible à tous (isolation des logements, achat d'équipement...)
- **Parce que la transition écologique aura des effets différents sur les inégalités**, dans une région qui est la 2^e la plus touchée par le chômage et la 4^e région métropolitaine la plus pauvre avec de fortes disparités départementales et territoriales. Ceci appelle des solidarités :
 - **entre territoires** : deux habitants sur cinq de la région vivent en milieu rural et dépendent de la voiture pour se déplacer.
 - **entre secteurs d'activité** : anticiper et planifier les conséquences d'une transition qui, si elle est positive pour certains emplois, compétences, actifs matériels et financiers liés au déploiement de nouveaux investissements et de nouvelles activités, peut être négative pour les activités les plus polluantes.
 - **selon les inégalités sociales et de situation** qui limitent les moyens d'actions de certaines populations, piégées dans une forte dépendance aux énergies fossiles.

68%

*des répondants à la consultation citoyenne considèrent qu'il est nécessaire de prendre en compte la question de la justice sociale dans la transition écologique du **LOGEMENT**. C'est le cas de 54% d'entre eux pour le transport et de 37% pour l'alimentation.*

De plus en plus de personnes vulnérables exposées aux effets du changement climatique

19 % des personnes pauvres d'Occitanie résident dans un territoire à risque, selon l'INSEE⁹⁸. Avec la modification du climat à venir, cette part pourrait tripler : 60 % des personnes pauvres vivent dans des zones qui seront soumises demain à des fortes chaleurs très fréquentes. « La population concernée serait encore plus nombreuse en prenant en compte les centres d'hébergement pour personnes en grande précarité (personnes en réinsertion sociale, réfugiés, demandeurs d'asile), les deux tiers d'entre eux étant implantés dans ces zones »⁹⁹.

Concilier les enjeux d'écologie et de justice est impératif pour renforcer l'adhésion au projet et ainsi parvenir à la réalisation des objectifs.

⁹⁸ Lardellier R., Février 2020. « [Un habitant sur deux potentiellement exposé à de fortes chaleurs à répétition dans les prochaines années](#) », INSEE Analyses Occitanie.

⁹⁹ Source : ibid.

2.8.2 Structurer une démarche de concertation et de négociation

En Occitanie, plusieurs initiatives portent déjà l'ambition de concilier transition écologique et justice sociale :

- Le **Pacte Vert** de la Région Occitanie porte la volonté d'accélérer, dans toutes les politiques régionales, la transition écologique tout en construisant un modèle juste et solidaire¹⁰⁰
- Le **Pacte des solidarités** 2024-2027 ambitionne de construire une transition écologique et solidaire. Cet axe recouvre les sujets de la précarité énergétique, de la mobilité solidaire et de l'alimentation durable. Alors qu'on estime que 8 à 10 % de la population vit de l'aide alimentaire, une convention a été signée avec différentes banques alimentaires pour mener une expérimentation d'un modèle de sécurité sociale alimentaire (SSA).

La prise en compte de cet enjeu soulève toutefois plusieurs questions et besoins :

1. **La définition et les outils de la « transition juste »** : une réflexion collective est nécessaire afin d'objectiver une vision plus précise des liens entre enjeux sociaux et écologiques. Cette réflexion pourrait porter sur le soutien à apporter aux populations les plus précaires, les moyens de réduire les inégalités face au changement ou encore la répartition équitable des efforts.
2. **La mise en place d'un cadre dédié** pour identifier les sujets prioritaires sur lesquels trouver un compromis, négocier avec les parties prenantes, définir et accompagner les actions nécessaires.

Afin d'approfondir le lien entre transition écologique et justice sociale, une journée d'étude intitulée « Ensemble vers une transition écologique juste en Occitanie » a été organisée le 8 janvier 2025 ; l'objectif de cet événement est d'initier les rapprochements nécessaires pour engager cette démarche, à l'initiative du préfet de Région et de l'ADEME Occitanie et sous l'égide du commissaire à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Plus de 300 participants représentant divers organismes ou structures volontaires dans la construction d'une démarche collective de transition juste aux échelles locales, ont déjà manifesté leur intérêt¹⁰¹. Cette journée alimentera la démarche de la COP, afin de pouvoir orienter la conception et mise en œuvre d'actions de la planification écologique dans un objectif commun de transition « juste ».

¹⁰⁰ [La démarche de Pacte Vert pour l'Occitanie](#)

¹⁰¹ Cette journée, planifiée en juin 2024, a été reportée en raison de la période de réserve des élections législatives.

3 Outils de gouvernance

3.1 Une gouvernance adaptée pour concrétiser la planification écologique en Occitanie

La réussite de la territorialisation de la planification écologique passe par la mise en place d'une organisation claire et pérenne. Si l'État et la Région assurent le pilotage de la démarche, la mise en œuvre ne pourra être que collective, avec une **gouvernance** permettant l'appropriation et le déploiement par tous. Celle-ci devra :

- **Assurer un pilotage partenarial État-Région de la démarche au niveau régional**, animé par un comité de pilotage réunissant des représentants institutionnels par thématique, en lien étroit avec les territoires.
- **Assurer le suivi et la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action**, grâce à des référents identifiés pour chaque action. Ils seront en charge, en lien avec les parties prenantes, d'animer les actions, de rendre compte de leur avancement et des problématiques rencontrées. L'objectif de cette animation est de susciter des projets concrets.

Au niveau régional, des gouvernances thématiques dédiées, fondées sur des instances existantes (comité régional de l'énergie, commission régionale forêt bois...) ou nouvelles (GT Industrie mis en place dans la cadre de la COP) permettront de coordonner les accompagnements des différentes parties prenantes responsables dans la mise en œuvre du plan d'action.

La COP se structurera à travers :

- Une **mobilisation continue** des acteurs, régionaux ou locaux, autour de la mise en œuvre du plan d'action.
- Une **concertation des parties prenantes de la COP** sur l'avancement du plan d'action et la déclinaison de nouvelles stratégies en faveur de la planification écologique. Cette concertation impliquera les gouvernances thématiques régionales et les acteurs locaux, sur le modèle des concertations de la première année de la COP. Elles permettront d'engager la mise à jour du plan d'action en fonction des nouvelles pistes d'action identifiées, ou des efforts supplémentaires à mener.
- Une **COP annuelle**, pour faire le point sur l'avancement de la démarche et présenter les nouvelles actions à mener.

3.2 Les instances de gouvernance territoriales au service de la planification écologique

Les outils et démarches territoriaux doivent permettre la prise en compte des ambitions de la COP et pouvoir être mobilisés pour susciter la réalisation de projets concrets cohérents avec les ambitions de la planification écologique en Occitanie. Il s'agit notamment :

- des **plans climats** (PCAET), outils de territorialisation de la planification écologique au niveau des intercommunalités ;
- des **instances de contractualisation**, contrats de réussite de la transition écologique (CRTE) qui regroupent l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités locales, ou CTO ;
- d'autres outils partenariaux, **territoires d'industries, projets alimentaires territoriaux** (PAT).

Les orientations de la feuille de route ont aussi pour vocation d'enrichir la concertation autour de tout projet de territoire dans la région. Dans le cadre de la COP Occitanie, le préfet de la région Occitanie a par exemple mandaté les partenaires du Plan littoral 21 pour formaliser une feuille de route opérationnelle de la planification écologique sur le littoral, avec l'ensemble des acteurs concernés. Les réunions qui s'en sont suivies ont permis de partager des éléments de diagnostic, d'identifier des leviers d'action adaptés aux sujets « mer-littoral », de recenser des actions exemplaires réalisées ou en cours et de prioriser les actions à lancer à horizon 2025 et au-delà. Les résultats de cette démarche sont présentés dans l'annexe dédiée : « **Territorialiser la planification écologique sur le littoral d'Occitanie** ».

25 actions et chantiers ont été identifiés dans la feuille de route opérationnelle de la planification écologique pour le littoral. Ils recouvrent l'ensemble des thématiques de la planification écologique.

Ce type de démarche pourrait être répliqué au sein d'autres instances de gouvernance territoriales, tel que les Comités de Massif (Pyrénées et Massif Central), en complément de leur démarche de conception et de mise en œuvre de plan d'adaptation au changement climatique.

Outils de suivi et d'évaluation

Planifier nécessite de pouvoir disposer d'un diagnostic chiffré, de suivre l'avancement des actions sélectionnées et d'évaluer leur efficacité aussi bien qualitativement que quantitativement.

Il est donc indispensable de s'appuyer sur une multitude de **données et d'indicateurs territorialisés**, qui soient à la fois fiables, cohérents et traçables dans le temps. Ce besoin a déjà donné lieu à la création de deux plateformes au niveau national¹⁰².

Tableau de bord de la planification écologique	Simulateur territorial COP
Pour évaluer la marche à franchir sur les différents leviers d'action de la planification écologique > Lien¹⁰³ <	Pour comprendre et simuler à l'échelle régionale l'impact des différents leviers d'action identifiés par le SGPE > Lien¹⁰⁴ <

Profitant de la dynamique partenariale forte autour du sujet dans la région, un groupe de travail dédié (réunissant la DRAAF, la DREAL, la Région, l'ORCEO) a été constitué pour appuyer les travaux de la COP sur ce chantier des données. Les travaux de ce groupe ont ainsi permis d'initier trois grands axes de travail à approfondir :

- 1. Identifier les données pour faciliter la construction automatisée d'un diagnostic de la planification et son suivi au niveau de la région Occitanie**, avec pour ambition d'identifier un indicateur pour chaque objectif chiffré du plan d'action et de mettre en place un suivi de la démarche de planification écologique au niveau régional ;
- 2. Mettre à disposition l'ensemble des indicateurs et données utiles à la planification écologique, tant au niveau régional qu'au niveau de chaque EPCI**, afin de fournir une vision synthétique et communicante de l'avancement de la COP Occitanie, par exemple par le biais d'un tableau de bord. [Picto-Occitanie](#) et l'[ORCEO](#) mettent aujourd'hui à disposition des tableaux de bord sur des sujets proches.
La mise à disposition de l'ensemble des données devra permettre aux acteurs locaux de concevoir ou d'évaluer leur stratégie de planification écologique. Des outils comme [TerriSTORY](#) permettent déjà aux collectivités de comprendre leur territoire, d'en identifier les atouts et les

¹⁰² Un projet d'indicateurs territoriaux de Transition écologique est en cours d'élaboration au sein du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

¹⁰³ <https://e.infogram.com/95444dec-4126-496a-85ce-6a017217c0a4?src=embed>

¹⁰⁴ <https://planification-territoires.ecologie.gouv.fr/territoire/occitanie/objectifs>

leviers d'actions prioritaires, en donnant la possibilité de définir une trajectoire, d'élaborer un plan d'action et d'en mesurer les impacts ;

3. Construire des indicateurs et outils permettant une meilleure analyse territoriale des enjeux de la planification écologique

Une meilleure production ou valorisation des données permettraient de répondre à plusieurs actions de la feuille de route ; en effet, il n'existe par exemple pas actuellement d'indicateur territorialisé permettant de connaître le nombre de « retrofit », c'est-à-dire de passages d'une motorisation thermique à une motorisation électrique, au niveau régional.

Pour le volet *logement*, des travaux plus poussés sur une base de données du CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment), partagée dans le cadre de la COP, devront permettre d'évaluer au cours du temps les gains en économie d'énergie induits par les rénovations énergétiques, de voir comment évolue la consommation énergétique des copropriétés et de compléter la connaissance sur les bâtiments tertiaires (consommation énergétique par m² de surface au sol).

Un Comité Territorial de la Donnée (CTD) permettra l'identification des besoins en données ou outils nécessaires à la mise en œuvre des actions de planification écologique en Occitanie.

4 Annexes

4.1 Acteurs associés à la COP

Cette liste, non exhaustive, donne un aperçu de l'ensemble des contributeurs qui ont permis l'élaboration de cette feuille de route. Les acteurs recensés sont issus des membres des groupes de travail thématique, des participants aux questionnaires des phases de diagnostic en décembre 2023 et de proposition de projets sur Démarche Simplifiée au printemps 2024, ainsi que des contributions reçues par mail.

Les services et agences de l'État et de la Région

Services et agences de l'État

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Directions départementales des territoires (DDT)

Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Ministère des Armées

Région Académique Occitanie

Agence de l'Eau Adour Garonne

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Agence de la transition écologique (ADEME)

Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)

Agence régionale de santé (ARS)

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Conservatoire du Littoral

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)

Office français de la biodiversité (OFB)

Office national des forêts (ONF)

Services et agences de la Région

Conseil régional Occitanie

Agence de développement économique d'Occitanie Ad'Occ

Agence régionale aménagement construction (ARAC)

Agence régionale de la biodiversité (ARB)

Agence régionale Énergie Climat (AREC)

Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire en Occitanie (ORDECO)

Territoires : collectivités et autres structures

Collectivités (Communautés de communes -CC, d'agglomération -CA, urbaine -CU, métropoles, conseil régional et conseils départementaux -CD, communes, villes)

CA de Béziers-Méditerranée

CC Centre Tarn

CC Aubrac Lot Causses Tarn

CA de Carcassonne Agglo

CC Coeur de Lozère

CC Aubrac, Carladez et Viadène

CA de Castres mazamet	CC Comtal Lot et Truyère	CC Aure-Louron
CA de l'Albigeois	CC Conques-Marcillac	CC Aveyron Bas Ségala Viaur
CA de Nîmes Métropole	CC Corbières Salanque Méditerranée	CC Bastides de Lomagne
CA du Gard rhodanien	CC Couserans-Pyrénées	CC Bastides et Vallons du Gers
CA du Grand Cahors	CC de Petite Camargue	CC Beaucaire Terre d'Argence
CA du Pays de l'Or	CC de la Haute Ariège	CC Carmausin-Ségala
CA du SICOVAL	CC de la Haute-Bigorre	CC Castelnaudary Lauragais Audois
CA Gaillac-Graulhet	CC de la Lomagne Gersoise	CC Causses et Vallée de la Dordogne
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	CC de La Montagne Noire	CC du Lautrécois et du Pays d'Agout
CA Grand-Montauban	CC de la Muse et des Rases du Tarn	CC du Limouxin
CA Hérault Méditerranée	CC de la Ténarèze	CC du Pays de Salars
CA Pays Foix-Varilhes	CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	CC du Pays de sommières
CA Rodez Agglomération	CC de Lévézou-Pareloup	CC du Pays de Tarascon
CA Sète Agglopôle Méditerranée	CC de Millau Grands Causses	CC du Pays d'Olmes
CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	CC de Val'Aïgo	CC du Pays du Mirepoix
CC de la Gascogne Toulousaine	CC Decazeville Communauté	CC du Pays Rignacois
CC du Gévaudan	CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibérès	CC du Pays Viganais
CC du Haut Vallespir	CC des Aspres	CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du

CC Adour Madiran	CC des Côteaux Arrats gimone	Haut Languedoc
CC Agly Fenouillèdes	CC des Coteaux Bellevue	CC des Portes d'Ariège Pyrénées
CC Arize-Lèze	CC des Deux rives	CC des Terres du Lauragais
CC Artagnan en Fezensac	CC des Hauts Tolosans	CC des Coteaux du Girou
CC Astarac Arros en Gascogne	CC des Monts d'Alban et du Villefrancois	CC du Clermontais
CC du Piémont Cévenol	CC Pyrénées Cerdagne	CC du Cordais et du Causse
CC du Pont du Gard	CC Pyrénées Vallées des Gaves	CC du Frontonnais
CC du Quercy Blanc	CC Quercy-Bouriane	CC du Grand Armagnac
CC du Quercy Caussadais	CC Région Lézignanais, Corbières et Minervois	CC du Grand Pic Saint Loup
CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	CC Rhône-Vistre-Vidourle	CC Vallée de l'Hérault
CC du Sor et de l' Agout	CC Roussillon Conflent	Commune Labarthe
CC du Vallespir	CC Saint Affricain, Roquefort, 7 vallons	Commune Labarthe Bleys
CC Grand Orb	CC Sidobre Vals et Plateaux	Commune Larra
CC Grand Sud Tarn et Garonne	CC Sud-Hérault	Commune Launac
CC Grand-Figeac	CC Sud-Roussillon	Commune Laval Pradel
CC La Domitienne	CC Tarn-Agout	Commune Le Castéra
CC Les Avant-Monts	CC Terre de Camargue	Commune Menville
CC Monts, Rance et Rougier	CC Thoré Montagne Noire	Commune Merville
CC Ouest Aveyron Communauté	CC Val de Gers	Commune Millas

CC Pays de Lunel		Commune Montignargues
CC Pays Ségali Communauté		Commune Montpitol
CC Piège Lauragais Malepère		Commune Moulézan
CC Pyrénées Audoises		Commune Mouzieys Panens
CC Pyrénées Catalanes		Commune Pelleport
Commune de Prunet et belpuig	Commune de Bouledamont Mairie	Commune Rodes
Commune de Pujaut	Commune de Bournazel	Commune Rouffiac Tolosan
Commune de Puyclavel	Commune de Brignon	Commune Saint Felix Lauragais
commune de Rochefort du Gard	Commune de Buzet sur Tarn	Commune Saint Geniès Bellevue
Commune de Saint Genest	Commune de Cadix	
Commune de Saint Laurent d'Aigouse	Commune de Cadours	Commune d'Aramon
Commune de Saint-Bauzély	Commune de Caissargues	Commune d'Auch
Commune de Saint-Rustice	Commune de Cannes et Clairan	Commune d'Aussonne
Commune de Saussenac	Commune de Caraman	Commune de Bazus
Commune de Sauzet	Commune de Carbes	Commune de belestat
Commune de Servies	Commune de Carcassonne	Commune de Bessieres
Commune de St Etienne des Sorts	Commune de Castelmaurou	Commune de Boissières
Commune de Valence d'Albigeois	Commune de Castelnaud d'Estrétefonds	Commune de Bouillargues
Commune de Vénéjan	Commune de Clarensac	Commune Villeneuve-Tolosane

Commune de Vindrac alayrac	Commune de Connaux	
Commune des cabanes	Commune de Cordes sur Ciel	
Commune Dourbies	Commune de Corneilla la Rivière	
Commune Dremil Lafage	Commune de Courris	
Commune Durfort et Saint-Martin de Sossenac	Commune de Cox	
Commune Fronton	Commune de Cugnaux	
Commune Gauré	Commune de Fiac	Conseil Départemental de l'Ariège
Commune Grenade	Commune de Fourques	Conseil Départemental de l'Aude
Commune Ille Sur Tet	Commune de Fronton	Conseil Départemental de l'Aveyron
Commune La Rouvière	Commune de Gourdon	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Commune de Montalba le château	Commune de Liouc	Conseil Départemental du Gard
Commune de Montclus	Commune de Liviers-Cazelles	Conseil Départemental du Gers
Commune de Mouzieys-Panens	Commune de Lussan	Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées
Commune de Ners	Commune Sainte-Anastasie	Conseil Départemental de l'Hérault
Commune de Padiès	Commune Salles sur Cérrou	Conseil Départemental du Lot
Commune de Pouzilhac	Commune Tarbes	Conseil Départemental du Tarn
Commune Saint grégoire	Commune Thil	Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne
Commune Saint Hilaire d'Ozilhan	Commune Trebas Les Bains	Conseil Départemental Haute-Garonne
Commune Saint Jean	Commune Vacquiers	Conseil régional Occitanie

Commune Saint Jean Lherm	Commune Valliguières	CU Perpignan Méditerranée Métropole
Commune Saint Julien Gaulène	Commune Verfeil	Montpellier Méditerranée Métropole
Commune Saint Loup Cammas	Commune Villariès	Toulouse Métropole
Commune Saint Paul Cap de Joux	Commune Villefranche-de-Lauragais	Ville de Montauban
Commune Saint Privat des Vieux	Commune Villematier	Ville de Montpellier

Autre structure territoriale : PETR, PNR, structure porteuse de CRTE...

PETR Centre Ouest Aveyron	PETR Pays Midi-Quercy
PETR des Coteaux	PETR Pays Portes de Gascogne
PETR des Hautes Terres d'Oc	PETR Pays Pyrénées Méditerranée
PETR des Hautes Terres d'Oc	PETR Pays Tolosan
PETR du Haut Rouergue	PETR Pole Territorial Albigeois Bastides
PETR Du Pays de Cocagne	PNR Aubrac
PETR du Pays du Val d'Adour	PNR des Grands Causse
PETR Garonne Quercy Gascogne	PNR des Pyrénées Ariégeoises
PETR Garrigues et Costières de Nîmes	PNR du Haut Languedoc
PETR Pays d'Armagnac	SM du SCoT Vallée de l'Ariège
PETR Pays d'Auch	SM Nappes Vistrenque et Costières
PETR Pays des Nestes	SM Pays Haut Languedoc et Vignobles
PETR Pays lauragais	

Autre acteur territorial

Réseau 31	Syndicat Départemental d'Energie du Tarn et Garonne (SDE 82)
Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne (CACG)	Syndicat mixte d'aménagement et de restauration (SMAR)
Conservatoire botanique pyrénéen	Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG)
Régie des eaux / Montpellier Méditerranée Métropole	Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFID)
Syndicat départemental d'électrification de la Haute-Garonne (SDEHG)	Territoires d'industrie

Acteurs du monde économique (Fédérations, entreprises, Chambres consulaires...)

Association française des professionnels de la géothermie (AFPG)	France Chimie
Association Régionale des Entreprises Alimentaires (AREA)	France renouvelable
BRL	GRDF
Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF)	Habitat Social en Occitanie
Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne	La Coopération agricole (Coop de France)
Chambre d'agriculture du Tarn	Le réseau Bois Energie Occitanie
Chambre de métier et de l'artisanat d'Occitanie	MEDEF Mouvement des entreprises de France
Chambre de métier et de l'artisanat du Tarn (CMA 81)	Membres de la Commission régionale forêt bois
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron	MGH Energy
Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie (CRAO)	Observatoire Régional des Transports (ORT)
Chambre Régionale d'Industrie (CCI)	Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE)
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)	Organisme Coordonnateur Agréé pour la filière Bâtiment (OCAB)

Climat Local	Pôle de compétitivité DERBI
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) RTE	
Enedis	Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFID)
Envirobat Occitanie	SNCF
Fédération des services énergie environnement (FEDENE)	Solagro
Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE)	Syndicat énergies renouvelables (SER)
Fédération Nationale des Transports routiers/ de Voyageurs (FNTR – FNTV)	TENLOG (cluster)
Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC)	TEREGA
Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture (ADASEA 32)	Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM)
CITEO	Union française de l'électricité (UFE)
Groupeement d'interet public lien, innovation, agriculture (GIP LIA)	
TISSEO	

Acteurs de la société civile, associations de protection de la nature et de l'environnement, usagers...

Amis de la Terre	Fédération usagers bicyclette (FUB)
Citoyens	France Nature Environnement Occitanie-Méditerranée
Conservatoire des espaces naturels	France Nature Environnement Occitanie-Pyrénées
Association pour la création du Parc naturel régional Astarac	Le Maillon Solidaire

Autonomie Alimentaire Cahors

L'Heure De Semer

CARACOL Colocations temporaires, multiculturelles & solidaires

M4Impact

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)

Nature en Occitanie

ZeroWaste

4.2 Synthèse des objectifs régionaux

Les objectifs listés en italiques sont des objectifs qui ne sont pas détaillés dans le chapitre 2 de cette feuille de route, mais qui participent à tracer le chemin de la planification écologique dans la Région.

MIEUX SE DEPLACER	
Thématique	Objectifs
Transports	Multiplication par 4 de l'usage du vélo entre 2019 et 2030 pour atteindre 12 % des déplacements
Transports	Atteindre 7499 kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés en 2026 en Occitanie (pistes cyclables et voies vertes)
Transports	<i>Hausse du trafic des transports en commun de 2 % /an en moyenne entre 2019 et 2030 (objectif national)</i>
Transports	100 000 voyageurs par jour en train régional (dès que possible), soit une progression de 20 000 voyageurs par rapport à aujourd'hui (convention liO Trains 2023-2032)
Transports	<i>600 km/an/voiture évités en 2030 par rapport à 2019, soit en moyenne à inciter 1 personne sur 5 à covoiturer deux fois par semaine pour aller au travail (objectif national)</i>
Transports	<i>Doublement de la part modale du ferroviaire entre 2019 et 2030 (objectif national)</i>
Transports	<i>+50 % de part modale du fluvial entre 2019 et 2030 (objectif national)</i>
Transports	Accroître le déploiement des chartes de logistique urbaine durable (LUD) : couvrir, d'ici 2030, l'ensemble du territoire avec des démarches engagées par les collectivités auprès du programme InterLUD ou via leur SCOT
Transports	Multiplier par 14 le nombre de véhicules électriques en Occitanie entre 2021 et 2030
Transports	Atteindre 17 701 points de recharge électrique ouverts au public sur en Occitanie d'ici 2026
Transports	Atteindre 50 % de véhicules électriques dans les achats ou locations de longue durée de nouveaux véhicules légers des ministères et établissements publics de l'État en Occitanie d'ici 2026
Transports	Avoir les 13 départements de l'Occitanie engagés dans un SDIRVE d'ici 2030
Transports	<i>15 % de la flotte de bus et cars décarbonés en 2030 (objectif national)</i>
Transports	<i>Électrification des véhicules de transport de marchandises (batterie / hydrogène) : 13 % de poids lourds et 14 % de véhicules utilitaires à 2030 (objectif national)</i>
Transports	<i>Taux d'incorporation des biocarburants (biogazole) : 12 % à 2030 (objectif national)</i>
Transports	<i>-4 % de distance moyenne parcourue par voiture par an entre 2019 et 2030 (objectif national)</i>
MIEUX SE LOGER	
Thématique	Objectifs
Se loger	Réduire de 60 % les passoires thermiques (F et G) en 2030 par rapport 2021
Se loger	Réduire de 15 % la consommation énergétique du secteur résidentiel en 2030 par rapport à 2019
Se loger	Multiplier par 10 le nombre de rénovations d'ampleur accompagnées par MaPrimeRénov (MPR) entre aujourd'hui et 2030
Se loger	Réduire de 40 % la consommation énergétique du secteur tertiaire en 2030 par rapport à 2010
Se loger	Diviser par 2 de l'artificialisation nette des sols d'ici 2030 : Cela représente 14 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) artificialisés au maximum sur la décade 2021-2030 (28 000 ha entre 2011 et 2020)

Se loger	Chauffage résidentiel : Supprimer 75 % des chaudières au fioul en 2030 vs. 2019
Se loger	Chauffage résidentiel : Remplacer 20 % des chaudières au gaz en 2030 vs. 2019
Se loger	Chauffage tertiaire : -90 % de surface chauffée au fioul en 2030 par rapport à 2019
Se loger	Chauffage tertiaire : -15 % de surface chauffée au gaz en 2030 par rapport à 2019
MIEUX PRODUIRE ET CONSOMMER	
Thématique	Objectifs
Energie	A réviser en 2025 - Multiplier par 10 la production de biogaz injecté entre 2023 et 2031.
Energie	A réviser en 2025 - Multiplier par 2 à 4 le volume de chaleur livrée par les réseaux de chaleur entre 2022 et 2030.
Energie	A réviser en 2025 - Multiplier par 2,5 la production énergétique liée à l'éolien terrestre entre 2023 et 2031, pour passer d'un peu plus de 3,2 à 7,9 TWh.
Energie	A réviser en 2025 - Multiplier par 2 la production photovoltaïque entre 2022 et 2031, pour passer de près de 4,1 à 9 TWh/an.
Industrie	Réduire les émissions industrielles de GES en Occitanie de 3 446 ktCO ₂ eq en 2019 à 2 390 ktCO ₂ eq en 2030, soit une baisse de 31 % sur la période
Industrie	Réduire de 40 % les émissions industrielles de gaz à effet de serre (scope 1) des 70 établissements industriels les plus émetteurs de CO ₂ (hors cimenteries) entre 2019 et 2030. <i>En particulier, limiter à 480 ktCO₂eq/an d'ici à 2030 les émissions industrielles de gaz à effet de serre des installations industrielles qui étaient soumises au SEQE en 2019</i>
Industrie	<i>Limiter à 1,13 MtCO₂eq/an d'ici à 2030 les émissions industrielles de gaz à effet de serre de ces 3 installations (Port-la-Nouvelle, Martres-Tolosane et Beaucaire)</i>
Déchets	100 % de la population d'Occitanie couverte par un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté (actuellement 62 %) d'ici à 2031
Déchets	2,1 millions d'habitants couverts par la tarification incitative en 2031 (265 000 habitants en 2023)
Déchets	-16 % de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2031, par rapport à 2010, soit atteindre 532 kg/hab.an en 2031 et donc diminuer de 108 kg/hab par rapport à 2010.
Déchets	-50% de déchets d'activités économiques (DAE) stockés en 2025 par rapport à 2015 (objectif du PRGPD)
Déchets	90 % des bouteilles en plastiques collectées et recyclées d'ici 2029 (objectif national)
Déchets	57 % de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés en vue d'un recyclage en 2030
Déchets	80 % de déchets inertes en sortie de chantier valorisés d'ici 2031, ce qui représente une augmentation de 57 % par rapport au niveau de 2015
Déchets	Diminution de la part des biodéchets présente dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de : - 50 % en 2025 par rapport à 2015 (soit -37 kg/hab/an) - 61 % en 2031 par rapport à 2015 (soit -44 kg/hab/an)
Déchets	100 % de territoires couverts par une solution de tri à la source des biodéchets en 2031 (gestion de proximité et/ou collecte séparée)
Déchets	Réemploi et réutilisation de 5 % du tonnage des DMA en 2030

MIEUX SE NOURRIR	
Thématique	Objectifs
Agriculture	Atteindre 25 % des surfaces agricoles en agricultures biologiques d'ici à 2030 (19 % en 2022)
Agriculture	Atteindre des objectifs de la loi Egalim dans les établissements de restauration collective : ○ Au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les approvisionnements. ○ Objectif porté à 60 % pour les produits carnés (100 % dans les établissements relevant de l'autorité de l'État) ○ Au moins une proposition végétarienne hebdomadaire avec diversification des sources de protéines.
Agriculture	Augmenter de 100 000 ha la surface en légumineuses d'ici 2030
Agriculture	Atteindre 100 % du territoire couvert par un Projet Alimentaires Territorial (PAT) en Occitanie et entretenir la dynamique des 63 PAT déjà labellisés.
MIEUX PRESERVER LE VIVANT	
Thématique	Objectifs
Forêts	Planter 11 millions d'arbres d'ici à 2026, dans le cadre de l'objectif national visant à planter 1 milliard d'arbres d'ici à 2030. La cible régionalisée à 2030 est en cours de définition.
Forêts	Atteindre 99.7 % de surface sous document de gestion durable pour les forêts publiques et XX % en forêt privée,
Forêts	+ 5 000 ha/an de surface sous document de gestion durable en forêt privée
Forêts	Atteindre 100 % des départements dotés d'un plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI) et 100 % des massifs à risque définis d'ici 2025.
Forêts	Mettre en place des arrêtés préfectoraux conformes à la loi du 10 juillet 2023 définissant les obligations légales de débroussaillage sur 100 % des départements, en intégrant les nouveautés de la loi.
Eau	Adour-Garonne : à l'échelle du bassin, réduction globale des prélèvements dans le milieu naturel en période d'étiage de 10 % soit -200 Mm3 d'ici 2030 (en 2026-2030, avec comme référence la moyenne 2015-2019). Tous les usages doivent contribuer à cette réduction.
Eau	Rhône-Méditerranée : à l'échelle du bassin, la cible est une diminution des prélèvements annuels d'ici 2030 par rapport à 2019 par usage : - eau potable : - 16 % - industries : - 15 % - centrales nucléaires : - 10 % - agriculture : poursuite de la réduction de 100 Mm3 des prélèvements sur les secteurs en déséquilibre quantitatif et stabilité à l'échelle du bassin
Eau	<i>-10% de prélèvements en eau en 2030 vs. 2022 (objectif national - Plan eau)</i>
Eau	Mettre en œuvre les plans d'action sur les 107 captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE, et sur lesquels un financement est apporté par l'Agence de l'eau avant fin 2027 : - Cible Occitanie en Adour-Garonne : 31 captages - Cible Occitanie en Rhône-Méditerranée : 76 captages
Eau	<i>Identification et dotation d'un PGSSE sur tous les points de captage sensibles d'ici à 2030 (définition nationale à venir)</i>

Eau / Biodiversité	Permettre la restauration des fonctionnalités hydromorphologiques des cours d'eau, grâce aux aides de l'Agence de l'eau, sur les linéaires de cours d'eau suivants : - Cible Occitanie en Adour-Garonne : 430 km/an (y compris ripisylve) d'ici 2030 - Cible Occitanie dans le bassin en Rhône-Méditerranée : 400 km (y compris ripisylve) en 2030
Eau / Biodiversité	Rendre franchissables des ouvrages classés en liste 2 (situés sur des cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique selon le Code de l'Environnement), grâce aux aides de l'Agence de l'eau : - Cible pour l'ensemble du bassin en Adour-Garonne : 80 ouvrages/an d'ici 2030 - Cible Occitanie en Adour-Garonne : 420 ouvrages de 2020 à 2027, selon le suivi du PARCE (Plan d'Action de Restauration de la Continuité Ecologique) - Cible Occitanie en Rhône-Méditerranée : 71 ouvrages prioritaires en liste 2 à traiter d'ici 2027
Biodiversité	Elaborer des diagnostics territoriaux et programmes opérationnels de préservation et de restauration des continuités écologiques en visant l'objectif de 10 % des EPCI et syndicats mixtes ayant une compétence environnement ayant engagé des projets d'ici fin 2025
Biodiversité	Résorber les points noirs prioritaires de continuité écologique d'ici 2030
Biodiversité	Identifier et prioriser les points noirs d'ici 2025
Biodiversité	Cartographier les habitats naturels d'intérêt communautaire, dans et hors sites Natura 2000
Biodiversité	Restaurer 20 % des habitats dégradés à l'échelle régionale
Biodiversité	Accompagner la filière « génie écologique » en accélérant la production de végétaux locaux et la formation aux métiers de la renaturation.
Biodiversité	Fin 2025, 10 % des EPCI ont engagé des travaux de restauration écologique sur leur territoire
Biodiversité	Identifier les habitats d'intérêt communautaire dégradés d'ici 2025
Biodiversité	Planifier et mettre en œuvre la restauration de 30 % des habitats d'intérêt communautaire dégradés de l'Occitanie
Biodiversité	Multiplier par 3 les surfaces d'espaces naturels en protection forte d'ici 2030
Biodiversité	Atteindre 10 % des EPCI ayant identifié des espaces naturels à protéger au sein de leur territoire (extension, création et labellisation de ZPF) et engagé des démarches de protection, d'ici la fin de l'année 2025

4.3 Transversalité des enjeux de la COP

4.3.1 Bonnes pratiques et besoins

Synergies entre thématiques	Penser la dimension « d'aménagement du territoire » derrière chaque projet : • Lien entre l'offre de transports et les aménagements pour faciliter la mobilité ; • Sobriété foncière, végétalisation, reconquête des friches, îlots de chaleur, limiter l'empreinte des infrastructures	
	Repenser les modes de production et de consommation selon une approche holistique d'écoconception : • Systématiser le réemploi de ressources et la circularité : biens, matériaux, eau... • Privilégier une économie de la fonctionnalité, centrée sur l'usage d'un bien plutôt que sa possession (véhicules partagés, équipements en location...) • Favoriser la sobriété matière, énergétique, en eau, etc. • Rapprocher les lieux de productions et de consommations et optimiser la logistique	
	Envisager des solutions fondées sur la nature pour appréhender les enjeux de durabilité des différents milieux (urbains, ruraux, de montagne, de littoral) de façon systémique	
Points d'attention / risques de transferts d'impact	Préserver et favoriser la biodiversité	
	Garantir une utilisation durable des ressources en priorisant les usages :	RESSOURCES ENERGETIQUES (sobriété, électrification, diversification)
		RESSOURCES MINÉRALES & MÉTAUX RARES (production et stockage d'énergie, véhicules, etc.)
		RESSOURCES FONCIÈRES
		BIOMASSE (alimentation, matériaux biosourcés, bois énergie, biocarburants...)
		RESSOURCES EN EAU (agriculture, domestique, écosystèmes, énergie : hydroélectricité, nucléaire, hydrogène...)
Besoins transverses & aspects sociétaux	Sensibilisation : comprendre les enjeux pour faire évoluer les comportements, accompagner le changement, agir en transparence et en concertation, susciter l'adhésion...	
	Formation et emploi : identifier et développer les compétences et les savoir-faire nécessaires à la transition	
	Transition juste : tenir compte des aspects sociaux, notamment en termes d'inégalités et d'acceptabilité, pour que la transition écologique puisse se faire au bénéfice de toutes et tous et soit un facteur d'inclusion sociale	

4.3.2 Illustration des bonnes pratiques et besoins en lien avec la transversalité des enjeux de la COP

Type d'impact	Bonnes pratiques / Besoins transverses		Thématiques								
			Transports	Se loger	Energie	Industrie	Agriculture	Forêts	Biodiversité	Eau	Déchets
Synergies entre thématiques	Faire de l'aménagement du territoire un levier pour les autres thématiques : • Offre de transports, logements, modalités de travail facilitant la mobilité (télétravail, semaine de 4 jours...) • Sobriété foncière, ZAN, végétalisation, reconquête des friches, îlots de chaleur, limiter l’empreinte des infrastructures		Ex. multimodalité des transports	Ex. rénovation des bâtiments existants	Ex. densifier pour développer l'auto-consommation collective	Ex. évolution des modes de travail pour une moindre consommation d'espace			Ex. végétalisation des zones urbaines ; trame noire/bleue	Ex. désimper-méabilisation des sols	
	Repenser les modes de production et de consommation selon une approche holistique d'écoconception pour (i) Préserver les ressources (Lien avec les thématiques Déchets, Eau, ...) ; • Systématiser le réemploi de ressources et la circularité : biens, matériaux, eau... • Privilégier une économie de la fonctionnalité • Favoriser la sobriété matière, énergétique, en eau, etc. (ii) Diminuer les flux de transports : • Rapprocher les lieux de productions et de consommations et optimiser la logistique		Ex. autopartage vs. véhicule individuel	Ex. réemploi de matériaux de construction	Ex. sobriété énergétique et réutilisation de la chaleur fatale	Ex. biens reconditionnés, rallongement de la durée de vie	Ex. circuits courts			Ex. réutilisation de l'eau	Ex. biens reconditionnés, rallongement de la durée de vie
	S'appuyer sur les écosystèmes pour imaginer des solutions aux multiples bénéfices (biodiversité, santé, ...), grâce aux solutions fondées sur la nature ;			Ex. végétalisation des zones urbaines			Ex. gestion des haies	Ex. lutte contre l'érosion des sols (et risques gravitaires en milieu montagnard)	Ex. continuités écologiques, préservation / recréation de zones humides	Ex. continuités écologiques, préservation / recréation de zones humides	Ex. biodéchets, le compost agit comme fertilisant
Points d'attention / risques de transferts d'impact	Favoriser (et a minima préserver) la biodiversité		Ex. Eviter les ruptures de continuités écologiques	Ex. Limiter l' artificialisation (ZAN)	Ex. priorité aux zones déjà artificialisés pour le développement d'EnR	Ex. émissions de polluants	Ex. usage des produits phytosanitaires	Ex. assurer l'équilibre sylvocynégétique des forêts	[Toutes actions biodiversité]	Ex. récréation des zones humides pour limiter le risque d'inondation	Ex. mieux collecter et recycler pour limiter la pollution microplastique
	Garantir une utilisation durable des ressources en priorisant les usages :	RESSOURCES ENERGÉTIQUES (électricité : adéquation offre demande en production et puissance, gestion du transport et de la distribution ; chaleur ; ou autres utilisation : transports ...)	Ex. consommation électriques des véhicules électriques	Ex. hausse de la demande liée à l'électrification du chauffage	Ex. développer une offre bas carbone répondant à la demande	Ex. électrification pour la décarbonation de l'industrie	Ex. engins agricoles				Ex. valorisation énergétique des déchets
		RESSOURCES MINÉRALES & MÉTAUX RARES	Ex. batteries	Ex. équipements électriques	Ex. production d'EnR	Ex. électrification des procédés					
		RESSOURCES FONCIÈRES	Ex. infrastructures de transports	Ex. urbanisation	Ex. sites PV ou éoliens	Ex. friches industrielles	Ex. usage agricole	Ex. usage sylvicole	Ex. continuités écologiques / trames vertes	Ex. continuités écologiques / trames bleues	
		BIOMASSE (alimentation, matériaux biosourcés, bois énergie, biocarburants...)	Ex. biocarburants	Ex. matériaux biosourcés	Ex. méthanisation	Ex. besoins industriels	Ex. concurrence énergie / alimentaire / fertilisation	Ex. bois énergie vs. bois d'œuvre, diversité des essences	Ex. diversité des cultures		
		RESSOURCES EN EAU (agriculture, domestique, écosystèmes, énergie : hydroélectricité, nucléaire, hydrogène...)		Ex. usage domestique	Ex. hydraulique, nucléaire, H2	Ex. besoins industriels	Ex. besoins d'irrigation	Ex. besoins des écosystèmes	Ex. besoins des écosystèmes	Concurrence des usages d'une ressource limitée	
Besoins transverses & aspects sociétaux	Sensibilisation : comprendre les enjeux pour faire évoluer les comportements, accompagner le changement, agir en transparence et en concertation, susciter l'adhésion...		x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Formation : développer les compétences et les savoir-faire nécessaires à la transition		x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Transition juste : tenir compte des aspects sociaux, notamment en termes d'inégalités et d'acceptabilité, pour que la transition écologique puisse se faire au bénéfice de toutes et tous et soit un facteur d'inclusion sociale		x	x	x	x	x	x	x	x	x

Glossaire des Acronymes

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AGEC	Anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi)
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
ANAH	Agence nationale de l'habitat
AOM	Autorités organisatrices de la mobilité
ARACT	Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail
ARB	Agence régionale de la Biodiversité
AREC	Agence régionale énergie-climat
ARS	Agence régionale de santé
AUTF	Association des utilisateurs de transport de fret
CARIF-OREF	Centre animation ressources d'information sur la formation - Observatoire régional emploi formation
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCRT	Contrats chaleur renouvelable territoriaux
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CGF	Confédération des grossistes de France
CLPE	Comités locaux pour l'emploi
CMA	Chambres des métiers et de l'artisanat
CPER	Contrat de plan État-Région
CRE	Comité régional de l'énergie
CREFOP	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles
CRTE	Contrats pour la réussite de la transition écologique
DDETS(PP)	Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités (et de la protection des populations)
DDT(M)	Direction départementale des territoires (et de la mer)
DEET	Dispositif éco énergie tertiaire
DMA	Déchets ménagers et assimilés
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
EDEC	Dispositif Engagement de développement de l'emploi et des compétences
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ENAF	Espace naturels agricoles et forestiers
EnR	Énergies renouvelables
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPF	Établissement public foncier
FEDER	Fonds européen de développement régional
FNAUT	Fédération nationale des associations d'usagers des transports
FNCCR	Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
FNTR	Fédération nationale des transporteurs routiers
FNTV	Fédération nationale des transports de voyageurs
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GES	Gaz à effet de serre
GIP	Groupement d'intérêt public
GNC	Gaz naturel comprimé
GNV	Gaz naturel pour véhicules

GPECT	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
INRAE	Institut national de recherche pour l’agriculture, l’alimentation et l’environnement
LUD	Logistique urbaine durable
MASA	Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt
OFB	Office français de la biodiversité
ONERC	Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique
ORCEO	Observatoire régional climat énergie en Occitanie
OTRE	Organisation des transporteurs routiers européens
PARCE	Plan d’action de restauration de la continuité écologique
PAT	Projets alimentaires territoriaux
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
PDPFCI	Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie
PEM	Pôle d'échanges multimodal
PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural
PGSSE	Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLS	Prêt locatif social
PLU / PLUI	Plan local d'urbanisme - Plan local d'urbanisme intercommunal
PLUS	Prêt locatif à usage social
PNR	Parc naturel régional
PRAEC	Plan d'actions pour l'économie circulaire
PRFB	Programme régional de la forêt et du bois
PRPGD	Plan régional de prévention et de gestion des déchets
PSN	Plan stratégique national (agriculture et agroalimentaire)
PV	Photovoltaïque
REB	Rénovation énergétique du bâti
REPOS	Région à énergie positive
REV	Réseau express vélo
RGE	Reconnu garant de l'environnement
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAC	Schéma directeur d'aménagement cyclable
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDEE	Syndicat départemental d'énergie et d'équipement
SDIRVE	Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques
SERM	Services express régionaux métropolitains
SGPE	Secrétariat général à la planification écologique
SNPV	Stratégie nationale sur les protéines végétales
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRB	Stratégie régionale pour la biodiversité
TCSP	Transport collectif en site propre
TOTEn	Territoires d'Occitanie pour la transition énergétique (réseau de collectivités)
ZAEnR	Zone d'accélération des énergies renouvelables
ZAN	Zéro artificialisation nette
ZFE	Zone à faibles émissions
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZPF	Zone de protection forte

